



rapport annuel

2012

GRUPE D'ALIMENTATION

MTY



NOS BANNIÈRES

MESSAGE AUX ACTIONNAIRES

Chers actionnaires,

L'année financière 2012 sera une année dont nous nous souviendrons en raison de la performance financière exceptionnelle que nous avons réalisée. Groupe d'Alimentation MTY Inc. (« MTY ») retire une grande fierté de ses succès opérationnels et financiers, tant ceux du passé que ceux du futur. Les résultats de votre entreprise pour l'année 2012 ont de nouveau fracassé les records historiques, alimentés par l'intégration de ses acquisitions les plus récentes.

Voici les faits saillants de l'année financière 2012 :

- Le bénéfice net augmente de 36%, pour atteindre 1,15\$ par action
- Les ventes d'établissements comparables croissent de 1,08% durant l'année, malgré les troisième et quatrième trimestres plus difficiles
- Les ventes totales du réseau en hausse de 31%, à 688,7 millions \$
- L'encaisse et les équivalents à la fin de l'année s'établissent à 33,0 millions \$
- Le nombre de points de service en opération était de 2 199 à la fin de l'année
- MTY a acquis les actifs de Mr. Souvlaki et de son réseau de 14 restaurants franchises au Canada

L'année 2012 aura été marquée par un environnement imprévisible et ardu dans le commerce de détail, ainsi que par l'intensification de la pression venant de compétiteurs pour certaines de nos bannières. Pendant cette période, MTY a continué de mettre l'accent sur la qualité et l'innovation et a travaillé avec ses franchisés pour répondre à ces menaces externes.

En janvier 2013, MTY a annoncé une nouvelle augmentation importante de son dividende trimestriel. Cette augmentation reflète la confiance que nous avons en nos bannières, nos franchisés, nos employés et en notre capacité de dégager des flux de trésorerie de façon durable.

Pour 2013, nous nous attendons à un environnement qui demeurera difficile pour le commerce de détail, à une économie relativement faible et à des pressions compétitives intenses. MTY continuera de se concentrer sur l'excellence de ses opérations, l'ouverture de nouveaux emplacements et le développement de ses bannières au niveau international. Notre discipline financière continuera de prévaloir et sera au centre de nos valeurs, alors que nous poursuivrons prudemment nos recherches pour de nouvelles acquisitions potentielles.

En terminant, je tiens à remercier personnellement chaque membre de l'équipe de MTY, franchisés, nos partenaires d'affaires et nos actionnaires pour leur soutien continu et pour leur contribution à nos succès en 2012. Merci beaucoup de faire partie de notre famille grandissante.

Groupe d'Alimentation MTY Inc.

Stanley Ma
Président et Chef de la Direction
13 février 2013



Rapport de gestion **Pour l'exercice clos le 30 novembre 2012**

Généralités

Le présent rapport de la direction sur la situation financière et les résultats d'exploitation (le « rapport de gestion ») de Groupe d'Alimentation MTY inc. (« MTY ») fournit de l'information additionnelle et devrait être lu de pair avec les états financiers consolidés et notes annexes de l'exercice clos le 30 novembre 2012.

Dans le présent rapport de gestion, l'acronyme « MTY » et les expressions « Groupe d'Alimentation MTY inc. » ou « la Société » désignent, selon le cas, Groupe d'Alimentation MTY inc. et ses filiales ou Groupe d'Alimentation MTY inc. ou l'une de ses filiales.

Les renseignements et données présentés dans ce rapport de gestion ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) et aux interprétations actuellement publiées et en vigueur qui s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. Les données comparatives au 30 novembre 2011 ont été retraitées conformément aux IFRS.

Le passage aux IFRS a une incidence sur certains éléments de l'information financière. Les changements qui procèdent de l'adoption des IFRS sont mis en évidence à la rubrique « Normes comptables adoptées en 2012 » du présent rapport de gestion et dans la note 34 des états financiers consolidés.

Ce rapport de gestion est arrêté au 13 février 2013. De l'information supplémentaire sur MTY, y compris ses plus récents rapports annuels et trimestriels, ainsi que des communiqués de presse sont disponibles sur le site Web de SEDAR, www.sedar.com.

Énoncés prospectifs

Le présent rapport de gestion et notamment, sans s'y restreindre, les rubriques intitulées « Aperçu », « Chiffre d'affaires d'établissements comparables », « Éléments de passif éventuels » et « Événements postérieurs », renferment des énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs comportent, sans s'y limiter, des déclarations relatives à certains aspects des perspectives d'affaires de la Société au cours de

l'exercice 2012. Ils comprennent également d'autres assertions qui ne réfèrent pas à des faits historiques distinctement vérifiables. Nous formulons un énoncé prospectif lorsque nous utilisons ce que nous savons et prévoyons aujourd'hui pour faire un commentaire à propos de l'avenir. Les énoncés prospectifs peuvent renfermer des mots tels hypothèse, but, conseil, intention, objectif, aperçu et stratégie, ou employer à divers temps, notamment au conditionnel ou au futur, des verbes tels viser, anticiper, croire, s'attendre à, planifier, projeter, rechercher, cibler, s'efforcer, pouvoir ou devoir. Tous ces énoncés prospectifs sont formulés en vertu des dispositions d'exonération prévues par les lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables.

À moins d'indication à l'effet contraire de notre part, les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion décrivent nos prévisions au 13 février 2013 et, par conséquent, sont sujets à changement après cette date. Nous ne nous engageons d'aucune façon à actualiser ou à réviser un énoncé prospectif, que ce soit à la suite d'une information nouvelle, d'événements futurs ou autrement, et déclinons toute obligation à cet égard si ce n'est en vertu des exigences des lois sur les valeurs mobilières canadiennes.

De par leur nature même, les énoncés prospectifs sont soumis à des incertitudes et risques intrinsèques. Ils sont fondés sur plusieurs hypothèses qui soulèvent la possibilité que les résultats ou événements réels diffèrent substantiellement de nos attentes implicites ou explicites ou que nos perspectives d'affaires, nos objectifs, nos plans et nos priorités stratégiques ne se réalisent pas. En conséquence, nous ne pouvons garantir qu'un énoncé prospectif se concrétisera et nous vous invitons à ne pas accorder une confiance indue à nos énoncés prospectifs. Dans ce rapport de gestion, les énoncés prospectifs sont formulés afin d'informer sur les priorités stratégiques actuelles, les attentes et les plans de la direction. Ils visent à permettre aux investisseurs et à d'autres d'obtenir une meilleure compréhension de nos perspectives d'affaires et de notre milieu d'exploitation. Les lecteurs sont avisés, cependant, que cette information peut être inappropriée à d'autres fins.

Les énoncés prospectifs formulés dans ce rapport de gestion sont fondés sur un certain nombre d'hypothèses que nous considérons raisonnables au 13 février 2013. Veuillez vous reporter, en particulier, à la rubrique intitulée « Risques et incertitudes » pour une description de certaines des hypothèses clés, tant économiques et opérationnelles que de marché, que nous avons utilisées dans la rédaction des énoncés prospectifs contenus dans ce rapport. Si nos hypothèses se révèlent imprécises, nos résultats réels pourraient s'écarter de façon importante de nos attentes.

À moins d'indication contraire aux présentes, les priorités stratégiques, les perspectives d'affaires et les hypothèses décrites dans le rapport de gestion antérieur demeurent essentiellement les mêmes.

Des facteurs de risque importants pourraient faire en sorte que les résultats ou événements réels s'écarterent substantiellement de ceux exprimés ou suggérés par les énoncés prospectifs susmentionnés et d'autres contenus dans ce rapport de gestion. Ces facteurs comprennent, sans s'y limiter, l'intensité des activités concurrentielles et

leur incidence sur notre capacité d'attirer la clientèle; notre capacité d'obtenir des emplacements avantageux et de renouveler nos baux actuels à des taux acceptables; l'arrivée de concepts étrangers; notre capacité d'attirer de nouveaux franchisés; les changements en matière de goûts de la clientèle, de tendances démographiques et quant à l'attrait de nos concepts; les changements à l'égard des profils d'achalandage ainsi que des coûts et taux d'occupation des centres commerciaux et tours de bureaux; la conjoncture économique et financière générale; les niveaux de confiance et de dépenses du consommateur; la demande et les prix de nos produits; notre capacité de mettre en œuvre nos stratégies et plans de manière à générer les profits attendus; les situations affectant la capacité de tiers fournisseurs de nous procurer des produits et services essentiels; la disponibilité et le coût de la main-d'œuvre; la volatilité des marchés de valeurs; les contraintes opérationnelles ainsi que l'occurrence d'épidémies, de pandémies et d'autres risques pour la santé.

Les facteurs de risque ci-dessus et d'autres qui pourraient donner lieu à des résultats ou événements substantiellement différents des attentes explicites ou implicites formulées dans nos énoncés prospectifs sont commentés dans le présent rapport de gestion.

Nous avertissons le lecteur que les risques décrits ci-dessus ne sont pas les seuls susceptibles de nous affecter. Des incertitudes et risques additionnels que nous ne connaissons pas pour l'instant ou que nous jugeons présentement négligeables peuvent aussi avoir un effet préjudiciable sur notre entreprise, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation.

À moins d'indication contraire de notre part, les énoncés prospectifs ne rendent pas compte de l'effet potentiel d'éléments non récurrents ou d'autres éléments spéciaux, ou de quelque disposition, monétisation, fusion, acquisition, autre regroupement d'entreprises ou autre opération qui peuvent être annoncés ou peuvent survenir après le 13 février 2013. L'impact financier de telles opérations et d'éléments non récurrents ou spéciaux peut être complexe et dépend des particularités de chaque cas. En conséquence, nous ne pouvons décrire l'impact prévu de façon concrète ou comme nous le faisons des risques connus ayant une incidence sur notre entreprise.

Respect des normes internationales d'information financière

À moins d'indication contraire, les renseignements financiers présentés ci-après, y compris les valeurs tabulaires, sont libellés en dollars canadiens et préparés selon les normes internationales d'information financière (« IFRS »). MTY utilise le résultat avant impôts, intérêts sur la dette à long terme et amortissements (« BAIIA ») parce que cet indicateur permet à la direction d'évaluer le rendement opérationnel de la Société. La Société présente également la croissance du chiffre d'affaires d'établissements comparables, qui est défini comme le volume comparatif des ventes générées par des établissements ouverts depuis au moins treize mois ou acquis il y a plus de treize mois.

Ces données sont des indicateurs financiers largement reconnus, mais qui n'ont pas une définition standard au sens des PCGR. En conséquence, il est possible qu'elles ne

puissent être comparées au BAIIA et au chiffre d'affaires d'établissements comparables présentés par d'autres sociétés.

Faits saillants d'événements significatifs au cours de l'exercice

Le 26 septembre 2012, la Société a annoncé qu'elle avait réalisé l'acquisition de la plupart des actifs de Souvlaki Ltd. pour une contrepartie estimée à 0,9 millions \$.

Entreprise principale

MTY franchise et exploite des établissements de restauration rapide sous les bannières suivantes : Tiki-Ming, Sukiyaki, La Crémère, Au Vieux Duluth Express, Carrefour Oriental, Panini Pizza Pasta, Chick'n'Chick, Franx Supreme, Croissant Plus, Villa Madina, Cultures, Thai Express, Vanellis, Kim Chi, TCBY, Yogen Früz, Sushi Shop, Koya Japan, Vie & Nam, Tandori, O'Burger, Tutti Frutti, TacoTime, Country Style, Buns Master, Valentine, Jugo Juice, Mr. Sub, Koryo Korean Barbeque et Mr. Souvlaki.

Au 30 novembre 2012, MTY détenait 2 199 établissements en opération, dont 2 179 étaient franchisés ou faisaient l'objet d'ententes d'exploitation tandis que les 20 autres étaient exploités par MTY.

Les établissements de MTY : i) ont façade sur rue; ii) se trouvent dans les foires alimentaires et les centres commerciaux; et iii) se présentent sous une forme non traditionnelle dans des stations-services, des dépanneurs, des cinémas et des parcs d'attractions ainsi qu'en d'autres lieux ou dans des parcs commerciaux. Les emplacements non traditionnels sont typiquement plus petits, exigent un moindre investissement et génèrent de ventes inférieures à celles d'établissements établis dans les centres commerciaux, les foires alimentaires ou avec façade sur rue. Les bannières Country Style, La Crémère, TCBY, Sushi Shop, TacoTime, Valentine, Tutti Frutti et Mr. Sub sont surtout établis avec façade sur rue. La Crémère et TCBY sont exploitées essentiellement d'avril à septembre tandis que les autres bannières le sont l'année durant.

MTY a développé plusieurs concepts de restauration rapide. Tiki-Ming (cuisine chinoise) a été sa première bannière, suivie de Sukiyaki (délices de la table japonaise), Franx Supreme (hotdogs/hamburgers), Panini Pizza Pasta, Chick'n'Chick, Caféràma, Villa Madina, Carrefour Oriental, Kim Chi, Vie & Nam, Tandori et O'Burger.

D'autres bannières se sont ajoutées à la suite d'acquisitions successives, notamment :

- En 1999, 18 établissements de la chaîne Fontaine Santé/Veggirama;
- En 2001, 74 établissements de la chaîne La Crémère;
- En 2002, 20 établissements de la chaîne Croissant Plus;
- En 2003, 24 établissements de la chaîne Cultures;
- En mai 2004, six établissements de la chaîne Thai Express;
- En juin 2004, 103 établissements de la chaîne Vanellis; et

- En septembre 2005, 91 établissements de The Country's Best Yogurt (« TCBY »), de concert avec les droits de franchise maîtresse canadienne.
- Le 1^{er} avril 2006, les droits de franchise exclusifs de Yogen Früz^{MC} au Canada et son réseau de 152 établissements existants;
- Le 1^{er} septembre 2006, la bannière Sushi Shop, ses 42 franchises et 5 établissements corporatifs;
- Le 19 octobre 2006, la bannière Koya Japan, ses 24 franchises et un établissement corporatif;
- Le 1^{er} septembre 2007, 15 franchises existantes de la bannière Sushi Shop, acquises d'un groupe d'investisseurs;
- Le 15 septembre 2008, la bannière Tutti Frutti et ses 29 établissements qui desservent la clientèle du petit-déjeuner et du lunch;
- Le 31 octobre 2008, les droits de franchisage canadiens de TacoTime qui, à la date d'acquisition, exploitait 117 restaurants dans l'Ouest canadien;
- Le 1^{er} mai 2009, les actions en circulation de Country Style Food Services Holdings Inc., de même que les 480 établissements exploités par ses filiales;
- Le 16 septembre 2010, les actions en circulation de Groupe Valentine inc. et son réseau de 95 établissements, transaction entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} septembre 2010;
- Le 24 août 2011, l'actif de Jugo Juice International Inc., dont 136 établissements en opération à la date de clôture, transaction entrée en vigueur rétroactivement au 18 août 2011;
- Le 1^{er} novembre 2011, l'actif de Mr. Submarine Limited, dont 338 établissements en opération à la date de clôture;
- Le 10 novembre 2011, l'actif de Koryo Korean BBQ Franchise Corp., dont 20 établissements en opération à la date effective de clôture, la transaction entrant en vigueur rétroactivement au 1^{er} novembre 2011;
- Le 26 septembre 2012, les actifs de Mr. Souvlaki Ltd., dont 14 établissements en opération à la date de clôture de la transaction.

MTY détient également une entente exclusive de développement régional avec Restaurant Au Vieux Duluth afin de développer et sous-franchiser les restaurants à service rapide Au Vieux Duluth Express en Ontario et au Québec.

Les produits rattachés aux franchises proviennent des redevances de franchisage, des droits de franchise initiaux, des ventes de projets clés en main, des loyers, de la location d'enseignes, des apports des fournisseurs et des ventes d'autres biens et services aux franchisés. Les produits rattachés aux établissements appartenant à la Société comprennent les recettes qu'ils génèrent. Les charges d'exploitation relatives au franchisage incluent les salaires, les frais d'administration associés aux franchisés actuels et nouveaux, les charges liées au développement de nouveaux marchés, les frais de préparation de projets clés en main, le loyer ainsi que les fournitures et équipements vendus aux franchisés. Les charges relatives aux établissements appartenant à la Société comprennent leurs coûts d'exploitation.

MTY tire des revenus de l'entreprise de transformation des aliments mentionnée aux présentes. L'usine transforme divers produits qui vont des ingrédients et des plats prêts-à-servir vendus aux restaurants ou à d'autres usines de transformation, aux plats pour micro-ondes vendus chez des détaillants. La majorité des rentrées de l'usine proviennent de la vente de ses produits à des distributeurs et détaillants.

La Société tire également des revenus de son centre de distribution situé sur la rive sud de Montréal. Celui-ci dessert principalement les franchisés des bannières Valentine et Franx Supreme, à qui il offre une large gamme des produits nécessaires à l'exploitation quotidienne des restaurants.

Description d'acquisitions récentes

Le 26 septembre 2012, la Société a annoncé qu'elle avait réalisé l'acquisition de la plupart des actifs de Mr. Souvlaki Ltd. pour une contrepartie totale s'élevant à 0,9 million \$. À la date de clôture, 14 établissements Mr. Souvlaki étaient en opération, tous franchisés. MTY a effectué, sur le prix d'acquisition, des retenues de garantie s'élevant à 0,17 million \$.

Le 10 novembre 2011, la Société a acquis les actifs de Koryo Korean BBQ Franchise Corp. pour une contrepartie totale estimée à 1,8 million \$. À la date effective de clôture, le 1^{er} novembre 2011, le réseau Koryo comprenait 19 franchises et un établissement corporatif. Sur le prix d'acquisition, MTY a effectué des retenues de garantie s'élevant à 0,35 million \$.

Le 1^{er} novembre 2011, la Société a acquis la quasi-totalité des actifs de Mr. Submarine Limited et Mr. Sub Realty Inc. pour une contrepartie totale estimée à 23,0 millions \$. À la date de clôture, 338 établissements Mr. Sub étaient exploités; tous étaient franchisés ou faisaient l'objet d'une entente d'exploitation. MTY a effectué une retenue de garantie s'élevant à 2,5 millions \$ qui deviendra payable en novembre 2013.

Le 24 août 2011, la Société a acquis la totalité des actifs de Jugo Juice International Inc., de Jugo Juice Canada Inc. et de Jugo Juice Western Canada Inc. pour une contrepartie totale estimée à 15,45 millions \$. À la date effective de clôture, le 18 août 2011, 136 établissements Jugo Juice étaient exploités, dont 134 franchises et deux établissements corporatifs. Sur le prix d'acquisition total, MTY a réservé une somme s'élevant à 1,735 million \$ au titre de retenues de garantie de la transaction.

Le 17 décembre 2010, la Société a acquis une participation de 51% dans une usine de transformation des aliments. La valeur totale de la transaction a été estimée à environ 3,5 millions \$ et comprend le terrain, le bâtiment, les équipements, les stocks, la main-d'œuvre actuelle et les certifications. Une société nouvellement constituée a financé cette acquisition au moyen d'un prêt bancaire s'élevant à 3,5 millions \$.

Dans le cadre de l'opération, l'un des actionnaires de la société nouvellement constituée a transféré les activités existantes d'une autre usine en échange d'actions privilégiées obligatoirement rachetables. Le tiers de ces actions privilégiées seront rachetables

annuellement, à une valeur qui dépendra de la rentabilité de l'usine. La valeur de ces actions a été estimée à 300 000 \$ lors de la conclusion de la convention d'actionnaires, puis réévaluée à 200 000 \$ à la suite de changements dans la répartition du prix d'acquisition.

Résumé de l'information trimestrielle

Trimestres clos en								
En milliers \$	Février 2011	Mai 2011	Août 2011	Novembre 2011	Février 2012	Mai 2012	Août 2012	Novembre 2012
Produits	16 761 \$	18 629 \$	19 852 \$	23 116 \$	21 945 \$	23 689 \$	24 239 \$	26 347 \$
Résultat net et résultat global attribuables aux propriétaires	3 490 \$	3 583 \$	4 388 \$	4 733 \$	4 392 \$	5 283 \$	6 129 \$	6 263 \$
Par action	0,18 \$	0,19 \$	0,23 \$	0,25 \$	0,23 \$	0,28 \$	0,32 \$	0,33 \$
Par action, dilué	0,18 \$	0,19 \$	0,23 \$	0,25 \$	0,23 \$	0,28 \$	0,32 \$	0,33 \$

Résultats d'exploitation de l'exercice clos le 30 novembre 2012

Produits

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2012, les produits d'exploitation de la Société se sont accrus de 23% pour atteindre 96,2 millions \$. Les produits des quatre segments commerciaux se répartissent comme suit :

	30 novembre 2012 (millions \$)	30 novembre 2011 (millions \$)	Variation
Activités reliées aux franchises	70,9	56,0	27%
Établissements appartenant à la Société	12,2	10,8	13%
Distribution	6,1	6,1	0%
Transformation des aliments	8,1	6,3	27%
Transactions intersociétés	(1,0)	(0,8)	S/O
Produits d'exploitation totaux	96,2	78,4	23%

Tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus, les produits provenant des établissements franchisés se sont accrus de 27%. Plusieurs facteurs ont contribué à cette augmentation, entre autres :

	Millions \$
Produits, exercice 2011	56,0
Augmentation des flux de rentrées récurrents	13,0
Augmentation des projets clés en main, des ventes de fournitures aux franchisés et des revenus de location	0,8
Augmentation des droits de franchise initiaux	1,0
Autres variations non significatives	0,1
Produits, exercice 2012	70,9

Au cours de l'exercice 2012, la Société a bénéficié des résultats de ses plus récentes acquisitions, qui comptent pour 10,3 millions \$ dans la hausse des flux de rentrées récurrents. Parmi les autres facteurs ayant contribué à l'augmentation des flux de rentrées récurrents, on note la croissance positive du chiffre d'affaires d'établissements comparables et la bonne performance des établissements ouverts au cours des 12 derniers mois.

Les produits rattachés aux établissements appartenant à la Société ont augmenté de 13% pour s'établir à 12,2 millions \$ au cours de l'exercice 2012. Cette hausse est principalement attribuable à la consolidation de certaines entités ad hoc acquises en même temps que la bannière Mr. Sub, au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2011, et qui a généré des produits s'élevant à environ 4,5 millions \$ durant l'année. Cette hausse a été partiellement pondérée par la cession de certains établissements appartenant à la Société au cours de l'exercice 2012.

Des produits qui s'élèvent à 8,1 millions \$ ont également été générés par l'usine de transformation des aliments durant ces 12 mois. La hausse, de 27%, est attribuable au moment de l'acquisition, qui a eu lieu pendant le premier trimestre de l'exercice 2011, ainsi qu'à la période de transition, qui a eu une incidence sur la rentabilité de l'usine pendant les premières étapes d'intégration qui ont suivi la transaction.

Coût des ventes et autres charges d'exploitation

Au cours de l'exercice 2012, les charges d'exploitation se sont accrues de 18% pour s'établir à 61,3 millions \$, comparativement à 51,9 millions \$ en 2011. Les charges d'exploitation des quatre segments commerciaux se répartissent comme suit :

	30 novembre 2012 (millions \$)	30 novembre 2011 (millions \$)	Variation
Activités reliées aux franchises	36,3	30,2	20%
Établissements appartenant à la Société	12,4	10,7	15%
Distribution	5,6	5,5	2%
Transformation des aliments	8,0	6,2	29%
Transactions intersociétés	(1,0)	(0,8)	S/O
Charges d'exploitation totales	61,3	51,9	18%

Les charges d'exploitation attribuables aux activités de franchisage se sont accrues de 6,1 millions \$, surtout du fait des charges additionnelles associées à l'exploitation des bannières récemment acquises.

Au cours de l'exercice, les charges relatives aux établissements appartenant à la Société se sont accrues de 1,7 millions \$. Cette hausse est attribuable à la consolidation des entités ad hoc de la bannière Mr. Sub, qui a été en partie pondérée par la cession de certains établissements appartenant à la Société au cours de 2012.

Les charges relatives à l'usine de transformation des aliments se sont accrues de 29% pour les raisons indiquées à la rubrique « Produits » ci-dessus.

Résultat avant impôts, intérêts et amortissements (BAIIA)

Exercice clos le 30 novembre 2012						
(En millions)	Franchises	Établissements appartenant à la Société	Distribution	Transformation	Consolidation	Total
Produits	70,91 \$	12,17 \$	6,08 \$	8,05 \$	(0,99) \$	96,22 \$
Charges	36,33 \$	12,35 \$	5,63 \$	7,97 \$	(0,99) \$	61,29 \$
BAIIA*	34,58 \$	(0,18) \$	0,45 \$	0,08 \$	0,00 \$	34,93 \$
BAIIA en tant que % des produits	49%	S/O	7%	1%	S/O	36%

Exercice clos le 30 novembre 2011						
(En millions)	Franchises	Établissements appartenant à la Société	Distribution	Transformation	Consolidation	Total
Produits	55,95 \$	10,78 \$	6,06 \$	6,33 \$	(0,76) \$	78,36 \$
Charges	30,23 \$	10,73 \$	5,53 \$	6,20 \$	(0,76) \$	51,93 \$
Restructuration	0,45 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,45 \$
BAIIA*	25,27 \$	0,05 \$	0,53 \$	0,13 \$	0,00 \$	25,98 \$
BAIIA en tant que % des produits	45%	0%	9%	2%	N/A	33%

Le BAIIA (résultat avant impôts, intérêts et amortissements) n'est pas un indicateur de rentabilité reconnu par les IFRS. En conséquence, il pourrait ne pas être comparable à des indicateurs similaires présentés par d'autres sociétés.

* Le BAIIA se définit comme les produits d'exploitation moins les charges d'exploitation.

Le BAIIA s'est accru de 34%, passant de 26,0 millions \$ à 34,9 millions \$ au cours de l'exercice 2012.

Durant l'exercice, les opérations de franchisage ont apporté 34,6 millions \$ au BAIIA, une hausse de 37% par rapport aux résultats de l'exercice précédent. Cette hausse est principalement attribuable aux apports des acquisitions récentes qui comptent pour les trois quarts de cette croissance environ, à l'augmentation du chiffre d'affaires d'établissements comparables et au rendement d'établissements ouverts au cours des 12 derniers mois. Le BAIIA de 2011 comprenait par ailleurs une charge de restructuration de 0,45 million \$.

Exprimé en pourcentage des produits, le BAIIA attribuable aux activités reliées aux franchises atteint 49% en raison d'une modification à la composition des produits qui confère un poids relatif moindre aux produits générés par les livraisons de projets clés en main et de fournitures aux franchisés, lesquelles dégagent généralement de faibles marges de profit.

Le BAIIA associé aux établissements appartenant à la Société a légèrement diminué au cours de cette période de 12 mois, principalement en raison de la vente de quelques établissements rentables en 2012.

L'usine de transformation des aliments a généré un BAIIA s'élevant à 0,1 million \$ au cours des exercices 2012 et 2011. Un contrat ne procurant qu'une faible marge de profit a eu une incidence sur les résultats de 2012; il a été renégocié depuis.

Résultat

Le résultat de la Société attribuable aux propriétaires s'est accru de 36% au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2012 par rapport à l'exercice précédent. MTY a déclaré un résultat et un résultat global attribuables aux propriétaires s'élevant à 22,1 millions \$ ou 1,15 \$ par action (1,15 \$ sur une base diluée), comparativement à 16,5 millions \$ ou 0,85 \$ par action (0,85 \$ sur une base diluée) en 2011.

La hausse du résultat provient surtout des retombées de récentes acquisitions, mais aussi d'une forte croissance générique des recettes qui compense largement le fléchissement des autres éléments de rentrées non récurrents.

Amortissement

En 2012, on note une hausse de 0,7 million \$ au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles du fait de l'amortissement des droits de franchise des bannières récemment acquises.

Autres produits et charges

Le profit à la cession d'actifs, qui résulte de la vente des actifs d'établissements appartenant à la Société, s'établit à 0,5 million \$ à l'exercice 2012, comparativement à 0,9 million \$ en 2011. Le profit inhabituel réalisé à l'exercice 2011 découlait principalement de la vente d'un établissement appartenant à la Société dont le rendement était supérieur à la moyenne et qui commandait, de ce fait, un prix de vente supérieur.

Au cours de l'exercice, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 0,1 million \$ sur l'actif de huit des établissements lui appartenant, chacun représentant une unité génératrice de trésorerie. Cette charge a été établie à la suite de résultats décevants en 2012, résultats qui laissaient présager une perte de valeur éventuelle. L'actif des huit établissements est présentement comptabilisé à sa juste valeur diminuée des coûts de vente, laquelle était supérieure à sa valeur d'utilité fondée sur les flux de trésorerie actualisés.

La Société a comptabilisé au cours de l'exercice un profit de 0,1 million \$ sur le rachat d'actions privilégiées émises par une de ses filiales. Les actions doivent être rachetées en trois tranches annuelles et leur prix de rachat est fondé sur la performance de la filiale. Vu les résultats financiers de la filiale pour 2012, la valeur de rachat des actions a été nulle.

La Société a également comptabilisé un gain de 0,1 million \$ sur la remise d'un prêt consenti par les actionnaires minoritaires de l'une de ses filiales.

Impôts sur le résultat

La provision pour impôts de l'exercice 2012 s'élève à 27,7% du bénéfice avant impôt de la Société, ce qui est supérieur au taux légal moyen de 26,9% applicable au résultat de la Société pour l'exercice. L'écart découle principalement d'un avis de cotisation qui a entraîné une charge d'environ 0,3 million \$.

Résultat d'exploitation du quatrième trimestre clos le 30 novembre 2012

Produits

Durant le quatrième trimestre de notre exercice 2012, les produits d'exploitation de la Société se sont accrus de 14% pour atteindre 26,3 millions \$. Les produits des quatre segments commerciaux se répartissent comme suit :

	30 novembre 2012 (millions \$)	30 novembre 2011 (millions \$)	Variation
Activités liées aux franchises	20,0	16,1	24%
Établissements appartenant à la Société	2,5	3,3	(24%)
Distribution	1,9	1,9	0%
Transformation des aliments	2,3	2,0	13%
Transactions intersociétés	(0,3)	(0,2)	S/O
Produits d'exploitation totaux	26,3	23,1	14%

Tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus, les produits provenant des établissements franchisés se sont accrus de 24%. Plusieurs facteurs ont contribué à cette augmentation, entre autres :

	Millions \$
Produits, 4 ^e trimestre de 2011	16,1
Augmentation des flux de rentrées récurrents	2,5
Augmentation des projets clés en main, des ventes de fournitures aux franchisés et des revenus de location	1,2
Augmentation des droits de franchise initiaux	0,5
Autres variations non significatives	(0,3)
Produits, 4^e trimestre de l'exercice 2012	20,0

Au quatrième trimestre de l'exercice 2012, la Société a bénéficié des résultats de ses plus récentes acquisitions, qui comptent pour 2,2 millions \$ dans la hausse des flux de rentrées récurrents. Parmi les autres facteurs ayant contribué à cette hausse, on note la bonne performance des établissements ouverts au cours des 12 derniers mois ainsi que les produits accrus tirés de projets clé en main.

Les produits rattachés aux établissements appartenant à la Société ont diminué de 24% pour s'établir à 2,5 millions \$ au cours du quatrième trimestre de notre exercice 2012. Cette diminution est due à la cession de certains établissements depuis le début de l'exercice.

L'usine de transformation des aliments de la Société a dégagé des produits de 2,3 million \$ au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2012, une hausse de 13% par rapport à la même période de l'exercice précédent. Cette hausse est principalement attribuable à la mise en service d'une nouvelle ligne de production au cours du quatrième trimestre.

Coût des ventes et autres charges d'exploitation

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2012, les charges d'exploitation se sont accrues de 14% pour s'établir à 17,4 millions \$, comparativement à 15,3 millions \$ pour la même période de l'exercice 2011. Les charges d'exploitation des quatre segments commerciaux se répartissent comme suit :

	30 novembre 2012 (millions \$)	30 novembre 2011 (millions \$)	Variation
Activités reliées aux franchises	11,0	8,6	28%
Établissements appartenant à la Société	2,7	3,3	(20%)
Distribution	1,7	1,7	0%
Transformation des aliments	2,3	1,9	23%
Transactions intersociétés	(0,3)	(0,2)	S/O
Charges d'exploitation totales	17,4	15,3	13%

Les charges d'exploitation attribuables aux activités de franchisage se sont accrues de 2,4 million \$, surtout du fait des charges additionnelles associées à l'exploitation des plus récentes acquisitions, qui comptent pour 0,7 million \$ dans cette hausse. La différence est associée à la hausse des produits dégagés par les projets clé en main, les ventes de fournitures aux franchisés et les loyers.

Au cours de la période, les charges relatives aux établissements appartenant à la Société ont diminué de 0,6 million \$ vu la réduction du nombre de ces établissements au cours des 12 derniers mois.

Les produits d'exploitation additionnels dégagés par l'usine de transformation des aliments se sont accompagnés de charges d'exploitation supérieures de 23%.

Résultat avant impôts, intérêts et amortissements (BAIIA)

Trimestre clos le 30 novembre 2012						
(En millions)	Franchises	Établissements appartenant à la Société	Distribution	Transformation	Consolidation	Total
Produits	20,05 \$	2,49 \$	1,87 \$	2,27 \$	(0,33) \$	26,35 \$
Charges	11,02 \$	2,65 \$	1,74 \$	2,28 \$	(0,33) \$	17,37 \$
BAIIA*	9,03 \$	(0,16) \$	0,12 \$	(0,01) \$	0,00 \$	8,98 \$
BAIIA en tant que % des produits	45%	S/O	7%	S/O	S/O	34%

Trimestre clos le 30 novembre 2011						
(En millions)	Franchises	Établissements appartenant à la Société	Distribution	Transformation	Consolidation	Total
Produits	16,15 \$	3,29 \$	1,87 \$	2,01 \$	(0,19) \$	23,12 \$
Charges	8,58 \$	3,34 \$	1,74 \$	1,85 \$	(0,19) \$	15,32 \$
BAIIA*	7,57 \$	(0,06) \$	0,13 \$	0,16 \$	0,00 \$	7,80 \$
BAIIA en tant que % des produits	47%	S/O	7%	8%	S/O	34%

Le BAIIA (résultat avant impôts, intérêts et amortissements) n'est pas un indicateur de rentabilité reconnu par les IFRS. En conséquence, il pourrait ne pas être comparable à des indicateurs similaires présentés par d'autres sociétés.

* Le BAIIA se définit comme les produits d'exploitation moins les charges d'exploitation.

Le BAIIA s'est accru de 15%, passant de 7,8 millions \$ au quatrième trimestre de l'exercice 2011 à 9,0 millions \$ au trimestre clos le 30 novembre 2012.

Durant le trimestre, les opérations de franchisage ont apporté 9,0 millions \$ au BAIIA, une hausse de 19% par rapport aux résultats de la même période de 2011. La hausse est principalement attribuable aux apports de récentes acquisitions et au rendement d'établissements ouverts au cours des 12 derniers mois.

Exprimé en pourcentage des produits, le BAIIA attribuable aux activités des franchises a reculé pour s'établir à 45% étant donné le poids relatif plus important des ventes de fournitures aux franchisés. Ces rentrées dégagent généralement des marges de profit inférieures.

Les établissements appartenant à la Société ont subi une perte de 0,2 million \$, une hausse de 0,1 million \$ par rapport à la même période de l'an dernier. Cette situation découle de la cession de certains établissements rentables en 2012.

L'usine de transformation des aliments a apporté un BAIIA légèrement négatif au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2012.

Résultat

Pour le trimestre clos le 30 novembre 2012, MTY a déclaré un résultat et un résultat global attribuables aux propriétaires s'élevant à 6,3 millions \$ ou 0,33 \$ par action (0,33 \$ sur une base diluée), comparativement à 4,7 millions \$ ou 0,25 \$ par action (0,25 \$ sur une base diluée) pour la même période du dernier exercice, ce qui représente une hausse de 32%.

Amortissement

L'amortissement des immobilisations incorporelles au quatrième trimestre de l'exercice 2012 était semblable à celui de la même période de l'exercice 2011.

Autres produits et charges

Au cours du quatrième trimestre, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 0,1 million \$ sur l'actif de huit des établissements lui appartenant (chacun représentant une unité génératrice de trésorerie). La charge a été établie à la suite de résultats décevants au cours de l'exercice 2012. L'actif des huit établissements est maintenant comptabilisé à sa juste valeur diminuée des coûts de vente, laquelle était supérieure à leur valeur d'utilité fondée sur les flux de trésorerie actualisés.

Au cours du quatrième trimestre, la Société a comptabilisé un profit de 0,1 million \$ sur le rachat d'actions privilégiées de son usine de transformation des aliments. Les actions doivent être rachetées en trois tranches annuelles et leur valeur est fondée sur la performance de l'usine. Vu le BAIIA dégagé par l'usine de transformation, la valeur s'est établie à 0 \$.

La Société a également comptabilisé un gain de 0,1 million \$ sur le prêt d'actionnaires minoritaires à l'une de ses filiales détenue à 45%, ceux-ci ayant renoncé au remboursement du solde dû.

Impôts sur le résultat

Exprimée en pourcentage du résultat avant impôts, la provision pour impôt a légèrement diminué au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2012 par rapport à la même période de l'exercice précédent. Cette situation découle principalement de réductions des taux d'imposition dans les provinces où la Société détient des établissements permanents ainsi que d'un rajustement du taux des pertes autres qu'en capital reportées comptabilisées au quatrième trimestre de l'exercice 2011.

Obligations contractuelles et dette à long terme

Les obligations liées à la dette à long terme et aux loyers minima des contrats de location qui ne font pas l'objet d'un contrat de sous-location sont les suivantes :

Pour les 12 mois se terminant <i>(en milliers de \$)</i>	Dettes à long terme*	Engagements de location nets	Obligations contractuelles totales
En novembre 2013	7 334 \$	2 258 \$	9 592 \$
En novembre 2014	287 \$	2 202 \$	2 489 \$
En novembre 2015	- \$	1 883 \$	1 883 \$
En novembre 2016	- \$	1 670 \$	1 670 \$
En novembre 2017	- \$	1 355 \$	1 355 \$
Solde des engagements	- \$	3 918 \$	3 918 \$
	7 621 \$	13 286 \$	20 907 \$

* Les montants présentés sont les montants totaux payables à échéance et ne sont donc pas actualisés. Pour connaître les engagements totaux, veuillez vous reporter aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 30 novembre 2012.

La dette à long terme comprend des retenues de garantie sur acquisitions ne portant pas intérêts, un prêt bancaire utilisé pour financer l'acquisition de l'usine de transformation des aliments en décembre 2010, ainsi que des actions privilégiées obligatoirement rachetables, émises en faveur d'un actionnaire minoritaire d'une filiale.

Le prêt bancaire contracté pour financer l'acquisition de l'usine de transformation des aliments a été classé aux éléments courants à l'exercice 2012 parce que deux conditions restrictives n'avaient pas été respectées au 30 novembre 2012.

Outre ce qui précède, la Société a conclu des ententes avec des fournisseurs pour l'achat de grains de café, de blé, de sucre et de shortening qui doivent être livrés entre décembre 2012 et mars 2013. L'engagement total s'élève à 1,0 million \$.

En ce qui concerne les éléments susmentionnés, la Société a conclu des contrats afin de minimiser les conséquences de la fluctuation des changes. L'engagement total à cet égard s'élève à environ 0,4 million \$.

Liquidité et ressources financières

La trésorerie et les équivalents de trésorerie totalisaient 33,0 millions \$ au 30 novembre 2012, une hausse de 22,4 millions \$ par rapport à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux placements temporaires détenus à la fin de notre exercice 2011. Cette hausse est attribuable aux forts flux de trésorerie générés par nos activités au cours de l'exercice 2012.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation se sont élevés à 29,4 millions \$ au cours des 12 mois de l'exercice 2012. Si l'on exclut la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement ainsi que des impôts et intérêts versés, nos activités ont généré des flux de trésorerie s'élevant à 35,8 millions \$ en 2012, comparativement à 26,2 millions \$ pour l'exercice 2011, soit une hausse de 37%.

Les principaux moteurs de cette hausse sont l'augmentation de 34% du BAIIA mentionnée plus haut ainsi que l'encaissement de sommes importantes au titre de produits différés qui seront comptabilisées à l'actif au cours des prochains trimestres.

À court terme, la direction continuera à ouvrir de nouveaux établissements qui seront financés par de nouveaux franchisés. MTY poursuivra ses démarches en vue de vendre certains des établissements qui lui appartiennent actuellement et recherchera de nouvelles occasions d'acquérir d'autres réseaux de franchises. Elle dispose d'une marge de crédit de 10,0 millions \$ qui demeure inutilisée au 30 novembre 2012. Cette facilité, lorsqu'elle est utilisée, porte intérêt au taux préférentiel annuel de la banque majoré d'au plus 0,5%, la majoration étant établie en fonction du ratio dette consolidée/BAIIA de la Société.

Les flux de trésorerie générés par nos activités d'exploitation sont généralement placés dans des comptes d'épargne à rendement élevé ou dans des certificats de placement garanti jusqu'à ce que des fonds soient requis.

État de la situation financière

Au cours de l'exercice, la Société a liquidé les placements qui lui restaient et dépose maintenant la trésorerie et les équivalents de trésorerie dont elle dispose dans des comptes d'épargne à rendement élevé auprès de diverses institutions reconnues.

À la fin du quatrième trimestre, les débiteurs s'élevaient à 13,6 millions \$, comparativement à 10,5 millions \$ à la fin de l'exercice 2011, une hausse associée surtout à l'augmentation des rentrées et du fond de roulement nécessaire. La provision pour créance douteuse s'est accrue de 0,3 million \$ depuis le 30 novembre 2011, principalement en raison de l'environnement imprévisible dans lequel évoluent certains de nos franchisés, qui rend le recouvrement des sommes dues incertain.

La valeur des immobilisations corporelles et incorporelles a diminué durant l'exercice. La diminution des immobilisations corporelles découle de la vente de certains établissements appartenant à la Société ainsi que des dotations aux amortissements comptabilisées au cours de la période. La diminution des immobilisations incorporelles, associée à l'amortissement comptabilisé pendant la période, a été partiellement compensée par l'acquisition de droits de franchise évalués à 0,5 million \$ et par l'acquisition de Mr. Souvlaki, évaluée à 0,9 million \$.

Les créiteurs (comptes fournisseurs) sont demeurés stables, passant de 13,5 millions \$ en 2011 à 13,4 millions \$.

Les produits différés consistent en des apports des fournisseurs qui sont acquis en fonction des volumes de consommation et comprennent des droits de franchise initiaux qui seront versés lorsque la quasi-totalité des services initiaux auront été rendus. Le solde au 30 novembre 2012 s'établissait à 2,2 millions \$, une hausse de 0,6 million \$ par rapport au solde de fin d'exercice. Cette amélioration découle d'une augmentation des dépôts sur les droits de franchise initiaux, lesquels dépendent du niveau des activités et livraisons pendant une certaine période. Ces sommes seront constatées aux produits lorsqu'elles seront réalisées.

La dette à long terme comprend des retenues de garantie sur acquisitions ne portant pas intérêts, des prêts bancaires contractés par une filiale pour financer une acquisition et des actions privilégiées obligatoirement rachetables en faveur d'un actionnaire minoritaire d'une filiale. Des retenues de garantie ne portant pas intérêts s'élevant à 1,6 million \$ ont été remboursées. De plus, après une période durant laquelle seuls les intérêts devaient être versés, des remboursements de capital ont été effectués sur l'emprunt bancaire d'une filiale. Il n'y a pas eu d'émissions d'importance depuis le début de l'exercice.

Un tiers des actions privilégiées seront rachetées annuellement, à une valeur qui dépend du rendement d'une filiale. La direction s'attend à ce que la valeur des actions privilégiées au moment du rachat soit d'environ 100 000 \$.

D'autres renseignements sur les éléments ci-dessus de l'état de la situation financière se trouvent dans les notes annexes aux états financiers consolidés au 30 novembre 2012.

Capital-actions

Il n'y a eu aucune émission d'actions durant le trimestre clos le 30 novembre 2012. Au 13 février 2013, 19 120 567 actions ordinaires de MTY étaient en circulation.

Renseignements sur les établissements

Les établissements de MTY : i) se trouvent dans les foires alimentaires et les centres commerciaux; ii) ont façade sur rue; et iii) se présentent sous une forme non traditionnelle dans des stations-services, des dépanneurs, des cinémas et des parcs d'attractions ainsi qu'en d'autres lieux ou dans des parcs commerciaux. Les établissements non traditionnels sont typiquement plus petits, exigent un moindre investissement et génèrent des revenus inférieurs à ceux d'établissements établis dans les centres commerciaux, les foires alimentaires ou avec façade sur rue.

	Nombre d'établissements Exercice clos en novembre 2012	Nombre d'établissements Exercice clos en novembre 2011
Franchises au début de l'exercice	2 233	1 701
Établissements appartenant à la Société au début de l'exercice	30	26
Acquis au cours de l'exercice	14	494
Ouverts durant l'exercice		
Centre commercial	45	41
Emplacement avec façade sur rue	33	37
Non traditionnel	51	49
Fermés durant l'exercice		
Centre commercial	(49)	(16)
Emplacement avec façade sur rue	(45)	(21)
Non traditionnel	(113)	(48)
Total à la fin de l'exercice	2 199	2 263
Franchises à la fin de l'exercice	2 179	2 233
Établissements appartenant à la Société à la fin de l'exercice	20	30
Total à la fin de l'exercice	2 199	2 263

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2012, la Société fait état de diminution nette de 78 établissements à l'échelle du groupe, comparativement à une acquisition nette de 42 établissements pendant le dernier exercice, exclusion faite de ceux provenant des acquisitions réalisées au cours de ces deux années respectivement. Cette diminution nette peut être associée à la résiliation, aux premier et troisième trimestres de l'exercice, de deux contrats portant sur des établissements non traditionnels, perte qui a conduit au dessaisissement d'un total de 54 établissements non traditionnels. Au cours de l'exercice, la Société a aussi fermé plusieurs établissements de centre commercial et d'emplacement avec façade sur rue qu'elle considérait non rentables. Certaines fermetures d'établissements de centre commercial et avec façade sur rue sont aussi dues au non-renouvellement de baux à l'expiration du terme.

À la fin de la période, 20 établissements appartenaient à la Société, une diminution nette de dix établissements. Au cours de l'exercice, 12 établissements appartenant à la Société ont été vendus, cinq se sont ajoutés et trois ont fermé leurs portes.

Au 30 novembre 2012, deux établissements d'essai étaient exploités, tous deux exclus des données présentées ci-dessus.

Le tableau qui suit présente la répartition des établissements de MTY selon leur emplacement et leurs ventes à l'échelle du groupe :

Type d'emplacement	% du nombre d'établissements au		% des ventes à l'échelle du groupe pour l'exercice clos le	
	30 novembre 2012	30 novembre 2011	30 novembre 2012	30 novembre 2011
Centre commercial et foire alimentaire	38%	36%	50%	50%
Façade sur rue	36%	36%	41%	40%
Forme non traditionnelle	26%	28%	9%	10%

La répartition géographique des établissements de MTY et de leurs ventes à l'échelle du groupe est la suivante :

Situation géographique	% du nombre d'établissements au		% des ventes à l'échelle du groupe pour l'exercice clos le	
	30 novembre 2012	30 novembre 2011	30 novembre 2012	30 novembre 2011
Ontario	46%	48%	36%	32%
Québec	28%	27%	34%	40%
Ouest du Canada	20%	20%	24%	22%
Maritimes	2%	2%	1%	1%
Internationale	4%	3%	4%	5%

Ventes totales du réseau

Les ventes totales du réseau se sont accrues de 31% à l'exercice clos le 30 novembre 2012, pour atteindre 688,7 millions \$ au cours de la période, comparativement à 527,6 millions \$ pour la même période l'an dernier.

Environ 80% de l'augmentation des ventes totales du réseau découle des acquisitions récentes et environ 4% de la croissance du chiffre d'affaires d'établissements comparables. Le reste provient de nouveaux restaurants ouverts au cours des derniers 12 mois.

Les ventes totales du réseau incluent les ventes réalisées par les établissements appartenant à la Société et les établissements franchisés, mais excluent celles réalisées par le centre de distribution ou par l'usine de transformation des aliments.

Chiffre d'affaires d'établissements comparables

Au cours de l'exercice 2012, le chiffre d'affaires d'établissements comparables a augmenté de 1,08% par rapport à l'exercice précédent. Au cours du quatrième trimestre, il a reculé de 0,91%.

La majorité de nos concepts ont connu une hausse du chiffre d'affaires d'établissements comparables au cours de l'exercice. Les restaurants situés dans les provinces de

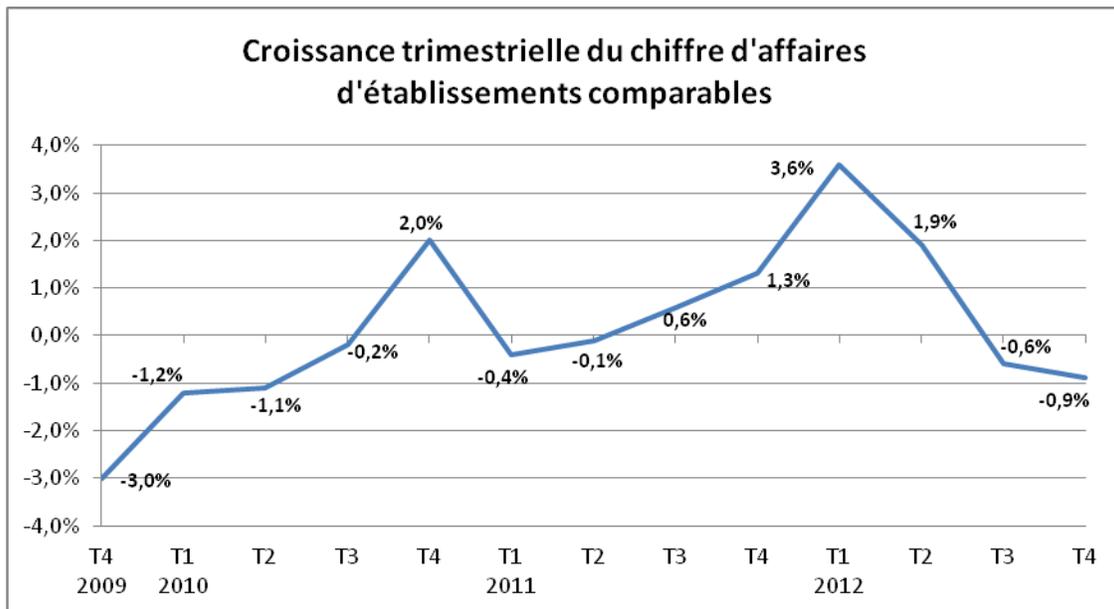
l'Ouest continuent de supplanter ceux des autres régions; ils connaissent la plus forte croissance, tandis que ceux situés en Ontario ont subi, en moyenne, une baisse de leurs ventes.

Les établissements situés dans des centres commerciaux et ceux qui ont pignon sur rue ont affiché la plus forte croissance pendant l'exercice 2012, alors que les établissements de forme non-traditionnelle subissaient un léger recul durant cette période.

Le rendement d'établissements comparables a diminué au cours du quatrième trimestre comparativement aux trimestres précédents; cette situation s'est produite dans toutes les régions où sont exploités nos établissements et chez tous les types et concepts de restaurants.

Comme nous le mentionnions dans notre rapport de gestion antérieur, nous constatons une forte volatilité sur le marché qui semble affecter certaines de nos marques plus que d'autres à différents moments. Au cours du quatrième trimestre, cette volatilité a généré une pression à la baisse qui a été ressentie à travers tout le groupe.

Le graphique qui suit présente les données trimestrielles sur l'évolution du chiffre d'affaires d'établissements comparables au cours des 13 derniers trimestres :



Options sur actions

Aucune option sur action n'a été émise ou levée durant la période. Au 30 novembre 2012, aucune option sur action n'était en circulation.

Saisonnalité

Les résultats d'exploitation de la période intermédiaire ne sont pas nécessairement indicatifs des résultats d'exploitation de l'exercice entier. La Société s'attend à ce que la saisonnalité ne constitue pas un facteur important de la variation trimestrielle de ses résultats. Le chiffre d'affaires à l'échelle du groupe varie de façon saisonnière; durant janvier et février, les ventes sont historiquement inférieures à la moyenne à cause du climat; elles sont historiquement supérieures à la moyenne de mai à août. Cette situation est généralement associée à un plus grand achalandage dans les établissements ayant façade sur rue, à des ventes supérieures des établissements saisonniers qui ne sont ouverts que durant les mois d'été et à des ventes supérieures des établissements situés dans des centres commerciaux. Les ventes des établissements situés dans des centres commerciaux sont également supérieures à la moyenne en décembre, durant la période du magasinage des Fêtes.

Éléments de passif éventuels

La Société est impliquée dans des poursuites, litiges et différends relatifs à ses activités commerciales actuelles dont l'issue ne peut être établie. La direction croit que ces poursuites, litiges et différends n'auront pas de conséquences significatives sur les états financiers de la Société.

Sûreté

La Société a produit une sûreté sous la forme d'une lettre de crédit d'un montant de 45 000 \$.

Risques et incertitudes

La Société dispose d'un certain nombre de concepts variés, diversifiés quant à leurs types d'emplacements et quant à leur répartition géographique à travers le Canada. Néanmoins, des changements touchant aux tendances démographiques, aux profils d'achalandage et aux taux d'occupation des centres commerciaux et tours de bureaux, de même que le type, le nombre et la localisation de restaurants concurrents peuvent affecter ses résultats. De plus, des facteurs tels l'innovation, des coûts accrus des aliments, de la main-d'œuvre et des avantages sociaux, les coûts d'occupation et la disponibilité de dirigeants expérimentés et de salariés horaires peuvent avoir des incidences préjudiciables sur la Société. Des préférences et des profils de dépenses discrétionnaires variables chez les consommateurs pourraient obliger la Société à modifier ou à discontinuer des concepts ou des menus et de là, entraîner une réduction de ses profits et de ses revenus d'exploitation. Même si la Société arrivait à concurrencer avec succès d'autres sociétés de restauration offrant des concepts similaires, elle pourrait être forcée d'apporter des changements à un ou plusieurs de ses concepts pour répondre à des changements en matière de goûts ou de profils de restauration chez les consommateurs. Si la Société modifie un concept, elle peut perdre des clients additionnels qui ne préfèrent pas ce nouveau concept et son menu; elle peut

aussi être incapable d'attirer un nouvel achalandage suffisant à générer le revenu nécessaire pour rendre ce concept rentable. De la même façon, après avoir modifié son concept, la Société peut se retrouver avec des concurrents différents ou supplémentaires face à la clientèle visée et pourrait être incapable de les concurrencer avec succès. La réussite de la Société dépend aussi de nombreux facteurs ayant une incidence sur les dépenses discrétionnaires du consommateur, dont la conjoncture économique, le revenu disponible du consommateur et son niveau de confiance. Des changements préjudiciables touchant ces facteurs pourraient réduire l'achalandage ou imposer des limites pratiques sur les prix, l'un et l'autre étant susceptibles de réduire les ventes et les résultats d'exploitation.

La croissance de MTY est tributaire du maintien du groupe de franchises actuel, lequel est assujéti au renouvellement des baux existants à des taux acceptables et à la capacité de MTY de poursuivre son expansion. Pour cela, la Société doit obtenir des emplacements et des conditions de location convenables pour ses établissements, recruter des franchisés qualifiés, augmenter le chiffre d'affaires d'établissements comparables et réaliser des acquisitions. Le temps, l'énergie et les ressources nécessaires à l'intégration des entreprises acquises au groupe et à la culture de MTY peuvent aussi avoir une incidence sur ses résultats.

Arrangements hors-bilan

MTY n'a aucun arrangement hors-bilan.

Transactions entre parties liées

Les soldes et les transactions entre la Société et ses filiales, qui sont des parties liées à la Société, ont été éliminés au moment de la consolidation. Les transactions entre la Société et d'autres parties liées sont présentées ci-dessous.

Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau ci-dessous présente la rémunération versée aux administrateurs et aux principaux dirigeants au cours de la période :

<i>(en milliers)</i>	Période close le	
	30 novembre 2012	30 novembre 2011
Avantages à court terme	659 \$	581 \$
Avantages postérieurs à l'emploi, paiements fondés sur des actions et autres avantages à long terme	Néant	Néant
Jetons de présence des administrateurs	40 \$	40 \$
Rémunération totale des principaux dirigeants	699 \$	621 \$

Les principaux dirigeants sont le chef de la direction, le chef de l'exploitation et le chef de la direction financière de la Société. La rémunération des administrateurs et des

membres clés du personnel de gestion est déterminée par le conseil d'administration en fonction du rendement individuel et des tendances du marché.

L'augmentation de la rémunération des principaux dirigeants résulte principalement de la répartition des rôles de chef de l'exploitation et de chef de la direction financière en deux fonctions distinctes.

En raison du nombre élevé de ses actionnaires, aucune partie n'exerce le contrôle ultime de la Société. Le principal actionnaire de la Société est son chef de la direction, qui contrôle 26 % des actions en circulation.

La Société verse également des avantages salariaux à des personnes liées aux principaux dirigeants mentionnés ci-dessus. Leur rémunération totale de l'exercice a été la suivante :

<i>(en milliers)</i>	Période close le	
	30 novembre 2012	30 novembre 2011
Avantages à court terme	472 \$	447 \$
Avantages postérieurs à l'emploi, paiements fondés sur des actions et autres avantages à long terme	Néant	Néant
Rémunération totale du personnel lié aux principaux dirigeants	472 \$	447 \$

Une société appartenant à des personnes liées aux principaux dirigeants détient une participation dans deux des filiales de la Société. Aucun dividende n'a été payé à cette société par ces filiales durant la période (140 \$ en 2011), et aucune avance (78 \$ en 2011) n'a été remboursée. Au cours de l'exercice, des personnes liées aux principaux dirigeants ont renoncé au remboursement du solde de 50 \$ d'un prêt consenti à une des filiales de la Société.

Jugements comptables critiques

Pour appliquer les méthodes comptables de la Société qui sont décrites à la note 3 des états financiers consolidés, la direction doit poser des jugements, formuler des hypothèses et procéder à des estimations à l'égard de la valeur comptable d'un actif et d'un passif qui ne s'impose pas autrement d'elle-même. Ces estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont fondées sur l'expérience passée et d'autres facteurs jugés pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont révisées régulièrement. Les modifications sont comptabilisées dans la période à laquelle l'estimation a été révisée si elles n'affectent que cette période, ou dans la période de la révision et les périodes ultérieures si les modifications s'appliquent à la fois à la période en cours et aux suivantes.

Jugements d'importance critique lors de l'application des méthodes comptables

À l'exception de ceux qui impliquent des estimations, les jugements d'importance critique qui ont été posés par la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la Société et qui ont l'incidence la plus significative sur les montants présentés dans les états financiers consolidés portent sur les points suivants :

Définition des unités génératrices de trésorerie

La Société évalue si des éléments pouvant indiquer une dépréciation sont présents pour l'ensemble des actifs non financiers, à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Pour ce faire, elle doit définir les unités génératrices de trésorerie; celles-ci sont déterminées en fonction des meilleures estimations de la direction quant à la plus petite taille d'un actif ou d'un groupe d'actifs ayant la capacité de générer des entrées de trésorerie.

Comptabilisation des produits

La direction fonde son jugement sur les critères détaillés présentés dans la norme IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, en matière de comptabilisation des produits tirés de la vente de biens et des contrats de construction; elle examine en particulier si la Société a transféré à l'acheteur les risques et les avantages importants inhérents à la propriété des biens.

Consolidation des entités ad hoc

Lorsqu'elle détermine quelles sociétés doivent être consolidées, tel qu'il est expliqué ci-dessous, la Société doit faire preuve de jugement lorsqu'elle détermine qui a le contrôle de fait des entités en question. Ce jugement est réévalué chaque année pour tenir compte des faits les plus récents concernant la situation de chaque entité.

Sources principales d'incertitude relative aux estimations

Les éléments suivants constituent les hypothèses clés concernant l'avenir et les autres sources principales d'incertitude relatives aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de l'exercice suivant.

Regroupements d'entreprises

Pour les regroupements d'entreprises, la Société doit énoncer des hypothèses et faire des estimations afin de déterminer la répartition du prix d'achat de l'entreprise acquise. À cette fin, la Société doit déterminer la juste valeur à la date d'acquisition des actifs identifiables acquis, y compris les immobilisations incorporelles tels les droits de franchise et les marques de commerce, et des passifs repris. Le goodwill représente l'excédent de la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris le montant comptabilisé de toute participation ne donnant pas le contrôle dans la société acquise, sur le montant comptabilisé net des actifs identifiables acquis et des passifs repris, tous évalués à la date d'acquisition. Ces hypothèses et estimations ont une incidence sur les montants comptabilisés à titre d'actif et de passif dans l'état consolidé de la situation financière à la date d'acquisition. De plus, les durées d'utilité estimées des actifs amortissables acquis, l'identification des immobilisations incorporelles et le calcul des

durées d'utilité indéfinies ou définies des immobilisations incorporelles acquises ont une incidence sur le résultat futur de la Société.

Dépréciation d'actifs non financiers

L'estimation de la valeur recouvrable des actifs de la Société est généralement fondée sur le calcul de leur valeur d'utilité, car il a été établi que celle-ci était supérieure à la juste valeur moins les coûts de la vente, sauf pour ce qui est de certains actifs des établissements appartenant à la Société, pour lesquels la juste valeur moins les coûts de la vente était plus élevée que la valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de la vente des établissements appartenant à la Société est généralement déterminée en estimant la valeur de liquidation de l'équipement de l'établissement.

À l'exception de la valeur des actifs de certains établissements appartenant à la Société et d'une des marques de commerce de la Société, la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (« UGT ») testées était supérieure ou égale à la valeur comptable des actifs. Les estimations des pertes de valeur étaient établies selon un taux d'actualisation de 17 % pour les UGT appartenant à la Société et de 15 % pour les marques de commerce et les droits de franchise. Les taux d'actualisation sont fondés sur des taux avant impôts qui reflètent l'appréciation courante du marché tout en tenant compte de la valeur temporelle de l'argent et des risques spécifiques à l'UGT.

Au cours de l'exercice, la Société a comptabilisé une dépréciation des immobilisations corporelles associées à huit de ses UGT, ceci à la suite d'un recul de leur performance. Ces huit UGT consistent en des groupes d'actifs rattachés à des établissements appartenant à la Société. La dépréciation totale, qui s'élève à 135 \$, correspond à une réduction de la valeur comptable des améliorations locatives et équipements à leur juste valeur diminuée des coûts de vente, laquelle était supérieure à leur valeur d'utilité.

Ces calculs sont fondés sur notre meilleure estimation des flux de trésorerie futurs, laquelle s'appuie sur les flux de trésorerie de chaque UGT pour l'exercice précédent, extrapolés afin d'obtenir le rendement futur d'une UGT à la date la plus rapprochée des dates suivantes : la résiliation du contrat de location (le cas échéant) ou une échéance à cinq ans; une valeur finale est ensuite calculée au-delà de cette période, dans l'hypothèse que les flux de trésorerie des périodes précédentes n'ont pas augmenté. Les flux de trésorerie d'une période de cinq ans ont été utilisés, puisque la prévisibilité de périodes futures ne peut être estimée avec une précision raisonnable.

Une variation de 1% du taux d'actualisation utilisé pour le calcul de la dépréciation se traduirait par une dépréciation supplémentaire de 41 \$ des marques de commerce et droits de franchise et de 7 \$ des immobilisations corporelles des établissements appartenant à la Société.

Au cours de l'exercice, la Société a repris une perte de valeur s'élevant à 67 \$ relative à l'une de ses marques de commerce. La reprise, qui figure à la ligne « Dépréciation d'immobilisations corporelles » des états consolidés du résultat global, correspond à la pleine perte de valeur de l'actif initialement constatée; elle est fondée sur de nouvelles estimations des flux de trésorerie futurs de l'UGT.

Dépréciation du goodwill

Pour déterminer si le goodwill a subi une dépréciation, il est nécessaire d'estimer la valeur d'utilité des UGT auxquelles le goodwill a été attribué. Le calcul de la valeur d'utilité exige de la direction qu'elle estime les flux de trésorerie futurs qu'elle prévoit tirer de l'UGT et qu'elle applique un taux d'actualisation approprié afin de déterminer la valeur actualisée. Il a été établi que le goodwill n'avait pas subi de dépréciation au 30 novembre 2012, au 30 novembre 2011 et au 1 décembre, 2010.

La Société a utilisé un taux d'actualisation de 13 % pour l'évaluation du goodwill. Aucune augmentation n'a été appliquée aux flux de trésorerie utilisés pour estimer la valeur finale.

Durées d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles

Tel que mentionné dans la note 3 des états financiers consolidés, la Société revoit les durées d'utilité estimées de ses immobilisations corporelles ainsi que les durées d'utilité déterminées de ses immobilisations incorporelles à la fin de chaque exercice et détermine si les durées d'utilité de certains éléments devraient être raccourcies ou étendues en fonction de divers facteurs, notamment la technologie, la concurrence et la révision de l'offre de services. Au cours des exercices clos le 30 novembre 2012, le 30 novembre 2011 et le 1 décembre 2010, la Société n'a pas eu à ajuster les durées d'utilité des actifs en se fondant sur les facteurs décrits ci-avant.

Provisions

La Société formule des hypothèses et des estimations fondées sur sa connaissance actuelle des sommes qu'elle aura à déboursier dans le futur relativement à divers événements passés pour lesquels le montant à déboursier et le moment du décaissement sont incertains au moment de la présentation de ses états financiers.

Évaluation des instruments financiers

Pour estimer la juste valeur de certains types d'instruments financiers, la Société a recours à des techniques d'évaluation qui tiennent compte d'intrants qui ne sont pas fondés sur des données de marché observables.

De l'avis de la direction, les techniques d'évaluation et les hypothèses retenues sont appropriées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers.

Consolidation des entités ad hoc

La Société doit consolider quelques sociétés ad hoc. Pour ce faire, elle doit formuler des hypothèses à l'égard de certaines informations qui ne sont pas disponibles facilement ou qui ne peuvent être obtenues dans les délais de présentation. Ainsi, des hypothèses et des estimations sont faites pour établir une valeur aux actifs à court terme, aux passifs à court et à long termes ainsi qu'aux résultats d'exploitation en général.

Contrats déficitaires

La Société comptabilise une provision pour contrats déficitaires lorsque les coûts inévitables à engager pour satisfaire à nos obligations en vertu d'un contrat sont

supérieurs aux avantages attendus de ce contrat. Cette provision est évaluée à la valeur actualisée du moins élevé des montants suivants : le coût prévu de la résiliation du contrat et le coût net prévu de l'exécution du contrat.

Éventualités

Dans le cours de ses activités, la Société est partie à divers litiges et différends susceptibles de nuire à certains de ses secteurs opérationnels. Les litiges en instance représentent une perte potentielle pour l'entreprise.

MTY comptabilise une perte éventuelle lorsqu'elle estime que cette perte est probable et qu'elle peut être estimée raisonnablement, en fonction de l'information disponible à ce moment. Toute perte ainsi comptabilisée serait imputée au résultat et incluse dans les créances et charges à payer. Tout règlement en espèces serait déduit des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. La direction estime le montant de la perte en analysant les dénouements éventuels et en examinant diverses stratégies à l'égard des litiges et des règlements.

Débiteurs

La Société comptabilise une provision pour créances douteuses sur la base de l'expérience passée, de la situation de chaque établissement, de la situation financière de la contrepartie et de l'ancienneté des créances.

Les créances clients comprennent certaines sommes qui sont échues à la fin de la période de présentation de l'information financière et pour lesquelles la Société n'a pas comptabilisé de provision pour créances douteuses. Puisque la qualité du crédit de la contrepartie n'a pas subi de modification importante, ces sommes sont considérées comme étant recouvrables.

Normes comptables adoptées en 2012

Le 1^{er} décembre 2010, MTY a adopté les normes internationales d'information financière pour la présentation de son information financière et défini le 1^{er} décembre 2010 comme date de transition. Par conséquent, les états financiers consolidés de l'exercice clos le 30 novembre 2012 et les données comparatives ont été préparés conformément aux normes IFRS 1 « Première application des normes internationales d'information financière » émises par le Conseil des normes comptables internationales (« IASB »).

Les méthodes comptables utilisées pour dresser les états financiers et les données comparatives sont présentées à la note 3 des états financiers consolidés de l'exercice clos le 30 novembre 2012. Ces méthodes comptables ont été appliquées de manière rétrospective jusqu'au 1^{er} décembre 2010. Les rapprochements du résultat et de la situation financière de la Société sont présentés à la note 34 des états financiers consolidés.

Les normes qui suivent ont eu une incidence sur l'information financière présentée antérieurement selon les PCGR canadiens :

IFRS 3 « Regroupements d'entreprises »

IFRS 3 élimine le concept de goodwill négatif pour introduire à la place un « profit sur une acquisition à des conditions avantageuses ». Selon les PCGR canadiens, lorsque la contrepartie d'acquisition était inférieure à la juste valeur des actifs identifiables reçus, la différence était répartie au prorata sur les actifs non financiers acquis. Selon IFRS 3, un gain doit être constaté à l'état du résultat global. Ceci a entraîné le retraitement de l'une des acquisitions effectuées au cours de notre exercice 2011; de ce fait, le coût historique des actifs non financiers acquis a été accru de 0,1 million \$, les impôts différés ont été retraités pour refléter la variation des différences temporelles et la dotation aux amortissements sur le coût accru des immobilisations corporelles a aussi été retraitée. L'incidence nette sur le résultat et le résultat global a été de 0,1 million \$.

IAS 12 « Impôt sur le résultat »

Les IFRS diffèrent des PCGR canadiens quant au traitement de l'impôt différé relatif aux immobilisations incorporelles et au goodwill lorsque les immobilisations incorporelles sont acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Lors de la comptabilisation initiale du regroupement d'entreprises, un actif ou un passif d'impôt différé à long terme doit être constaté lorsqu'il y a un écart, temporel ou définitif, entre la juste valeur de l'actif incorporel et sa base fiscale selon les lois sur l'impôt des sociétés applicables. En particulier, la Société a dû retraiter l'impôt différé sur ses marques de commerce. Parce qu'elle avait choisi de ne pas appliquer IFRS 3 aux acquisitions réalisées avant la date de transition, le rajustement d'impôt différé relatif à cette période est venu réduire le résultat non distribué. Dans le cas des acquisitions ultérieures à cette date, le rajustement a eu une incidence sur le montant du goodwill constaté pour chaque regroupement d'entreprises.

De plus, IAS 12 élimine la partie à court terme de l'impôt sur le résultat différé. En conséquence, un actif d'impôt différé courant est maintenant comptabilisé avec l'actif à long terme. Au 1^{er} décembre 2010, la Société a reclassé de la sorte un montant de 3,6 millions \$.

IAS 16 « Immobilisations corporelles »

La Société a choisi d'employer la méthode de la comptabilisation à la valeur d'acquisition à l'égard de ses immobilisations corporelles (« ImCo ») et continuera d'utiliser cette méthode pour constater de tels actifs.

Outre l'incidence d'IFRS 3 sur les ImCo mentionnée plus haut, la Société a identifié un ajustement de conversion qui résulte d'un écart entre les rythmes de consommation ou durées d'utilité d'éléments des ImCo. Selon les IFRS, les éléments d'un actif capitalisé doivent être isolés et dépréciés séparément. Auparavant, les éléments d'un actif donné étaient dépréciés comme un tout. Ce changement a eu pour effet de réduire la valeur comptable des ImCo de 0,04 million \$ à la date de transition, le 1^{er} décembre 2010, de réduire le passif d'impôt différé de 0,01 million \$ et de réduire le résultat non distribué du net de ces deux montants. La modification de la méthode d'amortissement a également eu une incidence sur l'amortissement subséquent et les profits ou pertes à la cession.

IAS 18 « Produits des activités ordinaires »

Sous les PCGR canadiens, la Société comptabilisait ses projets clés en main selon la méthode de l'achèvement des travaux et par conséquent, constatait les produits, charges et profits des projets une fois qu'ils étaient livrés aux franchisés. Selon les IFRS, la Société est tenue d'employer la méthode du pourcentage d'avancement, qui accélère la constatation des produits et charges de chaque projet. Les débiteurs, les créditeurs et les stocks de projets en cours de construction détenus pour revente ont donc dû être retraités.

Au 1^{er} décembre 2010, la Société a dû relever son résultat non distribué de 0,10 million \$ à l'égard de sommes qui auraient dû être constatées au cours de la période antérieure de l'exercice. Par conséquent, le résultat net de la période subséquente, où ces profits avaient été constatés selon les PCGR canadiens, a été réduit du même montant. Le renversement, à la date de transition, des produits et charges constatés dans des périodes antérieures de l'exercice amène, au premier trimestre de 2011, une réduction des produits de 1,08 million \$, une réduction des charges de 0,94 million \$ et une réduction de la charge d'impôt sur le résultat de 0,04 million \$. Ce rajustement est compensé en partie par la constatation de produits et charges additionnels au premier trimestre de 2011. L'incidence nette est présentée à la note 34 des états financiers consolidés.

IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation »

Sous les PCGR canadiens, la Société n'a pas actualisé les retenues de garantie sur ses acquisitions qui ne portent pas intérêts parce qu'une exemption existait. Sous les IFRS, cette exemption n'est plus disponible. La Société a donc actualisé ses retenues de garantie ne portant pas intérêts et rajusté la contrepartie payée pour ses acquisitions en conséquence, l'incidence de la réduction de la juste valeur des retenues de garantie étant affectée au goodwill.

Étant donné l'exemption disponible sous IFRS 1, la Société n'a cependant pas ajusté le prix d'achat de la bannière Valentine; la différence entre les valeurs comptables des retenues selon les PCGR canadiens et les IFRS a été compensée dans le résultat non distribué. L'incidence sur le résultat non distribué s'élève à 0,1 million \$.

Modifications comptables futures

IFRS 9 « Instruments financiers »

IFRS 9 « Instruments financiers » a été émise en novembre 2009 et renferme les exigences à l'égard des actifs financiers. Elle détermine le classement et l'évaluation d'actifs financiers et remplace les multiples modèles de classement et d'évaluation contenus dans IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » à l'égard des instruments d'emprunt par un nouveau modèle d'évaluation mixte qui ne comporte que deux catégories : le coût amorti et la juste valeur par le biais du résultat net. IFRS 9 remplace également les modèles d'évaluation des instruments de capitaux propres, lesquels sont constatés soit à la juste valeur par le biais du résultat net, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Lorsque des

instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les dividendes sont comptabilisés en résultat net dans la mesure où ils ne représentent pas clairement un rendement sur le capital investi. Néanmoins, d'autres gains et pertes (y compris des dépréciations) associés à de tels instruments demeurent au cumul des autres éléments du résultat global indéfiniment.

En octobre 2010, l'IASB a modifié IFRS 9 « Instruments financiers », laquelle a remplacé IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRIC 9 « Réexamen de dérivés incorporés ». Cette révision fournit des lignes directrices sur le classement, le reclassement et l'évaluation de passifs financiers ainsi que sur la présentation des gains et pertes par le biais du résultat net des passifs financiers désignés comme étant évalués à la juste valeur. Les exigences à l'égard des passifs financiers, ajoutées en octobre 2010, reprennent en large part les exigences d'IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », sauf en ce qui concerne les variations de la juste valeur attribuables au risque de crédit des passifs désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels seraient généralement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Cette nouvelle norme s'applique aux exercices financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015. Une application anticipée est autorisée.

IFRS 10 « États financiers consolidés »

En mai 2011, l'IASB a émis IFRS 10 « États financiers consolidés » qui établit les principes pour la préparation et la présentation des états financiers consolidés d'une entité qui en contrôle une ou plusieurs autres. IFRS 10 propose un même modèle de consolidation qui définit que le contrôle est à la base de la consolidation. La nouvelle norme décrit la façon d'appliquer le principe du contrôle pour identifier les situations où une société en contrôle une autre et doit par conséquent présenter des états financiers consolidés. IFRS 10 définit également l'information qui doit être fournie dans les états financiers consolidés. Elle annule et remplace IAS 27 « États financiers consolidés et individuels » et SIC-12 « Consolidation – Entités ad hoc ».

Cette nouvelle norme s'applique aux exercices financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Une application anticipée est autorisée.

IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »

En mai 2011, l'IASB a émis IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ». IFRS 12 intègre, dans une même norme, des directives sur l'information à fournir à l'égard des intérêts détenus dans des filiales, des partenariats et entreprises associées ainsi que dans des entités structurées. L'objectif de la norme est d'exiger d'une entité qu'elle fournisse des informations permettant aux utilisateurs de ses états financiers d'évaluer son exercice du contrôle, les restrictions qui pèsent sur les actifs et passifs consolidés, l'exposition au risque associée à des intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées et la part d'intérêts minoritaires dans les activités d'entités consolidées.

Cette nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Une application anticipée est autorisée.

IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur »

En mai 2011, l'IASB a émis un guide sur l'évaluation à la juste valeur qui définit les obligations d'information par voie de note. Ce guide est repris dans IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur » et son objectif est d'intégrer, dans une même norme, un cadre pour l'évaluation de la juste valeur selon les IFRS. Il ne définit pas d'autres avenues d'utilisation de la juste valeur.

Cette nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Une application anticipée est autorisée.

IAS 1 « Présentation des états financiers »

En juin 2011, l'IASB a modifié IAS 1 « Présentation des états financiers » pour exiger des entités qui préparent des états financiers conformes aux IFRS qu'elles regroupent les autres éléments du résultat global (AÉRG) susceptibles d'être reclassés au résultat net du compte des résultats et groupent séparément les éléments qui n'y seront pas reclassés. Les modifications réaffirment aussi les dispositions actuelles à l'effet que les composantes du résultat net et les AÉRG peuvent être présentés soit en tant qu'éléments d'un état unique de résultat global, soit dans un compte de résultat séparé.

La version modifiée de cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012. Une application anticipée est autorisée.

IAS 19 « Avantages du personnel »

En juin 2011, l'IASB a modifié IAS 19 « Avantages du personnel » pour améliorer la comptabilisation des pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi. Les modifications apportent des améliorations importantes :

- Elles éliminent la possibilité de différer la comptabilisation des gains et pertes connue comme la « méthode corridor » ou « méthode du report et de l'amortissement »;
- Elles simplifient la présentation de l'évolution des actifs et passifs générés par des régimes à prestations définies, notamment en exigeant que les réévaluations soient présentées aux autres éléments du résultat global, ce qui permet de distinguer ces ajustements de ceux fréquemment perçus comme le résultat des activités quotidiennes; et
- Elles améliorent les dispositions relatives aux informations à fournir à l'égard des régimes à prestations définies, notamment par une meilleure information sur les caractéristiques des régimes à prestations définies et sur les risques auxquels s'exposent les entités qui participent à de tels régimes.

La version modifiée de cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Une application anticipée est autorisée.

IFRS 7 « Instruments financiers: informations à fournir » et IAS 32 « Instruments financiers : présentation »

En décembre 2011, l'IASB a modifié IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » et IAS 32 « Instruments financiers : présentation » dans le cadre de son projet sur la compensation des actifs financiers et des passifs financiers. IFRS 7 a été modifiée pour harmoniser l'information à fournir à celle du Financial Accounting Standards Board (FASB), tandis qu'IAS 32 a été modifiée pour clarifier certains éléments et traiter des incohérences rencontrées lors d'une application pratique de la norme.

Les versions modifiées d'IFRS 7 et d'IAS 32 s'appliquent respectivement de façon rétrospective aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013 et du 1^{er} janvier 2014. Une application anticipée est autorisée.

La Société évalue présentement l'incidence de l'adoption de ces nouvelles normes sur ses états financiers consolidés et déterminera si elle opte pour une application anticipée.

Risque lié à l'environnement économique

L'entreprise de la Société est tributaire de nombreux aspects d'un environnement économique général sain qui vont de dépenses de consommation soutenues propres à promouvoir les ventes jusqu'à l'accessibilité au crédit requis pour financer les franchisés et la Société. À la lumière des récentes tourmentes qui ont touché l'économie, le crédit et les marchés financiers, la rentabilité de la Société et le cours de ses actions ne sont pas à l'abri de revers. Les hypothèses de planification actuelles de la Société prévoient que l'industrie de la restauration rapide sera affectée par la récession qui traverse présentement les provinces où elle fait affaires. Cependant, la direction juge que la situation économique actuelle n'aura pas de conséquences majeures sur la Société pour les raisons suivantes : 1) la Société dispose de solides flux de trésorerie; 2) pendant une période de ralentissement économique, les établissements de restauration rapide sont une option abordable pour les consommateurs qui souhaitent prendre un repas à l'extérieur.

Instruments financiers et exposition au risque financier

Dans le cours normal de ses activités, la Société a recours à divers instruments financiers qui comportent, de par leur nature, certains risques, notamment le risque de marché et le risque de crédit en cas de non-exécution de la part des contreparties. Ces instruments financiers sont soumis aux normes de crédit, aux contrôles financiers, aux procédés de gestion du risque et aux procédés de surveillance habituels.

Juste valeur des instruments financiers comptabilisés

Le tableau suivant présente les justes valeurs des instruments financiers comptabilisés obtenues au moyen des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-après :

(en milliers \$)	Au 30 novembre 2012		Au 30 novembre 2011	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Trésorerie	33 036	33 036	5 995	5 995
Placements temporaires	-	-	4 632	4 632
Débiteurs	13 631	13 631	10 496	10 496
Prêts à recevoir	919	919	1 119	1 119
Charges payées d'avance et dépôts	338	338	312	312
Passifs financiers				
Créditeurs et charges à payer	13 426	13 426	13 540	13 540
Dettes à long terme	7 476	7 476	9 008	9 008

Détermination de la juste valeur

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers de chaque catégorie :

Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements temporaires, débiteurs, dépôts, créditeurs et charges à payer – La valeur comptable se rapproche de la juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments financiers.

Prêts à recevoir – Les prêts à recevoir portent intérêt aux taux du marché; la direction estime donc que leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

Dettes à long terme – Le calcul de la juste valeur de la dette à long terme est fondé sur la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs selon les ententes de financement en vigueur, en fonction du taux d'emprunt estimatif s'appliquant actuellement à des emprunts similaires de la Société.

Politiques en matière de gestion des risques

La Société est exposée à divers risques liés à ses actifs et à ses passifs financiers. L'analyse qui suit présente une évaluation des risques au 30 novembre 2012.

Risque de crédit

La Société est exposée au risque de crédit principalement en raison de ses créances clients. Les montants figurant à l'état de la situation financière sont présentés après déduction des provisions pour créances douteuses, que la direction de la Société estime en fonction de l'expérience passée et de son analyse de la conjoncture économique. La Société estime que le risque de crédit lié à ses débiteurs est limité pour les raisons suivantes :

- Sauf pour ce qui est des montants à recevoir de franchises établies dans d'autres pays, la Société s'appuie sur une vaste clientèle répartie surtout au Canada, ce qui limite son risque de crédit.

- La Société inscrit une provision pour créances douteuses lorsque la direction estime que les montants que la Société devrait recouvrer sont inférieurs au montant réel de la créance.

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux placements temporaires est limité du fait que la Société investit ses liquidités excédentaires dans des instruments financiers de première qualité.

Le risque de crédit lié aux prêts à recevoir est semblable à celui lié aux débiteurs. Une provision pour créances douteuses s'élevant à 55 \$ est présentement comptabilisée (néant au 30 novembre 2011 et au 1^{er} décembre 2010) à l'égard des prêts à recevoir.

Risque de change

La Société a conclu des contrats en vue de réduire au minimum son exposition aux fluctuations des devises, notamment en ce qui concerne les achats de café. Au 30 novembre 2012, la valeur totale de tels contrats s'élevait à d'environ 458 000 \$.

Sauf en ce qui concerne les contrats mentionnés ci-dessus, la Société est peu exposée au dollar américain; elle en subit les fluctuations à la suite de variations du taux de change, dans la mesure où des opérations sont conclues dans cette devise. De l'avis de la direction, ce risque est plutôt limité.

Au 30 novembre 2012, la Société disposait d'une encaisse en dollars américains s'élevant à 425 000 \$CA contre des débiteurs d'un montant net de 429 000 \$CA. Par conséquent, une variation de 1% du taux de change donnerait lieu à une variation d'environ 9 000 \$CA du résultat global.

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison de ses placements temporaires. En raison de la nature à très court terme des placements temporaires, le risque que les variations des taux d'intérêt se traduisent par des fluctuations importantes de la juste valeur est considéré comme limité.

La Société est également exposée au risque de taux d'intérêt en raison de sa marge de crédit opérationnelle et d'un emprunt bancaire contracté par une filiale. Les deux facilités portent intérêt à un taux variable et, par conséquent, la charge d'intérêts pourrait éventuellement devenir plus importante. La marge de crédit n'est actuellement pas utilisée par la Société. Par conséquent, l'exposition au risque de taux d'intérêt est négligeable.

Une augmentation de 100 points de base du taux préférentiel donnerait lieu à une augmentation de 34 000 \$ par année de la charge d'intérêts sur l'emprunt bancaire en cours.

Risque de liquidité

La Société conserve des facilités de crédit afin de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour respecter ses obligations financières actuelles et futures à un coût raisonnable.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers au 30 novembre 2012 :

<i>(en milliers \$)</i>	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Entre 0 et 6 mois	Entre 6 et 12 mois	Entre 12 et 24 mois
	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	13 426	13 426	13 426	-	-
Dette à long terme	7 476	7 621	3 733	3 601	287
Intérêts sur la dette à long terme	S/O	S/O	151	130	137
	20 902	21 047	17 310	3 731	424

Aperçu

La direction est d'avis que la tendance dans l'industrie de la restauration rapide continuera de croître en réponse à la demande de consommateurs occupés et pressés.

La direction continuera à se centrer sur l'intégration complète des dernières acquisitions et sur l'optimisation de la valeur de ces nouveaux établissements et concepts dans notre groupe.

La direction s'efforce toujours d'offrir à ses clients une vaste gamme de menus innovateurs et des restaurants au décor actuel. L'industrie de la restauration rapide demeurera exigeante et la direction croit qu'en mettant l'accent sur l'offre alimentaire, la constance et l'ambiance, les restaurants de MTY se tailleront une plus forte position pour faire face aux défis.

Contrôles et procédures

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information qui doit être présentée dans les rapports déposés auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits. Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour garantir que cette information est rassemblée puis communiquée à la direction de la Société de sorte qu'elle prenne des décisions en temps opportun quant à la communication de l'information.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe au chef de la direction et au chef de la direction financières d'établir et de maintenir un processus de contrôle interne à l'égard de l'information financière. Le contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière est conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été dressés, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux PCGR canadiens.

Le Chef de la direction et le Chef de la direction financière, de même que la direction, après avoir évalué l'efficacité du processus de contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 30 novembre 2012, ont conclu qu'il était efficace.

Le Chef de la direction, le Chef de la direction financière et la direction ont conclu qu'à leur connaissance et après avoir procédé à une évaluation, au 30 novembre 2012, aucun changement n'avait été apporté au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société qui ait eu ou soit raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société.

Limites des contrôles et procédures

La direction, y compris son président et chef de la direction et son chef de la direction financière, croient que si bien conçus et appliqués qu'ils soient, les contrôles et procédures de communication de l'information ou le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable, et non absolue, que les objectifs des systèmes de contrôles sont atteints. De plus, la conception d'un système de contrôles doit refléter le fait qu'il existe des contraintes au plan des ressources et que les bénéfices des contrôles doivent être évalués en fonction de leurs coûts. Étant donné les limites inhérentes à tous les systèmes de contrôles, aucun ne peut fournir l'assurance absolue que tous les problèmes de contrôle et cas de fraude, s'il en est à l'intérieur de la Société, ont été prévenus ou détectés. Ces limites inhérentes comprennent que le jugement des faits lors d'une prise de décision peut être faussé et qu'un incident peut survenir d'une simple erreur ou par méprise. En outre, les contrôles peuvent être contournés par les actes individuels de certaines personnes, par collusion entre deux personnes ou plusieurs, ou par dérogation non autorisée au contrôle. La conception d'un système de surveillance des contrôles est aussi fondée en partie sur certaines hypothèses à l'égard de la possibilité d'événements futurs et rien ne peut garantir que le système conçu parviendra à atteindre les objectifs qu'il s'est donnés dans toutes les conditions éventuelles futures.

En conséquence, étant donné les limites inhérentes à un système de contrôle efficient, des inexactitudes dues à l'erreur ou à la fraude peuvent survenir et ne pas être détectées.

Limitation de l'étendue de la conception

La direction, de concert avec son président et chef de la direction et son chef de la direction financière, a limité l'étendue de la conception des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société pour en exclure les contrôles, politiques et procédures et le contrôle interne à l'égard de l'information financière relatifs à certaines entités ad hoc sur lesquelles la Société est habilitée à exercer un contrôle de fait et qui, par conséquent, ont été consolidées dans les états financiers consolidés de la Société. Pour la période de 12 mois close le 30 novembre 2012, ces entités ad hoc représentent 0% de l'actif courant de la Société, 0% de son actif non courant, 1% du passif courant de la Société, 0% de son passif à long terme, 5% des produits de la Société et 0% de son résultat.

“Stanley Ma”

Stanley Ma, chef de la direction

“Éric Lefebvre”

Éric Lefebvre, CPA, CA, MBA
Chef de la direction financière

États financiers consolidés de

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Exercices clos les 30 novembre 2012 et 2011

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'intention des actionnaires de Groupe d'Alimentation MTY Inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Groupe d'Alimentation MTY Inc., qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 30 novembre 2012, au 30 novembre 2011 et au 1^{er} décembre 2010, et les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices se terminant les 30 novembre 2012 et 30 novembre 2011 ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Groupe d'Alimentation MTY Inc. au 30 novembre 2012, au 30 novembre 2011 et au 1^{er} décembre 2010, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices se terminant les 30 novembre 2012 et 30 novembre 2011, conformément aux Normes internationales d'information financière.

*Deloitte s.e.n.c.r.l.*¹

Le 13 février 2013

¹ CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A114814

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

États consolidés du résultat global

Exercices clos les 30 novembre 2012 et 2011

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	2012	2011
	\$	\$
Produits (notes 23 et 31)	96 220	78,358
Charges		
Charges opérationnelles (notes 24 et 31)	61 294	51 928
Amortissement – immobilisations corporelles	1 128	1 233
Amortissement – immobilisations incorporelles	3 867	3 179
Restructuration	-	447
Intérêts sur la dette à long terme	335	213
	66 624	57 000
Autres produits (charges)		
(Perte) gain de change	(27)	18
Produits d'intérêts	282	357
Profit sur une acquisition à des conditions avantageuses	-	140
Profit au rachat d'actions privilégiées (note 17)	100	-
Gain sur remise d'un prêt d'un actionnaire ne détenant pas le contrôle (note 17)	110	-
Dépréciation d'immobilisations corporelles (note 4)	(68)	-
Profit à la cession d'immobilisations corporelles	511	948
	908	1 463
Bénéfice avant impôt	30 504	22 821
Impôt sur le résultat (note 30)		
Exigible	8 511	2 957
Différé	(61)	3 344
	8 450	6 301
Résultat net et résultat global	22 054	16 520
Résultat net et résultat global attribuables aux :		
Propriétaires	22 067	16 194
Participations ne donnant pas le contrôle	(13)	326
	22 054	16 520

Bénéfice par action (note 20)

De base	1,15	0,85
Dilué	1,15	0,85

Se reporter aux notes annexes.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

États consolidés de la situation financière

Aux 30 novembre 2012 et 2011

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	30 novembre 2012	30 novembre 2011	1 ^{er} décembre 2010
	\$	\$	\$
Actif			
Actif courant			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 7)	33 036	5 995	5 637
Placements temporaires	-	4 632	23 383
Débiteurs (note 8)	13 631	10 496	8 156
Impôt à recevoir	-	1 419	-
Stocks (note 9)	1 609	1 568	795
Prêts à recevoir (note 10)	358	414	336
Charges payées d'avance et dépôts	338	312	186
	48 972	24 836	38 493
Prêts à recevoir (note 10)	561	705	909
Autre débiteur	-	-	2 698
Immobilisations corporelles (note 11)	9 382	10 185	6 941
Immobilisations incorporelles (note 12)	57 213	59 566	36 208
Impôt différé (note 30)	167	70	116
Goodwill (note 13)	20 266	20 266	7 125
	136 561	115 628	92 490
Passif			
Passif courant			
Créditeurs et charges à payer	13 426	13 540	10 992
Provisions (note 15)	2 266	1 150	1 034
Impôt exigible	2 863	-	851
Produits différés et dépôts (note 16)	2 169	1 561	1 485
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 17)	7 199	1 958	1 873
	27 923	18 209	16 235
Produits différés et dépôts (note 16)	-	11	9
Dette à long terme (note 17)	277	7 050	853
Impôt différé (note 30)	2 298	2 248	-
	30 498	27 518	17 097
Engagements, garanties et passifs éventuels (notes 26, 27, 28 et 29)			
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux propriétaires			
Capital-actions (note 18)	19 792	19 792	19 792
Réserves	481	481	481
Bénéfices non distribués	85 635	67 800	55 048
	105 908	88 073	75 321
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	155	37	72
	106 063	88 110	75 393
	136 561	115 628	92 490

Se reporter aux notes annexes.

Approuvé par le conseil d'administration le 13 février 2013

.....« Stanley Ma »..... Administrateur « Claude St-Pierre »..... Administrateur

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.
États consolidés des variations des capitaux propres
Exercices clos les 30 novembre 2012 et 2011
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Capitaux propres attribuables aux propriétaires				Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	
	Capital- actions	Réserves	Bénéfices non distribués	Total		Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} décembre 2010	19 792	481	55 048	75 321	72	75 393
Résultat net et résultat global pour l'exercice clos le 30 novembre 2011	–	–	16 194	16 194	326	16 520
Dividendes	–	–	(3 442)	(3 442)	(361)	(3 803)
Solde au 30 novembre 2011	19 792	481	67 800	88 073	37	88 110
Résultat net et résultat global pour l'exercice clos le 30 novembre 2012	–	–	22 067	22 067	(13)	22 054
Placement sur les actions ordinaires d'une filiale par un actionnaire ne détenant pas le contrôle	–	–	–	–	147	147
Transaction sur capitaux propres en faveur d'un actionnaire ne détenant pas le contrôle	–	–	(26)	(26)	34	8
Dividendes	–	–	(4 206)	(4 206)	(50)	(4 256)
Solde au 30 novembre 2012	19 792	481	85 635	105 908	155	106 063

La Société a déclaré et versé les dividendes suivants :

	Exercice clos le 30 novembre 2012	Exercice clos le 30 novembre 2011
	\$	\$
0,220 \$ par action ordinaire (0,180 \$ par action ordinaire en 2011)	4 206	3 442

Se reporter aux notes annexes.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Exercices clos les 30 novembre 2012 et 2011

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	30 novembre 2012	30 novembre 2011
	\$	\$
Activités opérationnelles		
Résultat net et résultat global	22 054	16 520
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Intérêts sur la dette à long terme	335	213
Amortissement – immobilisations corporelles	1 128	1 233
Amortissement – immobilisations incorporelles	3 867	3 179
Profit à la cession d'immobilisations corporelles	(511)	(948)
Dépréciation d'immobilisations corporelles	68	-
Profit sur une acquisition à des conditions avantageuses	-	(140)
Profit au rachat d'actions privilégiées	(100)	-
Gain sur remise d'un prêt d'un actionnaire ne détenant pas le contrôle	(110)	-
Charge d'impôt sur le résultat	8 450	6 301
Produits différés	608	(143)
	35 789	26 215
Remboursement d'impôt reçu	1 041	321
Paiement d'impôt	(5 269)	(5 479)
Intérêts versés	(162)	(143)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 32)	(2 002)	(2 905)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	29 397	18 009
Activités d'investissement		
Sorties nettes de trésorerie liées aux acquisitions	(748)	(36 088)
Placements temporaires	4 632	18 751
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 057)	(954)
Acquisitions d'immobilisation incorporelles	(518)	-
Produits sur cession d'immobilisations corporelles	1 108	1 655
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	3 417	(16 636)
Activités de financement		
Rachat d'actions détenues par des actionnaires ne détenant pas le contrôle	-	(16)
Émission de titres d'emprunt à long terme	58	3 500
Remboursement de la dette à long terme	(1 722)	(721)
Émission d'actions aux actionnaires ne détenant pas le contrôle de filiales	147	25
Dividendes versés aux actionnaires ne détenant pas le contrôle de filiales	(50)	(361)
Dividendes versés	(4 206)	(3 442)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(5 773)	(1 015)
Augmentation nette de la trésorerie	27 041	358
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	5 995	5 637
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	33 036	5 995

Se reporter aux notes annexes.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Table des matières

Note

1.	Description des activités.....	8
2.	Base d'établissement	8
3.	Principales méthodes comptables.....	8
4.	Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations.....	24
5.	Modifications comptables futures	28
6.	Acquisitions d'entreprises	29
7.	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	35
8.	Débiteurs	35
9.	Stocks	36
10.	Prêts à recevoir	36
11.	Immobilisations corporelles	37
12.	Immobilisations incorporelles	38
13.	Goodwill.....	40
14.	Facilité de crédit	41
15.	Provisions	42
16.	Produits différés et dépôts	43
17.	Dette à long terme	44
18.	Capital-actions.....	45
19.	Options sur actions	45
20.	Bénéfice par action.....	45
21.	Instruments financiers	45
22.	Informations concernant le capital	48
23.	Produits.....	49
24.	Charges opérationnelles.....	50
25.	Restructuration	50
26.	Contrats de location simple	50
27.	Engagements	51
28.	Garantie	51
29.	Passifs éventuels.....	51
30.	Impôt sur le résultat	52
31.	Information sectorielle.....	53
32.	Tableau des flux de trésorerie.....	56
33.	Transactions entre parties liées.....	56
34.	Passage aux IFRS	58
35.	Événements postérieurs à la date de clôture.....	65

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Au 30 novembre 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

1. Description des activités

Le Groupe d'Alimentation MTY Inc. (la « Société ») est un franchiseur exerçant ses activités dans le secteur de la restauration rapide. Ses activités consistent à franchiser des concepts et à exploiter des établissements lui appartenant sous une multitude de bannières. La Société exploite également un centre de distribution et une usine de transformation des aliments, lesquels sont situés dans la province de Québec.

La Société a été constituée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et est inscrite à la Bourse de Toronto. Son siège social se situe au 8150, autoroute Transcanadienne, bureau 200, Ville Saint-Laurent (Québec).

2. Base d'établissement

Les états financiers consolidés ont été dressés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne les instruments financiers dérivés, qui ont été évalués à la juste valeur. Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société, et les montants des tableaux sont arrondis au millier de dollars près, sauf avis contraire.

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés de la Société ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), qui comprennent les interprétations publiées par le International Accounting Standards Board (« IASB ») et le International Financial Reporting Standards Interpretation Committee (« IFRIC »). Il s'agit de nos premiers états financiers annuels consolidés préparés conformément aux IFRS et à l'IFRS 1, *Première application des IFRS*. Le passage aux IFRS s'est effectué le 1^{er} décembre 2010.

Auparavant, les états financiers consolidés de la Société étaient préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR). Le passage des PCGR aux IFRS a eu une incidence sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de la Société; des explications à cet égard figurent à la note 34 « Passage aux IFRS ».

Le conseil d'administration a autorisé la publication des présents états financiers consolidés le 13 février 2013.

3. Principales méthodes comptables

À moins d'indication au contraire, les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées uniformément à toutes les périodes visées par les états financiers consolidés et lors de la préparation de l'état consolidé de la situation financière d'ouverture au 1^{er} décembre 2010 pour les besoins du passage aux IFRS (note 34).

Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et des entités (y compris les entités ad hoc) contrôlées par la Société (ses filiales). La Société détient le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Au 30 novembre 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Méthode de consolidation (suite)

Les principales filiales sont les suivantes :

<u>Principales filiales</u>	<u>Participation aux capitaux propres</u>
Les Entreprises MTY Tiki Ming inc.	100%
7687567 Canada inc.	51%
154338 Canada inc.	50%

Les produits et les charges des filiales acquises au cours de l'exercice sont compris dans l'état consolidé du résultat global à compter de la date d'entrée en vigueur de l'acquisition. Le total du résultat global des filiales est attribué aux propriétaires de la Société et aux participations ne donnant pas le contrôle, même si cela se traduit par un solde déficitaire pour les participations ne donnant pas le contrôle.

Les transactions, charges, soldes et produits intersociétés sont tous entièrement éliminés lors de la consolidation.

En vertu des contrats de franchise, les franchisés doivent verser une cotisation au fonds promotionnel. Ces cotisations sont perçues par la Société en sa qualité d'agent et doivent être utilisées à des fins promotionnelles et publicitaires, les montants étant réservés à la promotion des bannières respectives dans l'intérêt des franchisés. Les cotisations au fonds promotionnel perçues par la Société ne sont pas comptabilisées dans l'état consolidé du résultat global de la Société, mais plutôt en tant que montants à verser au fonds promotionnel.

Regroupements d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée lors d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur, calculée comme étant la somme des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs transférés par la Société et des passifs engagés par la Société auprès des anciens propriétaires de l'entreprise acquise en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés.

À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, sauf les actifs ou passifs d'impôt différé et les actifs ou les passifs liés aux avantages du personnel, qui sont respectivement constatés et évalués conformément à IAS 12, *Impôts sur le résultat* et à IAS 19, *Avantages du personnel*.

Le goodwill est calculé comme étant l'excédent de la somme de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (le cas échéant) sur le montant net à la date d'acquisition des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Si, après la réévaluation, le montant net à la date d'acquisition des actifs identifiables acquis et des passifs repris est plus élevé que la somme de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (le cas échéant), l'excédent est comptabilisé immédiatement dans les profits ou les pertes en tant que profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Au 30 novembre 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Regroupements d'entreprises (suite)

Les participations ne donnant pas le contrôle constituent des droits de propriété actuels et leurs porteurs ont droit à une quote-part de l'actif net de l'entité en cas de liquidation. Ces participations peuvent être initialement mesurées soit à la juste valeur, soit selon la quote-part des participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable comptabilisé de l'entreprise acquise. La méthode d'évaluation est choisie selon la transaction. Les autres types de participations ne donnant pas le contrôle sont évalués à la juste valeur, ou, le cas échéant, conformément à la méthode prescrite par une autre IFRS.

Lorsque la contrepartie transférée par la Société dans le cadre d'un regroupement d'entreprises comprend des actifs ou des passifs liés à un accord de contrepartie éventuelle, la contrepartie éventuelle est évaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition et incluse comme une partie de la contrepartie transférée dans le cadre du regroupement d'entreprises. Les variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui constituent des ajustements de période d'évaluation sont comptabilisées de manière rétrospective, et les ajustements correspondants sont comptabilisés à même le goodwill. Les ajustements de période d'évaluation sont des ajustements qui découlent d'informations additionnelles obtenues durant la période d'évaluation (qui ne peut excéder un an à partir de la date d'acquisition) à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition.

La comptabilisation ultérieure des variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui ne constituent pas des ajustements de période d'évaluation dépend du classement de la contrepartie éventuelle. La contrepartie éventuelle classée en capitaux propres n'est pas réévaluée aux dates de clôture ultérieures, et son règlement ultérieur est comptabilisé en capitaux propres. La contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif est réévaluée aux dates de clôture ultérieures conformément à IAS 39 *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation* ou à IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, selon le cas, et le profit ou la perte correspondant sont comptabilisés en résultat net.

Lorsqu'un regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la participation précédemment détenue par la Société dans l'entreprise acquise est réévaluée à la juste valeur à la date d'acquisition (c.-à-d. la date à laquelle la Société obtient le contrôle), et le profit ou la perte découlant de cette réévaluation, le cas échéant, est comptabilisé en résultat net. Les montants liés aux participations dans l'entreprise acquise avant la date d'acquisition qui ont été précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net lorsqu'un tel traitement aurait été approprié si ces participations avaient été cédées.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est inachevée à la fin de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle le regroupement d'entreprises survient, la Société mentionne dans ses états financiers les montants provisoires relatifs aux éléments pour lesquels la comptabilisation est inachevée. Ces montants provisoires sont ajustés de manière rétrospective pendant la période d'évaluation (voir ci-dessus), ou des actifs ou passifs additionnels sont comptabilisés, afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition et qui, si elles avaient été connues, auraient eu une incidence sur les montants comptabilisés à cette date.

Les variations des participations dans une filiale qui n'entraînent pas une perte du contrôle sont comptabilisées en tant qu'opérations sur capitaux propres, sans incidence sur le résultat net.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Au 30 novembre 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Goodwill

Le goodwill découlant de l'acquisition d'une entreprise est comptabilisé au coût établi à la date de l'acquisition de l'entreprise, déduction faite des cumuls des pertes de valeur, le cas échéant.

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie (ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie) de la Société qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

Une unité génératrice de trésorerie à laquelle le goodwill a été affecté est soumise à un test de dépréciation tous les ans, ou plus fréquemment s'il y a indication que l'unité a pu se déprécier. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à sa valeur comptable, la perte de valeur est d'abord portée en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité, puis est imputée aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif compris dans l'unité. Toute perte de valeur concernant un goodwill est comptabilisée directement en résultat net dans l'état consolidé du résultat global. Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill n'est pas reprise dans des périodes ultérieures.

Si le goodwill a été affecté à une unité génératrice de trésorerie et qu'une partie des activités de cette unité est cédée, le goodwill lié aux activités cédées est inclus dans la valeur comptable des activités lors de la détermination du profit ou de la perte sur cession des activités. Le goodwill cédé dans ces circonstances est évalué sur la base des valeurs relatives des activités et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée.

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que les avantages économiques iront à la Société et lorsque les produits peuvent être évalués de manière fiable, sans égard au moment où le paiement sera effectué. Les produits sont évalués selon la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, compte tenu des modalités de paiement définies par contrat et compte non tenu des taxes et des droits.

Les produits sont généralement comptabilisés à la vente des produits et services, lorsque les produits sont livrés ou les services exécutés, lorsque toutes les obligations contractuelles ont été remplies et lorsque le recouvrement des sommes dues est raisonnablement assuré.

i. Produits tirés des franchises

Les redevances sont basées soit sur un pourcentage des ventes brutes comptabilisées par les franchisés, soit sur des frais mensuels fixes. Elles sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'engagement, selon la teneur des accords connexes, s'il est probable que les avantages économiques iront à la Société et si la valeur des produits peut être évaluée de manière fiable.

Les droits de franchise initiaux sont comptabilisés lorsque la quasi-totalité des services initiaux, tels qu'ils sont énoncés dans le contrat de franchise, ont été exécutés, ce qui correspond habituellement à la date de début des activités de la franchise.

Les produits tirés de la vente d'établissements franchisés sont comptabilisés au moment où le franchisé prend le contrôle de la franchise.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Au 30 novembre 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des produits (suite)

i. Produits tirés des franchises (suite)

Les produits tirés de la construction et de la rénovation de restaurants sont comptabilisés selon l'état d'avancement de l'activité au contrat à la fin de la période de présentation de l'information financière. Ils sont évalués en fonction des coûts du contrat engagés pour le travail effectué à ce jour par rapport au total estimatif des coûts du contrat, sauf dans l'éventualité où cette proportion ne serait pas représentative de l'état d'avancement. Les changements au contrat, les réclamations et les paiements incitatifs sont inclus dans la mesure où les montants peuvent être évalués de manière fiable et où le recouvrement des montants est considéré comme probable. Lorsqu'il est possible que le total des coûts du contrat excède les produits tirés du contrat, la perte prévue est immédiatement comptabilisée en charges. Lorsque le résultat du projet ne peut être estimé de manière fiable, les produits sont comptabilisés jusqu'à concurrence des charges comptabilisées au cours de la période. L'excédent des produits comptabilisés sur les montants facturés est comptabilisé dans les débiteurs.

Les droits liés aux licences maîtresses sont comptabilisés lorsque la Société a rempli la quasi-totalité de ses obligations importantes initiales aux termes du contrat, ce qui se produit généralement lors de la signature du contrat. Ces produits sont comptabilisés dans les droits de franchise initiaux (note 23).

Les droits liés au renouvellement et au transfert sont comptabilisés lorsque la quasi-totalité des services applicables requis par la Société aux termes du contrat de franchise ont été exécutés, ce qui se produit généralement lors de la signature du contrat. Ces produits sont comptabilisés dans les autres produits (note 23).

La Société tire des revenus de certains contrats de location qu'elle détient et de la location d'enseignes. La politique de la Société est décrite ci-dessous.

La Société reçoit des contreparties de certains fournisseurs. Les apports des fournisseurs sont comptabilisés en tant que produits à mesure qu'ils sont gagnés. Ces produits sont comptabilisés dans les autres revenus de franchisage (note 23).

ii. Produits tirés du centre de distribution

Les produits liés à la distribution sont comptabilisés lorsque les biens ont été livrés ou lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété ont été transférés et qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la Société.

iii. Produits tirés de la transformation des aliments

Les produits liés à la transformation des aliments sont comptabilisés lorsque les biens ont été livrés aux utilisateurs finaux ou lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété ont été transférés aux distributeurs et qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la Société.

iv. Produits tirés des établissements appartenant à la Société

Les produits tirés des établissements appartenant à la Société sont comptabilisés lorsque les biens sont livrés aux clients.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Au 30 novembre 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Location

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement lorsque les modalités du contrat de location font en sorte que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés au locataire. Tous les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple.

La Société en tant que bailleur

Les revenus locatifs tirés des contrats de location simple sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location visé.

La Société en tant que preneur

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat de location, sauf si une autre méthode est plus représentative du calendrier selon lequel les actifs loués procurent des avantages économiques. Les loyers conditionnels liés aux contrats de location simple sont comptabilisés en charges dans les périodes au cours desquelles ils sont engagés.

Dans le cas où des incitatifs à la location sont accordés lors de la négociation des contrats de location simple, ils sont comptabilisés en tant que passif. L'ensemble des avantages tirés des incitatifs est comptabilisé en réduction des charges locatives de façon linéaire, sauf si une autre méthode est plus représentative du calendrier selon lequel les actifs loués procurent des avantages économiques.

Devises

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, les éléments monétaires libellés en devises sont convertis aux taux en vigueur à cette date. Les éléments non monétaires qui sont comptabilisés à la juste valeur et libellés en devises sont reconvertis aux taux en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les éléments non monétaires évalués au coût historique en devises ne sont pas reconvertis.

Les écarts de change sur les éléments monétaires sont comptabilisés en résultat net dans la période au cours de laquelle ils se produisent.

Imposition

La charge d'impôt sur le résultat représente la somme des impôts actuellement exigibles et de l'impôt différé.

Impôt exigible

L'impôt actuellement exigible est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère du bénéfice inscrit dans l'état consolidé du résultat global en raison des éléments des produits ou des charges qui sont imposables ou déductibles pour d'autres exercices et des éléments qui ne sont jamais imposables ni déductibles. Le passif de la Société lié à l'impôt exigible est calculé selon les taux d'imposition qui étaient adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Au 30 novembre 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Impôt différé

L'impôt différé est constaté pour les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers consolidés et leurs valeurs fiscales correspondantes utilisées pour le calcul du bénéfice imposable. Les passifs d'impôt différé sont généralement constatés pour toutes les différences temporelles imposables. Les actifs d'impôt différé sont généralement constatés pour toutes les différences temporelles déductibles, dans la mesure où il est probable qu'il existera un bénéfice imposable auquel pourront être imputées ces différences temporelles déductibles. Ces actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés si les différences temporelles découlent d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale (autrement que dans le cadre d'un regroupement d'entreprises) d'autres actifs et passifs dans le cadre d'une transaction qui n'affecte ni le bénéfice imposable ni le bénéfice comptable.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les différences temporelles imposables liées à des participations dans des filiales, sauf lorsque la Société est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôt différé découlant des différences temporelles déductibles générées par de telles participations ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'il existera un bénéfice imposable suffisant auquel pourra être imputée la différence temporelle et que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de la totalité ou d'une partie de l'actif.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition qui devraient s'appliquer pour la période au cours de laquelle le passif sera réglé ou l'actif réalisé, selon les taux d'imposition (et les lois fiscales) qui étaient adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont la Société s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Impôt exigible et impôt différé pour l'exercice

L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés en résultat net, sauf lorsqu'ils concernent des éléments comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt exigible ou l'impôt différé est aussi comptabilisé en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, respectivement. Lorsque l'impôt exigible ou l'impôt différé est généré par la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises, l'incidence fiscale est comprise dans la comptabilisation du regroupement d'entreprises.

Immobilisations corporelles

Les terrains et les bâtiments qui sont détenus pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, ou à des fins administratives, sont présentés dans l'état consolidé de la situation financière à leurs coûts historiques, déduction faite de l'amortissement cumulé (bâtiments) et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif, y compris tous les coûts directement attribuables à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Au 30 novembre 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Le matériel, les améliorations locatives, le matériel roulant et le matériel informatique sont présentés au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est comptabilisé de manière à éliminer le coût ou l'évaluation des actifs (autres que les terrains), diminué de leur valeur résiduelle sur leur durée d'utilité, au moyen de la méthode linéaire. Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont revues à la fin de chaque exercice et l'incidence de tout changement des estimations est comptabilisée de manière prospective.

Un élément d'immobilisations corporelles est décomptabilisé lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'un élément d'immobilisations corporelles est déterminé comme étant la différence entre le produit des ventes et la valeur comptable de l'actif et est comptabilisé en résultat net.

L'amortissement est basé sur les durées suivantes :

Bâtiments		
Structure et composants	Linéaire	25 à 50 ans
Matériel	Linéaire	3 à 10 ans
Améliorations locatives et enseignes	Linéaire	Durée du bail
Matériel roulant	Linéaire	5 à 7 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 7 ans

Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles acquises séparément

Les immobilisations incorporelles dont les durées d'utilité sont déterminées et qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est comptabilisé de façon linéaire sur leurs durées d'utilité estimées. Les durées d'utilité estimées et les méthodes d'amortissement sont revues à la fin de chaque exercice et l'incidence de tout changement des estimations est comptabilisée de manière prospective. Les immobilisations incorporelles dont les durées d'utilité sont indéterminées et qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises et comptabilisées séparément du goodwill sont initialement comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur, selon la même méthode que celle utilisée pour les immobilisations incorporelles acquises séparément. Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée ne sont pas amorties et sont par conséquent comptabilisées au coût diminué du cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Au 30 novembre 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations incorporelles (suite)

Décomptabilisation des immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Le profit ou la perte découlant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle, déterminé comme étant la différence entre le produit net de la sortie de l'actif et sa valeur comptable, est comptabilisé en résultat net lors de la décomptabilisation de l'actif.

Les immobilisations incorporelles suivantes figurent actuellement dans les livres de la Société :

Droits de franchise et droits de franchise maîtresse

Les droits de franchise et les droits de franchise maîtresse acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises ont été comptabilisés à la juste valeur des flux de rentrées futurs estimés générés par l'acquisition de franchises. Les droits de franchise et les droits de franchise maîtresse sont généralement amortis de façon linéaire sur la durée des accords, qui varie généralement entre 10 et 20 ans.

Certains droits de franchise maîtresse n'ont pas de durée précise. Par conséquent, ils ne sont pas amortis, puisque leur durée de vie est indéterminée.

Marques de commerce

Les marques de commerce acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises ont été comptabilisées à leur juste valeur au moment de l'acquisition et elles ne sont pas amorties. Il a été déterminé que les marques de commerce avaient une durée d'utilité indéterminée en raison de la forte reconnaissance qui leur est associée et de leur capacité à générer des produits dans une conjoncture économique changeante, et ce, pour une durée indéterminée.

Contrats de location

Les contrats de location, qui représentent la valeur associée aux conditions ou aux emplacements préférentiels, sont amortis de façon linéaire sur la durée des contrats de location.

Autres

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits de distribution obtenus dans le cadre de l'acquisition de Country Style Food Services Inc., lesquels ont été amortis sur la durée de vie résiduelle des contrats. Les droits de distribution étaient entièrement amortis à la fin de la période.

Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles autres que le goodwill

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et de ses immobilisations incorporelles afin de déterminer s'il y a une indication que ces actifs ont subi une perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable des actifs est estimée afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur (le cas échéant). Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif pris individuellement, la Société estime la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. Lorsqu'il est possible de déterminer un mode d'affectation raisonnable et cohérent, les actifs de support sont également affectés aux unités génératrices de trésorerie prises individuellement, ou au plus petit groupe d'unités génératrices de trésorerie pour lequel un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Au 30 novembre 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles autres que le goodwill (suite)

Les immobilisations incorporelles dont les durées d'utilité sont indéterminées et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par année et chaque fois qu'il existe une indication que l'actif a pu subir une perte de valeur.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations de flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une unité génératrice de trésorerie) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Lorsqu'une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif (ou l'unité génératrice de trésorerie) au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Perte de valeur du goodwill

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société revoit les valeurs comptables du goodwill afin de déterminer s'il y a une indication qu'il a subi une perte de valeur. S'il y a une indication de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle le goodwill est attribué est estimée afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur (le cas échéant). Qu'il y ait une indication de perte de valeur ou non, le goodwill est soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année, et chaque fois qu'il y a une indication de perte de valeur.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations de flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable estimée de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable du goodwill est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les éléments de trésorerie comprennent l'encaisse et les placements à court terme, s'il en est, dont l'échéance à l'acquisition est généralement de trois mois ou moins ou qui sont rachetables en tout temps à pleine valeur et dont le risque de variation de valeur n'est pas significatif.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Au 30 novembre 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé au moyen de la méthode du premier entré, premier sorti, et il comprend les coûts d'acquisition, les coûts de transformation et les autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Le coût des produits finis comprend une quote-part des coûts indirects de production fondée sur la capacité de production normale.

Dans le cours normal des activités, la Société conclut des contrats pour la construction et la vente de franchises. Les travaux en cours connexes comprennent tous les coûts directs liés à la construction de ces franchises et sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé des stocks, diminué de tous les coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable que la Société doive éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé à titre de provision correspond à la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et incertitudes liés à l'obligation. Lorsque la provision est évaluée selon les flux de trésorerie estimés requis pour éteindre l'obligation, sa valeur comptable correspond à la valeur actuelle de ces flux de trésorerie (lorsque l'incidence de la valeur temps de l'argent est significative).

Lorsqu'il est attendu que la totalité ou une partie des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée auprès d'un tiers, une créance est comptabilisée en tant qu'actif si la Société a la quasi-certitude de recevoir ce remboursement et que la valeur de la créance peut être évaluée de manière fiable.

Contrats déficitaires

Les obligations actuelles résultant de contrats déficitaires sont comptabilisées et évaluées comme des provisions. Un contrat est considéré comme déficitaire lorsque la Société a conclu un contrat pour lequel les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat.

Passifs liés aux cartes-cadeaux et aux programmes de fidélisation

Les passifs liés aux cartes-cadeaux correspondent aux passifs associés aux soldes inutilisés de cartes de paiement rechargeables. Les passifs liés aux programmes de fidélisation correspondent à la valeur en argent des points de fidélité gagnés et inutilisés par les clients.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Au 30 novembre 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Provisions (suite)

Restructuration

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque la Société a un plan formalisé et détaillé de restructuration et a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée qu'elle mettra en œuvre la restructuration, soit en commençant à exécuter le plan, soit en leur annonçant ses principales caractéristiques. L'évaluation d'une provision pour restructuration tient compte seulement des dépenses directement liées à la restructuration, c'est-à-dire les dépenses qui sont à la fois nécessairement entraînées par la restructuration et non liées aux activités poursuivies par l'entité.

Procès, litiges et établissements fermés

Des provisions pour les coûts prévus liés aux procès, aux litiges et au règlement des contrats de location des établissements fermés sont comptabilisées lorsqu'il devient probable que la Société devra éteindre l'obligation, selon les meilleures estimations de la direction des dépenses requises pour éteindre l'obligation de la Société.

Passifs éventuels repris lors d'un regroupement d'entreprises

Les passifs éventuels repris lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. À la fin des périodes de présentation de l'information financière subséquentes, ces passifs éventuels sont évalués au plus élevé du montant qui aurait été comptabilisé en vertu d'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, et du montant initialement comptabilisé diminué du cumul de l'amortissement comptabilisé.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsqu'une entité devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs financiers et de passifs financiers (autres que des actifs financiers et des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net) sont ajoutés à la juste valeur des actifs financiers ou des passifs financiers ou en sont déduits, selon le cas, lors de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs financiers et de passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés immédiatement en résultat net.

Les évaluations subséquentes des actifs financiers et des passifs financiers sont effectuées en fonction de leur classement, tel qu'il est décrit ci-dessous. Leur classement est fondé sur l'objectif pour lequel les instruments financiers ont été acquis ou émis, leurs caractéristiques et la façon dont la Société a désigné ces instruments.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Au 30 novembre 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Classement

Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements temporaires	Prêts et créances
Débiteurs	Prêts et créances
Dépôts	Prêts et créances
Prêts et autres débiteurs	Prêts et créances
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs financiers
Dette à long terme	Autres passifs financiers

Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés selon les catégories suivantes : actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, placements détenus jusqu'à leur échéance, actifs financiers disponibles à la vente et prêts et créances. Le classement dépend de la nature et de l'objectif des actifs financiers et est déterminé au moment de la comptabilisation initiale.

Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument d'emprunt et d'affectation des produits d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements de trésorerie futurs estimés (y compris l'ensemble des commissions et des points payés ou reçus faisant partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction ainsi que des autres surcotes ou décotes) sur la durée de vie prévue de l'instrument d'emprunt ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

Les produits tirés des instruments d'emprunt classés dans une autre catégorie que celle des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme disponibles à la vente ou qui ne sont pas classés comme a) des prêts et des créances, b) des placements détenus jusqu'à leur échéance, ou c) des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts et créances (qui comprennent les créances clients et autres débiteurs, la trésorerie ainsi que les dépôts) sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, moins toute perte de valeur.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf pour les créances à court terme lorsque la comptabilisation des intérêts serait non significative.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Au 30 novembre 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Actifs financiers (suite)

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers, autres que ceux à la juste valeur par le biais du résultat net, sont évalués pour déterminer s'il existe des indicateurs de perte de valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. On considère qu'un actif financier a subi une perte de valeur lorsqu'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de cet actif financier sur les flux de trésorerie futurs estimés liés au placement.

Pour tous les autres actifs financiers, les éléments ci-dessous peuvent représenter une indication objective de perte de valeur :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de la contrepartie;
- une rupture de contrat, telle qu'un défaut ou retard de paiement des intérêts ou du principal;
- la probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur;
- la disparition d'un marché pour cet actif financier, du fait de difficultés financières.

Pour certaines catégories d'actifs financiers, notamment les créances clients, les actifs qui ne se sont pas dépréciés individuellement font également l'objet d'un test de dépréciation collectif. Les éléments suivants peuvent représenter une indication objective de la dépréciation d'un portefeuille de créances : les antécédents de la Société en matière de recouvrement, une augmentation du nombre de retards de paiement au sein du portefeuille, au-delà d'une période de crédit, et des changements observables dans la conjoncture économique nationale ou régionale qui sont en corrélation avec les défaillances sur les créances.

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte de valeur comptabilisée est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier.

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût, le montant de la perte de valeur est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux de rendement courant sur le marché pour un actif financier similaire. Une perte de valeur ainsi comptabilisée ne doit pas être reprise lors d'une période ultérieure.

La valeur comptable de l'actif financier est réduite du montant de la perte de valeur directement pour tous les actifs financiers, à l'exception des créances clients, dont la valeur comptable est réduite par l'utilisation d'un compte de correction de valeur. Si une créance client est considérée comme irrécouvrable, elle est sortie à même le compte de correction de valeur. Tout recouvrement ultérieur des montants précédemment sortis est crédité au compte de correction de valeur. Les variations de la valeur comptable du compte de correction de valeur sont comptabilisées en résultat net.

Lorsqu'un actif financier classé comme disponible à la vente est considéré comme étant déprécié, les profits et pertes cumulatifs auparavant comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net au cours de la période.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Au 30 novembre 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Actifs financiers (suite)

Dépréciation d'actifs financiers (suite)

Pour les actifs financiers évalués au coût amorti, si au cours d'une période ultérieure le montant de la perte de valeur diminue et si cette diminution peut être liée objectivement à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur, la perte de valeur précédemment comptabilisée est reprise par le biais du résultat net, dans la mesure où la valeur comptable du placement à la date de la reprise de la perte de valeur n'est pas supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée.

Décomptabilisation des actifs financiers

La Société décomptabilise un actif financier seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsque la Société transfère à une autre entité l'actif financier ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif. Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir et du profit ou de la perte cumulé qui avait été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et ajouté aux capitaux propres est comptabilisé en résultat net.

Passifs financiers

Classement à titre d'emprunt ou de capitaux propres

Les instruments d'emprunt et de capitaux propres émis par une entité sont classés soit comme passifs financiers, soit comme capitaux propres, selon la substance des ententes contractuelles et les définitions d'un passif financier et d'un instrument de capitaux propres.

Instruments de capitaux propres

Un instrument de capitaux propres est tout contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs. Les instruments de capitaux propres émis par la Société sont comptabilisés selon le montant du produit reçu, déduction faite des frais d'émission directs.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés soit comme passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, soit comme autres passifs financiers.

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers (y compris les emprunts) sont par la suite évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Décomptabilisation des passifs financiers

La Société décomptabilise un passif financier seulement lorsque les obligations de la Société sont éteintes, sont annulées ou arrivent à expiration. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et exigible est comptabilisée en résultat net.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Au 30 novembre 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers dérivés

La Société est partie à divers instruments financiers dérivés de gré à gré, afin de réduire son exposition à la volatilité des prix de certaines marchandises ainsi qu'au risque de change, notamment des contrats de change à terme. Une description détaillée des instruments financiers dérivés figure à la note 21.

Les instruments dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé est conclu et sont ultérieurement évalués à leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Le profit ou la perte qui en découle est comptabilisé immédiatement en résultat net, sauf lorsque l'instrument dérivé est un instrument de couverture désigné et efficace, auquel cas le moment de la comptabilisation en résultat net dépend de la nature de la relation de couverture. La Société n'a actuellement pas d'instrument de couverture désigné.

Dérivés incorporés

Les instruments dérivés incorporés dans des contrats hôtes non dérivés sont traités comme des dérivés séparés si leurs risques et caractéristiques ne sont pas étroitement liés aux risques et caractéristiques des contrats hôtes et que les contrats hôtes ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2011, la Société ne détenait aucun dérivé incorporé.

Fonds promotionnels

La Société assure la gestion des fonds affectés à la promotion de ses bannières. Ces fonds sont établis pour chacune des bannières et servent à recueillir et à gérer des sommes destinées au financement de programmes publicitaires et promotionnels ainsi que de certaines autres mesures visant à accroître les ventes et à améliorer l'image et la réputation des bannières. Les cotisations correspondent à un pourcentage du chiffre d'affaires. Les produits et les charges des fonds promotionnels ne sont pas présentés dans l'état du résultat global de la Société, car les cotisations versées à ces fonds sont présentées séparément et destinées à des fins précises. L'ensemble des sommes à payer au titre des réserves liées aux fonds promotionnels s'élève à 2 726 \$ (2 902 \$ au 30 novembre 2011; 2 556 \$ au 1^{er} décembre 2010). Ces sommes sont présentées dans les créanciers et charges à payer.

Informations sectorielles

Un secteur opérationnel est une composante identifiable de la Société qui se livre à des activités ordinaires dont elle peut tirer des produits et pour lesquelles elle peut engager des charges, y compris des produits et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la Société. Des informations sectorielles sont fournies à l'égard des secteurs opérationnels de la Société (note 31), lesquels sont établis en fonction de la structure de gestion de la Société et de sa structure interne de présentation de l'information financière. Les résultats opérationnels de tous les secteurs opérationnels sont régulièrement examinés par la direction en vue de prendre des décisions sur les ressources à affecter au secteur et d'évaluer la performance de celui-ci, des informations financières distinctes étant disponibles. La Société œuvre dans quatre secteurs distincts : le franchisage, l'exploitation de restaurants, la distribution et la transformation des aliments.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Au 30 novembre 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations

L'application des méthodes comptables de la Société, qui sont décrites à la note 3, requiert de la direction qu'elle exerce son jugement et qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses sur les valeurs comptables d'actifs et de passifs qu'il n'est pas facile d'établir au moyen d'autres sources. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont fondées sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période, ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.

Recours à des jugements d'importance critique lors de l'application des méthodes comptables

Les jugements d'importance critique autres que ceux portant sur des estimations qui ont été posés par la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la Société et qui ont l'incidence la plus significative sur les montants présentés dans les états financiers consolidés portent sur les points suivants.

Définition des unités génératrices de trésorerie

La Société évalue si des éléments pouvant indiquer une dépréciation sont présents pour l'ensemble des actifs non financiers, à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Pour ce faire, elle doit définir les unités génératrices de trésorerie; celles-ci sont déterminées en fonction des meilleures estimations de la direction quant à la plus petite taille d'un actif ou d'un groupe d'actifs ayant la capacité de générer des entrées de trésorerie.

Comptabilisation des produits

La direction fonde son jugement sur les critères détaillés présentés dans IAS 18, *Produits des activités ordinaires* et dans IAS 11, *Contrats de construction* en matière de comptabilisation des produits tirés de la vente de biens et des contrats de construction; elle examine en particulier si la Société a transféré à l'acheteur les risques et les avantages importants inhérents à la propriété des biens.

Consolidation des entités ad hoc

Lorsqu'elle détermine quelles sociétés doivent être consolidées, tel qu'il est expliqué ci-dessus, la Société doit faire preuve de jugement lorsqu'elle détermine qui a le contrôle de fait des entités en question. Ce jugement est réévalué chaque année pour tenir compte des faits les plus récents concernant la situation de chaque entité.

Sources principales d'incertitude relative aux estimations

Les éléments suivants constituent les hypothèses clés concernant l'avenir et les autres sources principales d'incertitude relatives aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de l'exercice suivant.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Au 30 novembre 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

Sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

Regroupements d'entreprises

Pour les regroupements d'entreprises, la Société doit énoncer des hypothèses et faire des estimations afin de déterminer la répartition du prix d'achat de l'entreprise acquise. À cette fin, la Société doit déterminer la juste valeur à la date d'acquisition des actifs identifiables acquis, y compris les immobilisations incorporelles tels les droits de franchise et les marques de commerce, et des passifs repris. Le goodwill représente l'excédent de la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris le montant comptabilisé de toute participation ne donnant pas le contrôle dans la société acquise, sur le montant comptabilisé net des actifs identifiables acquis et des passifs repris, tous évalués à la date d'acquisition. Ces hypothèses et estimations ont une incidence sur les montants comptabilisés à titre d'actif et de passif dans l'état consolidé de la situation financière à la date d'acquisition. De plus, les durées d'utilité estimées des actifs amortissables acquis, l'identification des immobilisations incorporelles et le calcul des durées d'utilité indéfinies ou définies des immobilisations incorporelles acquises ont une incidence sur le résultat futur de la Société.

Dépréciation d'actifs non financiers

L'estimation de la valeur recouvrable des actifs de la Société est généralement fondée sur le calcul de leur valeur d'utilité, car il a été établi que celle-ci était supérieure à la juste valeur moins les coûts de la vente, sauf pour ce qui est de certains actifs des établissements appartenant à la Société, pour lesquels la juste valeur moins les coûts de la vente était plus élevée que la valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de la vente des établissements appartenant à la Société est généralement déterminée en estimant la valeur de liquidation de l'équipement de l'établissement.

À l'exception de la valeur des actifs de certains établissements appartenant à la Société et d'une des marques de commerce de la Société, la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (« UGT ») testées était supérieure ou égale à la valeur comptable des actifs. Les estimations des pertes de valeur étaient établies selon un taux d'actualisation de 17 % pour les UGT appartenant à la Société et de 15 % pour les marques de commerce et les droits de franchise. Les taux d'actualisation sont fondés sur des taux avant impôts qui reflètent l'appréciation courante du marché tout en tenant compte de la valeur temporelle de l'argent et des risques spécifiques à l'UGT.

Au cours de l'exercice, la Société a comptabilisé une dépréciation des immobilisations corporelles associées à huit de ses UGT, ceci à la suite d'un recul de leur performance. Ces huit UGT consistent en des groupes d'actifs rattachés à des établissements appartenant à la Société. La dépréciation totale, qui s'élève à 135 \$, correspond à une réduction de la valeur comptable des améliorations locatives et équipements à leur juste valeur diminuée des coûts de vente, laquelle était supérieure à leur valeur d'utilité.

Ces calculs sont fondés sur notre meilleure estimation des flux de trésorerie futurs, laquelle s'appuie sur les flux de trésorerie de chaque UGT pour l'exercice précédent, extrapolés afin d'obtenir le rendement futur d'une UGT à la date la plus rapprochée des dates suivantes : la résiliation du contrat de location (le cas échéant) ou une échéance à cinq ans; une valeur finale est ensuite calculée au-delà de cette période, dans l'hypothèse qu'il n'y a aucune croissance par rapport aux flux de trésorerie des périodes précédentes. Les flux de trésorerie d'une période de cinq ans ont été utilisés, puisque la prévisibilité de périodes futures ne peut être estimée avec une précision raisonnable.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Au 30 novembre 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

Sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

Dépréciation d'actifs non financiers (suite)

Une variation de 1% du taux d'actualisation utilisé pour le calcul de la dépréciation se traduirait par une dépréciation supplémentaire de 41 \$ des marques de commerce et droits de franchise et de 7 \$ des immobilisations corporelles des établissements appartenant à la Société.

Au cours de l'exercice, la Société a repris une perte de valeur s'élevant à 67 \$ relative à l'une de ses marques de commerce. La reprise, qui figure à la ligne « Dépréciation d'immobilisations corporelles » des états consolidés du résultat global, correspond à la pleine perte de valeur de l'actif initialement constatée; elle est fondée sur de nouvelles estimations des flux de trésorerie futurs de l'UGT.

Dépréciation du goodwill

Pour déterminer si le goodwill a subi une dépréciation, il est nécessaire d'estimer la valeur d'utilité des UGT auxquelles le goodwill a été attribué. Le calcul de la valeur d'utilité exige de la direction qu'elle estime les flux de trésorerie futurs qu'elle prévoit tirer de l'UGT et qu'elle applique un taux d'actualisation approprié afin de déterminer la valeur actualisée. Il a été établi que le goodwill n'avait pas subi de dépréciation au 30 novembre 2012, au 30 novembre 2011 et au 1 décembre, 2010.

La Société a utilisé un taux d'actualisation de 13 % pour l'évaluation du goodwill. Aucune augmentation n'a été appliquée aux flux de trésorerie utilisés pour estimer la valeur finale.

Durées d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles

Tel que mentionné dans la note 3 ci-dessus, la Société revoit les durées d'utilité estimées de ses immobilisations corporelles et de ses immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée à la fin de chaque exercice et détermine si les durées d'utilité de certains éléments devraient être raccourcies ou étendues en fonction de divers facteurs, notamment la technologie, la concurrence et la révision de l'offre de services. Au cours des exercices clos le 30 novembre 2012 et le 30 novembre 2011, la Société n'a pas eu à ajuster les durées d'utilité des actifs en se fondant sur les facteurs décrits ci-avant.

Provisions

La Société formule des hypothèses et des estimations fondées sur sa connaissance actuelle des sommes qu'elle aura à déboursier dans le futur relativement à divers événements passés pour lesquels le montant à déboursier et le moment du décaissement sont incertains au moment de la présentation de ses états financiers.

Comptabilisation des produits de contrats de construction et de rénovation

Les produits de la construction et de la rénovation de restaurants sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de l'activité contractuelle à la fin de la période d'information financière. La direction estime le pourcentage d'avancement en se fondant sur les coûts engagés à ce jour par rapport aux coûts estimatifs totaux du contrat, sauf dans l'éventualité où cette proportion ne serait pas représentative de l'état d'avancement.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Au 30 novembre 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

Sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

Évaluation des instruments financiers

La Société a recours à des techniques d'évaluation qui tiennent compte de données qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché pour estimer la juste valeur de certains types d'instruments financiers.

De l'avis de la direction, les techniques d'évaluation et les hypothèses retenues sont appropriées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers.

Consolidation des entités ad hoc

La Société doit consolider quelques sociétés ad hoc. Pour ce faire, la Société doit formuler des hypothèses à l'égard de certaines informations qui ne sont pas disponibles facilement ou qui ne peuvent être obtenues dans les délais de présentation. Ainsi, des hypothèses sont avancées et des estimations faites afin d'établir une valeur pour les actifs courants, les passifs courants et les passifs non courants ainsi que les résultats opérationnels en général.

Contrats déficitaires

La Société comptabilise une provision pour contrats déficitaires lorsque les coûts inévitables à engager pour satisfaire à nos obligations en vertu d'un contrat sont supérieurs aux avantages attendus de ce contrat. Cette provision est évaluée à la valeur actualisée du moins élevé des montants suivants : le coût prévu de la résiliation du contrat et le coût net prévu de l'exécution du contrat.

Éventualités

Dans le cours de ses activités, la Société est partie à divers litiges et poursuites susceptibles de nuire à certains de ses secteurs opérationnels. Les litiges en instance représentent des pertes potentielles pour l'entreprise.

La direction comptabilise des pertes éventuelles lorsqu'elle estime que ces pertes sont probables et qu'elles peuvent être estimées raisonnablement en fonction de l'information disponible à ce moment. Toute perte ainsi comptabilisée serait imputée au résultat et incluse dans les provisions. Tout règlement en espèces serait déduit des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles. La direction estime le montant de la perte en analysant les dénouements éventuels et en examinant diverses stratégies à l'égard des litiges et des règlements.

Débiteurs

La Société comptabilise une provision pour créances douteuses sur la base de l'expérience passée, de la situation de chaque établissement, de la situation financière de la contrepartie et de l'ancienneté des créances.

Les créances clients comprennent certaines sommes qui sont échues à la fin de la période de présentation de l'information financière et pour lesquelles la Société n'a pas comptabilisé de provision pour créances douteuses. Puisque la qualité du crédit de la contrepartie n'a pas subi de modification importante, ces sommes sont considérées comme étant recouvrables.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Au 30 novembre 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

5. Modifications comptables futures

Plusieurs nouvelles normes, interprétations et modifications de normes existantes ont été publiées par le International Accounting Standards Board (« IASB »), mais n'étaient pas encore en vigueur pour la période close le 30 novembre 2012 et n'ont pas été appliquées dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés.

Les normes suivantes pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société :

En vigueur pour les exercices ouverts à compter du :

Modification d'IFRS 7, <i>Instruments financiers : informations à fournir</i>	1 ^{er} janvier 2013	Adoption anticipée permise
IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>	1 ^{er} janvier 2015	Adoption anticipée permise
IFRS 10, <i>États financiers consolidés</i>	1 ^{er} janvier 2013	Adoption anticipée permise
IFRS 12, <i>Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités</i>	1 ^{er} janvier 2013	Adoption anticipée permise
IFRS 13, <i>Évaluation à la juste valeur</i>	1 ^{er} janvier 2013	Adoption anticipée permise
Modification d'IAS 1, <i>Présentation des états financiers</i>	1 ^{er} janvier 2013	Adoption anticipée permise
Modification d'IAS 19, <i>Avantages du personnel</i>	1 ^{er} janvier 2013	Adoption anticipée permise
Modification d'IAS 32, <i>Instruments financiers : présentation</i>	1 ^{er} janvier 2014	Adoption anticipée permise

IFRS 7 a été modifiée pour harmoniser les exigences en matière de présentation avec celles du Financial Accounting Standard Board (« FASB »).

IFRS 9 remplace les lignes directrices d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers. Le remplacement d'IAS 39 est un projet qui comporte trois phases dont l'objectif consiste à améliorer et à simplifier la comptabilisation des instruments financiers. La première phase de ce projet est en cours.

IFRS 10 remplace les exigences relatives à la consolidation d'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et de SIC-12, *Consolidation – entités ad hoc*. Cette norme propose un modèle unique à appliquer pour l'analyse de contrôle de toutes les entités détenues.

IFRS 12 contient des obligations en matière d'informations à fournir pour les entités qui ont des participations dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées ou des entités structurées qui ne sont pas consolidées.

IFRS 13 remplace les lignes directrices relatives à l'évaluation à la juste valeur des différentes IFRS par une seule source de lignes directrices relatives à l'évaluation à la juste valeur. Cette norme précise la définition de la juste valeur, établit un cadre pour l'évaluation à la juste valeur et contient des obligations en matière d'informations à fournir en ce qui concerne les évaluations à la juste valeur.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Au 30 novembre 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

5. Modifications comptables futures (suite)

Les modifications apportées à IAS 1 exigent qu'une entité présente séparément les autres éléments du résultat global qui pourraient à l'avenir être reclassés en résultat et les éléments qui ne pourraient jamais être reclassés en résultat.

La Société évalue actuellement l'étendue de l'incidence de ces normes sur ses états financiers consolidés.

6. Acquisitions d'entreprises

D) Acquisition réalisée en 2012

Le 26 septembre 2012, Les Entreprises MTY Tiki Ming inc., filiale en propriété exclusive de la Société, a acquis les actifs de Mr. Souvlaki Ltd. pour une contrepartie totale s'élevant à 0,9 million \$. L'acquisition est entrée en vigueur le 26 septembre 2012 et visait à diversifier et à enrichir le portefeuille de marques de commerce de MTY.

<u>Contrepartie versée</u>	\$
Prix d'achat	915
Montant net des obligations prises en charge	(2)
<hr/>	<hr/>
Prix d'achat net	913
Retenues	165
<hr/>	<hr/>
Sortie nette de trésorerie	748
<hr/>	<hr/>

Le tableau ci-dessous présente la répartition préliminaire du prix d'achat :

<u>Actif net acquis</u>	\$
Actif courant	
Droits de franchise	629
Marque de commerce	300
<hr/>	<hr/>
	929
Passif courant	
Créditeurs	2
<hr/>	<hr/>
	2
Impôt différé	14
<hr/>	<hr/>
	16
<hr/>	<hr/>
Prix d'achat net	913
<hr/>	<hr/>

Les résultats ci-dessus comprennent 0 \$ de frais connexes à l'acquisition ayant été passés en charges.

Du 26 septembre au 30 novembre 2012, l'entreprise a dégagé des produits s'élevant à 43 \$ et un profit avant impôts s'élevant à 27 \$. Si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} décembre 2011 les revenus et profits avant impôts consolidés auraient été 96 477 \$ et 30 698 \$ respectivement.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Au 30 novembre 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

6. Acquisitions d'entreprises (suite)

II) Acquisition réalisée en 2011

Le 17 décembre 2010, Les Entreprises MTY Tiki Ming inc., filiale en propriété exclusive de la Société, a acquis une participation de 51 % dans une nouvelle société constituée en vue de l'achat d'une usine de transformation des aliments. Cette acquisition vise à renforcer l'intégration des activités de MTY et à permettre à l'entreprise de produire certains biens destinés aux marchés du détail. L'acquisition a été financée par un emprunt bancaire à long terme de 3 500 \$ (note 17).

Contrepartie versée	\$ 3 497
---------------------	-------------

Le tableau ci-dessous présente la répartition du prix d'achat :

Actif net acquis :

Actif courant

Stocks	340
Charges différées	30
	370
Terrains	690
Bâtiments	1 210
Matériel	1 470
Actif d'impôt différé	42
Goodwill	200
	3 982

Passif courant

Créditeurs	178
	178
Actions privilégiées à rachat obligatoire	200
	3 604
Juste valeur de l'actif net acquis	3 604
Moins : profit sur une acquisition à des conditions avantageuses, déduction faite de l'incidence sur l'impôt différé	107
Prix d'achat total	3 497

À la date de l'acquisition de l'usine, un profit a été comptabilisé, car la contrepartie versée pour les immobilisations corporelles identifiables acquises était moins élevée que leur juste valeur telle qu'elle a été établie par un spécialiste indépendant.

Le goodwill a été pleinement déduit aux fins de l'impôt.

Les actions privilégiées à rachat obligatoire ont été émises en échange des relations d'affaires et des activités existantes (classées dans le goodwill) d'un des actionnaires de la nouvelle société. Un tiers des actions privilégiées émises sont rachetables chaque année, à un prix lié au rendement de l'usine, pendant les trois exercices suivant la création de l'entreprise. Selon les estimations de la direction, la contrepartie éventuelle serait de 200 \$, et les valeurs de rachat s'établiraient entre 100 \$ et 300 \$.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Au 30 novembre 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

6. Acquisitions d'entreprises (suite)

II) Acquisition réalisée en 2011 (suite)

Du 17 décembre au 30 novembre 2011, l'entreprise a dégagé des produits s'élevant à 6 330 \$ et une perte avant impôts s'élevant à 219 \$.

Les résultats ci-dessus comprennent des frais connexes à l'acquisition de 0 \$ ayant été passés en charges.

III) Acquisition réalisée en 2011

Le 24 août 2011, Les Entreprises MTY Tiki Ming inc., filiale en propriété exclusive de la Société, a acquis les actifs de Jugo Juice International Inc., Jugo Juice Canada Inc. et Jugo Juice Western Canada Inc. pour une contrepartie totale de 15 450 \$. L'acquisition, entrée en vigueur le 18 août 2011, visait à diversifier et à enrichir le portefeuille de marques de commerce de la Société.

Contrepartie versée

	\$
Prix d'achat	15 450
Actualisation des retenues ne portant pas intérêt	(99)
Montant net des obligations prises en charge	(609)
Prix d'achat net	14 742
Retenues	1 636
Solde de vente	1 200
Sortie nette de trésorerie	11 906

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Au 30 novembre 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

6. Acquisitions d'entreprises (suite)

III) Acquisition réalisée en 2011 (suite)

Le tableau ci-dessous présente la répartition du prix d'achat :

Actif net acquis :

Actif courant	\$
Trésorerie	1
Stocks	46
Tranche à court terme des prêts à recevoir	62
Dépôts	10
	<hr/> 119
Prêts à recevoir	60
Immobilisations corporelles	551
Droits de franchise	3 273
Marque de commerce	5 425
Goodwill	5 533
Impôt différé	569
	<hr/> 15 530
Passif courant	
Créditeurs	587
Produits non acquis	201
	<hr/> 788
Prix d'achat net	<hr/> 14 742

Des frais connexes à l'acquisition d'environ 50 \$ ont été passés en charges au cours de l'exercice 2011 de la Société.

Le goodwill découlant de cette transaction correspond principalement à des synergies prévues au chapitre des produits par suite de la combinaison de l'image de marque reconnue et du réseau de Jugo Juice avec le savoir-faire et l'expérience de MTY en matière de franchisage de restaurants à service rapide. Le plein montant du goodwill a été déduit aux fins d'impôts.

Les retenues ne portant pas intérêt ont été actualisées à un taux de 4,5 %, ce qui correspond au taux de l'emprunt bancaire utilisé pour acquérir l'usine de transformation des aliments.

Du 18 août 2011 au 30 novembre 2011, l'entreprise a dégagé des produits de 855 \$ et un profit avant impôts de 184 \$.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Au 30 novembre 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

6. Acquisitions d'entreprises (suite)

IV) Acquisition réalisée en 2011

Le 1^{er} novembre 2011, Les Entreprises MTY Tiki Ming inc., filiale en propriété exclusive de la Société, a acquis les actifs de Mr. Submarine Ltd. et de Mr. Submarine Realty Ltd. pour une contrepartie totale de 23 millions \$. Cette acquisition visait à diversifier et à enrichir le portefeuille de marques de commerce de la Société.

Contrepartie versée

	\$
Prix d'achat	23 000
Actualisation des retenues ne portant pas intérêt	(272)
Montant net des obligations prises en charge	(1 233)
Prix d'achat net	21 495
Retenues	2 228
Sortie nette de trésorerie	19 267

Le tableau ci-dessous présente la répartition du prix d'achat :

Actif net acquis :

Actif courant

Charges payées d'avance et dépôts	417
	417
Immobilisations corporelles	332
Droits de franchise	4 745
Marque de commerce	11 307
Goodwill	5 957
Impôt différé	395
	23 153

Passif courant

Créditeurs	1 650
	1 650
Impôt différé	8
	1 658
Prix d'achat net	21 495

Des frais connexes à l'acquisition d'environ 50 \$ ont été passés en charges au cours de l'exercice 2011 de la Société.

Le goodwill découlant de cette transaction correspond principalement à des synergies prévues au chapitre des produits par suite de la combinaison de l'image de marque reconnue et du réseau de Mr. Sub avec le savoir-faire et l'expérience de MTY en matière de franchisage de restaurants à service rapide. Le plein montant du goodwill a été déduit aux fins d'impôts.

Les retenues ne portant pas intérêt ont été actualisées à un taux de 4,5 %, ce qui correspond au taux de l'emprunt bancaire utilisé pour acquérir l'usine de transformation des aliments.

Du 1^{er} novembre 2011 au 30 novembre 2011, l'entreprise a dégagé des produits de 662 \$ et un profit avant impôts de 419 \$.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Au 30 novembre 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

6. Acquisitions d'entreprises (suite)

V) Acquisition réalisée en 2011

Le 10 novembre 2011, Les Entreprises MTY Tiki Ming inc., filiale en propriété exclusive de la Société, a acquis les actifs de Koryo Korean BBQ Franchise Corp. pour une contrepartie totale de 1,8 million \$. L'acquisition, entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2011, visait à diversifier et à enrichir le portefeuille de marques de commerce de la Société.

<u>Contrepartie versée</u>	\$
Prix d'achat	1 800
Montant net des obligations prises en charge	(33)
Prix d'achat net	1 767
Retenues	350
Sortie nette de trésorerie	1 417

Le tableau ci-dessous présente la répartition du prix d'achat :

Actif net acquis :

Actif courant

Stocks	2
	2
Immobilisations corporelles	20
Droits de franchise	652
Marque de commerce	1 135
	1 809

Passif courant

Créditeurs	13
Produits différés	20
	33
Impôt différé	9
	42
Prix d'achat net	1 767

Des frais connexes à l'acquisition d'environ 10 \$ ont été passés en charges au cours de l'exercice 2011 de la Société.

Du 1 novembre 2011 au 30 novembre 2011, l'entreprise a dégagé des produits de 38 \$ et un profit avant impôts de 32 \$.

Si les acquisitions de 2011 avaient eu lieu le 1^{er} décembre 2010 les revenus et profits avant impôts consolidés auraient été 96 475 \$ et 29 069 \$ respectivement.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Au 30 novembre 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	30 novembre 2012	30 novembre 2011	1 ^{er} décembre 2010
	\$	\$	\$
Trésorerie	13 345	2 962	5 637
Équivalents de trésorerie	19 691	3 033	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	33 036	5 995	5 637

8. Débiteurs

Le tableau ci-après présente le classement chronologique détaillé des créances qui ne sont pas échues, ainsi qu'une analyse des créances échues et de la provision pour créances douteuses connexe :

	30 novembre 2012	30 novembre 2011	1 ^{er} décembre 2010
	\$	\$	\$
Total des débiteurs	14 799	11 352	8 939
Moins : provision pour créances douteuses	1 168	856	783
Total des débiteurs, montant net	13 631	10 496	8 156
Ventilation :			
Non échus	8 045	8 024	6 245
Échus depuis plus d'un jour, mais pas plus de 30 jours	2 579	739	256
Échus depuis plus de 31 jours, mais pas plus de 60 jours	676	215	217
Échus depuis plus de 61 jours	2 331	1 518	1 438
Total des débiteurs, montant net	13 631	10 496	8 156
Provision pour créances douteuses au début de l'exercice	856	783	754
Ajouts	692	336	384
Radiations	(380)	(263)	(355)
Provision pour créances douteuses à la fin de l'exercice	1 168	856	783

La Société comptabilise une provision pour créances douteuses sur la base de l'expérience passée, de la situation de chaque établissement, de la situation financière de la contrepartie et de l'ancienneté des créances.

Les créances clients présentées ci-dessus comprennent certaines sommes qui sont échues à la fin de la période de présentation de l'information financière et pour lesquelles la Société n'a pas comptabilisé de provision pour créances douteuses. En effet, puisque la qualité du crédit de la contrepartie n'a pas fait l'objet de modification importante, ces sommes sont considérées comme étant recouvrables. La Société ne détient pas de garantie ni d'autre rehaussement de crédit sur ces soldes, et n'a pas non plus le droit juridique de déduire ces sommes de celles dues par la Société à la contrepartie.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Au 30 novembre 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

8. Débiteurs (suite)

La concentration du risque de crédit est limitée en raison de la diversité de la clientèle et du fait que les clients sont indépendants les uns des autres.

9. Stocks

	30 novembre 2012	30 novembre 2011	1 ^{er} décembre 2010
	\$	\$	\$
Matières premières	1 363	1 348	646
Produits en cours	34	27	149
Produits finis	212	193	-
Total des stocks	1 609	1 568	795

Les stocks sont présentés après prise en compte d'une réduction de valeur de 11 \$ (26 \$ au 30 novembre 2011 et 30 \$ au 1^{er} décembre 2010) au titre de l'obsolescence. La totalité des stocks devraient être vendus dans les douze prochains mois.

Les stocks passés en charges au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2012 s'élevaient à 22 952 \$ (19 327 \$ en 2011).

10. Prêts à recevoir

Les prêts à recevoir sont généralement liés à la vente de franchises et à diverses avances consenties à des franchisés; ils se composent des éléments suivants :

	30 novembre 2012	30 novembre 2011	1 ^{er} décembre 2010
	\$	\$	\$
Prêts à recevoir, ne portant pas intérêt et non assortis de modalités de remboursement	31	45	-
Prêts à recevoir portant intérêt à un taux annuel s'établissant entre néant et 10 %, à recevoir en versements mensuels totalisant 28 \$, capital et intérêts compris, prenant fin en avril 2017	888	1,074	1,245
	919	1,119	1,245
Tranche à court terme	(358)	(414)	(336)
	561	705	909

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Au 30 novembre 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

10. Prêts à recevoir (suite)

Le tableau ci-dessous présente le calendrier des remboursements du capital au cours des années ultérieures :

	\$
2013	358
2014	222
2015	155
2016	64
2017	28
Par la suite	92
	<u>919</u>

11. Immobilisations corporelles

Coût	Terrains	Bâtiments	Améliorations locatives	Matériel	Matériel informatique	Matériel roulant	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} décembre 2010	1 285	2 064	3 152	1 947	392	40	8 880
Ajouts	-	73	355	378	93	-	899
Cessions	-	(4)	(819)	(435)	(10)	-	(1 268)
Acquisitions par regroupements d'entreprises	690	1 645	89	1 818	31	-	4 273
Solde au 30 novembre 2011	1 975	3 778	2 777	3 708	506	40	12 784
Ajouts	-	57	392	540	81	-	1 070
Cessions	-	-	(642)	(615)	(47)	-	(1 304)
Dépréciations	-	-	(111)	(24)	-	-	(135)
Solde au 30 novembre 2012	1 975	3 835	2 416	3 609	540	40	12 415

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Au 30 novembre 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

11. Immobilisations corporelles (suite)

Amortissement cumulé	Terrains	Bâtiments	Améliorations locatives	Matériel	Matériel informatique	Matériel roulant	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} décembre 2010	-	19	1 289	501	120	10	1 939
Éliminations liées à la cession d'actifs	-	(3)	(363)	(203)	(4)	-	(573)
Charge d'amortissement	-	151	536	434	100	12	1 233
Solde au 30 novembre 2011	-	167	1 462	732	216	22	2 599
Éliminations liées à la cession d'actifs	-	-	(443)	(224)	(27)	-	(694)
Charge d'amortissement	-	178	339	485	115	11	1 128
Solde au 30 novembre 2012	-	345	1 358	993	304	33	3 033

Valeurs comptables	Terrains	Bâtiments	Améliorations locatives	Matériel	Matériel informatique	Matériel roulant	Total
Au 1 ^{er} décembre 2010	1 285	2 045	1 863	1 446	272	30	6 941
Au 30 novembre 2011	1 975	3 611	1 315	2 976	290	18	10 185
Au 30 novembre 2012	1 975	3 490	1 058	2 616	236	7	9 382

Des terrains, des bâtiments et du matériel représentant une valeur comptable de 3 294 \$ au 30 novembre 2012 (3 262 \$ au 30 novembre 2011 et 0 \$ au 1 décembre 2010) ont été donnés en garantie sur les emprunts de la division transformation des aliments de la Société.

12. Immobilisations incorporelles

Coût	Droits de franchise et droits de franchise maîtresse ¹		Marques de commerce	Contrats de location	Autres	Total
	\$	\$				
Solde au 1 ^{er} décembre 2010	31 375	14 799	1 000	272	47 446	
Acquisitions par regroupements d'entreprises	8 670	17 867	-	-	26 537	
Solde au 30 novembre 2011	40 045	32 666	1 000	272	73 983	
Ajouts ²	500	-	-	18	518	
Dépréciation reprise	-	67	-	-	67	
Acquisitions par regroupements d'entreprises	629	300	-	-	929	
Solde au 30 novembre 2012	41 174	33 033	1 000	290	75 497	

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Au 30 novembre 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

12. Immobilisations incorporelles (suite)

Amortissement cumulé	Droits de franchise et droits de franchise maîtresse ¹	Marques de commerce	Contrats de location	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} décembre 2010	10 614	-	481	143	11 238
Amortissement	2 941	-	147	91	3 179
Solde au 30 novembre 2011	13 555	-	628	234	14 417
Amortissement	3 723	-	105	39	3 867
Solde au 30 novembre 2012	17 278	-	733	273	18 284

Valeurs comptables	Droits de franchise et droits de franchise maîtresse ¹	Marques de commerce	Contrats de location	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Au 1 ^{er} décembre 2010	20 761	14 799	519	129	36 208
Au 30 novembre 2011	26 490	32 666	372	38	59 566
Au 30 novembre 2012	23 896	33 033	267	17	57 213

¹ Les droits de franchise et les droits de franchise maîtresse comprennent un montant de 1 500 \$ (1 500 \$ en novembre 2011 et au 1^{er} décembre 2010) relatif à un droit de franchise maîtresse non amortissable, sans conditions particulières, valide aussi longtemps que MTY respecte ses engagements en vertu de l'entente.

² Les ajouts effectués au cours de 2012 comprennent l'achat de droits de franchise de 500 \$ et l'achat de logiciels de 18 \$.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Au 30 novembre 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

12. Immobilisations incorporelles (suite)

Pour les besoins des tests de dépréciation, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ont été attribuées aux unités génératrices de trésorerie suivantes :

	30 novembre 2012	30 novembre 2011	1 ^{er} décembre 2010
	\$	\$	\$
Taco Time	1 500	1 500	1 500
La Crémère	9	9	9
Croissant Plus	125	125	125
Cultures	500	500	500
Thai Express	145	145	145
Vanelli's	2 700	2 700	2 700
Sushi Shop	1 600	1 600	1 600
Tutti Frutti	1 100	1 100	1 100
Koya	1 253	1 186	1 186
Country Style	4 096	4 096	4 096
Valentine	3 338	3 338	3 338
Jugo Juice	5 425	5 425	-
Mr. Sub	11 307	11 307	-
Koryo	1 135	1 135	-
Mr. Souvlaki	300	-	-
	34 533	34 166	16 299

13. Goodwill

Le tableau ci-dessous présente les variations de la valeur comptable du goodwill :

	30 novembre 2012	30 novembre 2011
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	20 266	7 125
Goodwill acquis au cours de l'exercice au moyen d'acquisitions (note 6)	-	11 691
Ajustement du prix d'achat par suite du règlement d'un litige ¹	-	1 450
Solde à la fin de la période	20 266	20 266

¹ Après l'acquisition de Country Style Food Services Holdings Inc., des ajustements post-clôture du prix d'achat totalisant 2 697 762 \$ ont fait l'objet d'un litige avec les vendeurs. En mai 2011, un règlement a été conclu aux termes duquel Les Entreprises MTY Tiki Ming inc. a reçu 1 247 444 \$ des vendeurs, dont 205 000 \$ comptant et 1 042 444 \$ résultant de la compensation des retenues résiduelles et de retenues d'impôts. L'ajustement consécutif a été comptabilisé en tant que goodwill.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Au 30 novembre 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

13. Goodwill (suite)

Le tableau ci-après présente les unités génératrices de trésorerie ou les groupes d'unités génératrices de trésorerie auxquels le goodwill a été affecté pour les besoins des tests de dépréciation :

	30 novembre 2012	30 novembre 2011	1 ^{er} décembre 2010
	\$	\$	\$
Usine de transformation des aliments	200	200	-
Activités de franchisage ¹	20 066	20 066	7 125
	20 266	20 266	7 125

¹ Cette tranche du goodwill n'a pas été affectée à des UGT individuelles; la Société a déterminé que l'évaluation du goodwill ne pouvait être réalisée au niveau des UGT, car le réseau tire sa force du regroupement des nombreuses bannières qui sont à la source du goodwill. Par conséquent, à l'exception du goodwill relatif à l'acquisition de l'usine de transformation des aliments, qui sont exploitées de manière relativement indépendante, le goodwill fera l'objet d'un test de dépréciation d'ensemble, à l'échelle des activités de franchisage.

14. Facilité de crédit

Au 30 novembre 2012, la Société disposait d'une facilité de crédit renouvelable autorisée de 10 000 \$ ainsi que d'une facilité de gestion du risque de trésorerie de 1 000 \$. Sa dette bancaire est garantie par une hypothèque mobilière sur l'ensemble de l'actif de la Société.

Les avances en dollars canadiens tirées sur la facilité de crédit renouvelable portent intérêt au taux préférentiel de la banque (les avances en dollars américains portent intérêt au taux de base américain de la banque) majoré d'au plus 0,5%, selon le ratio dette consolidée sur BAIIA de la Société. Au 30 novembre 2012, le taux préférentiel de la banque s'élevait à 3,25%.

La facilité de gestion du risque de trésorerie porte intérêt au taux du marché tel qu'établi par le service de gestion de la trésorerie du prêteur.

Selon les conditions de la marge de crédit, la Société doit respecter un ratio de la dette consolidée sur le BAIIA de 2:1 et un ratio minimal de couverture des intérêts de 4,5:1. La facilité de crédit est remboursable à vue et est renouvelable annuellement. Au 30 novembre 2012, aucun montant n'est prélevé et la Société respectait les clauses restrictives des facilités.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Au 30 novembre 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

15. Provisions

Les provisions comprennent les montants suivants :

	30 novembre 2012	30 novembre 2011	1 ^{er} décembre 2010
	\$	\$	\$
Litiges et différends	433	195	553
Établissements fermés	923	211	196
Passifs relatifs aux cartes-cadeaux et aux programmes de fidélité	910	493	239
Restructuration	-	205	-
Autres	-	46	46
Total	2 266	1 150	1 034

La provision pour litiges et différends représente la meilleure estimation de la direction à l'égard du dénouement des litiges et différends qui sont en cours ou imminents, selon les prévisions de la Société à la date de l'état de la situation financière. Cette provision comporte plusieurs éléments; le moment du règlement de cette provision est inconnu en raison de sa nature, la Société n'ayant aucun contrôle sur le déroulement des litiges.

Les dettes relatives aux établissements fermés représentent principalement les montants que la Société s'attend à devoir déboursier pour résilier les contrats de location des établissements non performants ou fermés. Les négociations avec les divers intervenants sont en général de courte durée et devraient se régler dans un délai de quelques mois après la comptabilisation de la provision.

Les passifs relatifs aux cartes-cadeaux et aux programmes de fidélité représentent la valeur estimée des cartes-cadeaux et des points en circulation à la date de l'état de la situation financière. Le moment de la reprise de cette provision dépend du comportement des consommateurs et est, par conséquent, hors du contrôle de la Société.

La provision pour restructuration comprend des montants à payer à la suite de la restructuration des activités de Country Style qui a eu lieu au cours de notre exercice 2011. La provision a été complètement éliminée au cours du troisième trimestre de l'exercice 2012 (note 25).

Les provisions ci-dessus comprennent un montant de 121 \$ inutilisé et repris en résultat. Les montants utilisés au cours de la période comprennent un montant de 393 \$ au titre des provisions pour restructuration, litiges et différends et établissements fermés; ce montant a servi au règlement d'un litige et pour la résiliation des contrats de location d'établissements fermés.

Les ajouts au cours de l'exercice comprennent un ajout de 1 464 \$ aux provisions pour litiges et différends et pour établissements fermés. Les provisions ont été augmentées en fonction de nouvelles informations obtenues par la direction.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Au 30 novembre 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

16. Produits différés et dépôts

	30 novembre 2012	30 novembre 2011	1 ^{er} décembre 2010
	\$	\$	\$
Dépôts liés aux droits de franchise	1 825	1 023	904
Produits différés pour incitatifs de location	72	-	-
Apports des fournisseurs et autres réductions	272	549	590
	2 169	1 572	1 494
Tranche à court terme	(2 169)	(1 561)	(1 485)
	-	11	9

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Au 30 novembre 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

17. Dette à long terme

	30 novembre 2012	30 novembre 2011	1 ^{er} décembre 2010
Retenues sur acquisitions, ne portant pas intérêt	\$ -	\$ -	\$ 179
Retenues sur acquisitions, ne portant pas intérêt, remboursables en septembre 2013, avec taux d'intérêts effectif de 4,50%	351	892	885
Retenues sur acquisitions, ne portant pas intérêt, remboursables entre février 2013 et août 2014, avec taux d'intérêts effectif de 4,50%	810	1 662	-
Retenues sur acquisitions, ne portant pas intérêt, remboursables en novembre 2013, avec taux d'intérêts effectif de 4,50%	2 399	2 294	-
Retenue sur acquisition, ne portant pas intérêt, remboursables entre décembre 2012 et novembre 2013	248	350	-
Emprunts bancaires adossés aux actifs de deux filiales	-	-	126
Retenues et impôts retenus sur l'acquisition de Country Style Food Services Holdings Inc., ne portant pas intérêt	-	-	1 253
Retenues sur l'acquisition de Mr. Souvlaki, ne portant pas intérêt, remboursables en septembre 2014	165	-	-
Emprunt bancaire ¹ portant intérêt au taux préférentiel majoré de 0,50%, garanti par les immobilisations corporelles d'une filiale, remboursable par des versements mensuels fixes de 24 \$ sur le capital, plus les intérêts. Au 30 novembre 2012, le taux bancaire préférentiel était de 4,00%.	3 403	3 500	-
Actions privilégiées à rachat obligatoire ² , à dividende non cumulatif, rachetables en trois versements annuels à compter de décembre 2011, dont la valeur de rachat est fondée sur le rendement d'une filiale	100	200	-
Emprunts auprès d'actionnaires ³ ne détenant pas le contrôle de filiales, ne portant pas intérêt, sans modalités de remboursement	-	110	283
	7 476	9 008	2 726
Tranche à court terme	(7 199)	(1 665)	(1 873)
	277	7 343	853

¹ Cet emprunt est assorti de clauses restrictives auxquelles la Société doit se conformer au 30 novembre 2012. Ces clauses portent sur certains ratios liés au fonds de roulement, à la couverture des intérêts et à l'endettement que doivent respecter les filiales de la Société. Au 30 novembre 2012, deux de ces clauses restrictives n'étaient pas respectées; en conséquence, l'emprunt a été reclassé courant à l'état consolidé de la situation financière.

² La Société a comptabilisé un profit de 100 \$ au rachat des actions privilégiées, celles-ci ayant été rachetées au prix de 0 \$ vu la performance de la filiale.

³ La Société a comptabilisé un profit de 110 \$ lors de la remise du prêt d'un actionnaire ne détenant pas le contrôle de filiales de l'un des établissements appartenant à la Société ayant été franchisé au cours de l'exercice.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Au 30 novembre 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

18. Capital-actions

Capital-actions autorisé d'un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale

	30 novembre 2012		30 novembre 2011		1 ^{er} décembre 2010	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
		\$		\$		\$
Solde au début et à la fin de la période	19 120 567	19 792	19 120 567	19 792	19 120 567	19 792

19. Options sur actions

La Société a la possibilité d'accorder des options sur actions ordinaires dans le cadre de divers régimes et au gré du conseil d'administration, à des hauts dirigeants, à des administrateurs et à certains employés clés. Au 30 novembre 2012, sur les 3 000 000 d'actions ordinaires réservées initialement pour émission, 699 500 étaient disponibles aux fins d'émission en vertu du régime d'options sur actions. Aucune option n'était en circulation aux 30 novembre 2012 et 2011 ainsi qu'au 1^{er} décembre 2010.

20. Bénéfice par action

Le tableau ci-dessous présente le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour calculer le bénéfice de base par action et celui utilisé pour calculer le bénéfice dilué par action :

	30 novembre 2012	30 novembre 2011
Nombre moyen pondéré quotidien d'actions ordinaires	19 120 567	19 120 567

21. Instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société a recours à divers instruments financiers, qui comportent de par leur nature certains risques, notamment le risque de marché et le risque de crédit en cas de non-exécution de la part des contreparties. Ces instruments financiers sont soumis aux normes de crédit, aux contrôles financiers, aux procédés de gestion du risque et aux procédés de surveillance habituels.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Au 30 novembre 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

21. Instruments financiers (suite)

Juste valeur des instruments financiers comptabilisés

Le tableau suivant présente les justes valeurs des instruments financiers comptabilisés obtenues au moyen des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-dessous :

	30 novembre 2012		30 novembre 2011		1 ^{er} décembre 2010	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers						
Trésorerie	33 036	33 036	5 995	5 995	5 637	5 637
Placements temporaires	-	-	4 632	4 632	23 383	23 383
Débiteurs	13 631	13 631	10 496	10 496	8 156	8 156
Prêts à recevoir	919	919	1 119	1 119	1 245	1 245
Autre débiteur	-	-	-	-	2 698	S/O
Charges payées d'avance et dépôts	338	338	312	312	186	186
Passifs financiers						
Créditeurs et charges à payer	13 426	13 426	13 540	13 540	10 992	10 992
Dettes à long terme	7 476	7 476	9 008	9 008	2 726	2 726

Détermination de la juste valeur

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers de chaque catégorie :

Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements temporaires, débiteurs, dépôts, créditeurs et charges à payer – La valeur comptable se rapproche de la juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments financiers.

Prêts à recevoir – Les prêts à recevoir portent généralement intérêt aux taux du marché; la direction estime donc que leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

Autre débiteur – L'autre débiteur découle d'ajustements après clôture réclamés par la Société auprès des vendeurs de Country Style Food Services Holdings Inc., en vertu de la convention d'achat. Le litige a été réglé au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2011.

Dettes à long terme – Le calcul de la juste valeur de la dette à long terme est fondé sur la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs selon les ententes de financement en vigueur, en fonction du taux d'emprunt estimatif s'appliquant actuellement à des emprunts similaires de la Société.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Au 30 novembre 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

21. Instruments financiers (suite)

Politiques en matière de gestion des risques

La Société est exposée à divers risques liés à ses actifs et à ses passifs financiers. L'analyse qui suit présente une évaluation des risques au 30 novembre 2012.

Risque de crédit

La Société est exposée au risque de crédit principalement en raison de ses créances clients. Les montants figurant à l'état de la situation financière sont présentés après déduction des provisions pour créances douteuses, que la direction de la Société estime en fonction de l'expérience passée et de son analyse de la conjoncture économique. La Société estime que le risque de crédit lié à ses débiteurs est limité pour les raisons suivantes :

- Sauf pour ce qui est des montants à recevoir des franchisés établies dans d'autres pays, la Société s'appuie sur une vaste clientèle répartie surtout au Canada, ce qui limite son risque de crédit.
- La Société inscrit une provision pour créances douteuses lorsque la direction estime que les montants que la Société devrait recouvrer sont inférieurs au montant réel du débiteur.

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux placements temporaires est limité du fait que la Société investit ses liquidités excédentaires dans des instruments financiers de première qualité.

Le risque de crédit lié aux prêts à recevoir est semblable à celui lié aux débiteurs. Une provision pour créances douteuses s'élevant à 55 \$ est présentement comptabilisée (néant au 30 novembre 2011 et au 1^{er} décembre 2010) à l'égard des prêts à recevoir.

Risque de change

La Société a conclu des contrats en vue de réduire son exposition aux fluctuations des devises, notamment en ce qui concerne les achats de café. Au 30 novembre 2012, la valeur totale de ces contrats était d'environ 458 \$.

Sauf en ce qui concerne les contrats mentionnés ci-dessus, la Société est peu exposée au risque lié au dollar américain; ce risque fluctue en fonction des variations du taux de change, dans la mesure où des opérations sont conclues dans cette devise. De l'avis de la direction, ce risque est plutôt limité.

Au 30 novembre 2012, la Société disposait d'une trésorerie en dollars américains de 425 \$ CA et comptait des débiteurs d'un montant net de 429 \$ CA. Par conséquent, une variation de 1 % du taux de change donnerait lieu à une variation de 9 \$ CA du montant net du résultat global.

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison de ses placements temporaires. En raison de la nature à très court terme des placements temporaires, le risque que les variations des taux d'intérêt se traduisent par des fluctuations importantes de la juste valeur est considéré comme limité.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Au 30 novembre 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

21. Instruments financiers (suite)

Politiques en matière de gestion des risques (suite)

Risque de taux d'intérêt (suite)

La Société est également exposée au risque de taux d'intérêt en raison de sa marge de crédit opérationnelle et d'un emprunt bancaire contracté par une filiale. Les deux facilités portent intérêt à un taux variable et, par conséquent, la charge d'intérêts pourrait éventuellement devenir plus importante. La marge de crédit n'est actuellement pas utilisée par la Société. Par conséquent, l'exposition au risque de taux d'intérêt est négligeable.

Une augmentation de 100 points de base du taux préférentiel donnerait lieu à une augmentation de 34 \$ par année de la charge d'intérêts sur l'emprunt bancaire en cours.

Risque de liquidité

La Société conserve des facilités de crédit afin de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour respecter ses obligations financières actuelles et futures, à un coût raisonnable.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers au 30 novembre 2012 :

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Entre 0 et 6 mois	Entre 0 et 12 mois	Entre 12 et 24 mois
	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	13 426	13 426	13 426	-	-
Dettes à long terme	7 476	7 621	3 733	3 601	287
Intérêts sur la dette à long terme	-	-	151	130	137
	20 902	21 047	17 310	3 731	424

22. Informations concernant le capital

En ce qui concerne la gestion de son capital, la Société vise les objectifs suivants :

- 1- Préserver la capacité de la Société d'obtenir du financement au besoin;
- 2- Procurer à ses actionnaires un rendement satisfaisant;
- 3- Conserver une certaine souplesse financière afin d'avoir accès à du capital si elle devait procéder à de nouvelles acquisitions.

D'après la définition de la Société, le capital se compose des éléments suivants :

- 1- Capitaux propres;
- 2- Dette à long terme, y compris la tranche à court terme;
- 3- Produits différés, y compris la tranche à court terme;
- 4- Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements temporaires.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Au 30 novembre 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

22. Information concernant le capital (suite)

La stratégie financière de la Société vise à permettre à celle-ci de conserver une structure de capital souple adaptée aux objectifs énoncés plus haut et de réagir au changement du contexte économique et des types de risques associés aux actifs sous-jacents. La Société peut investir dans des placements à long terme ou des placements à court terme, en fonction de ses besoins de liquidités.

La Société surveille son capital en fonction du ratio d'endettement. Le tableau ci-dessous présente les valeurs de ce ratio aux 30 novembre 2012 et 2011 ainsi qu'au 1^{er} décembre 2010:

	30 novembre 2012	30 novembre 2011	1 ^{er} décembre 2010
	\$	\$	\$
Emprunts	30 498	27 518	17 097
Capitaux propres	106 063	88 110	75 393
Ratio d'endettement	0,29	0,31	0,23

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2012, la Société a généré des flux de trésorerie qui lui ont permis d'améliorer son ratio d'endettement, qui est maintenant de 0,29. Le maintien d'un faible ratio d'endettement est une priorité pour préserver la capacité de la Société à obtenir du financement à un coût raisonnable pour de futures acquisitions.

Au 30 novembre 2012, la Société n'avait aucune dette assujettie à son ratio d'endettement consolidé.

23. Produits

Les produits de la Société se composent principalement des éléments suivants :

	30 novembre 2012	30 novembre 2011
	\$	\$
Redevances	34 483	25 671
Droits de franchise initiaux	2 890	1 852
Loyers	5 173	5 865
Vente de biens, y compris les produits tirés d'activités de construction	35 132	30 432
Autres revenus de franchisage	15 163	11 024
Autres	3 379	3 514
	96 220	78 358

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Au 30 novembre 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

24. Charges opérationnelles

Le tableau suivant présente une ventilation des charges opérationnelles :

	30 novembre 2012	30 novembre 2011
	\$	\$
Coût des marchandises vendues et louées	36 503	30 575
Salaires et avantages	13 343	11 003
Frais de consultation et honoraires professionnels	3 445	1 678
Redevances	778	2 222
Autres	7 225	6 450
	61 294	51 928

25. Restructuration

Au deuxième trimestre de 2011, la Société a entrepris la restructuration des activités de Country Style, en raison d'un rendement insuffisant. Le coût total des cessations d'emploi engagé à ce moment a été de 447 \$. Au 30 novembre 2012, le passif complet avait été réglé.

26. Contrats de location simple

Les locaux loués par la Société en tant que locataire aux fins de ses activités d'exploitation font l'objet de contrats de location simple, dont la durée initiale est généralement comprise entre cinq et dix ans. La Société ne dispose d'une option d'achat des locaux pour aucun de ses contrats de location simple.

La Société a conclu divers contrats de location à long terme et a sous-loué à des franchisés indépendants la quasi-totalité de ses locaux selon des modalités identiques à celles prévues au contrat de location initial. Le tableau suivant présente les loyers minimums à payer, à l'exclusion des charges locatives et des frais d'indexation, et du montant du loyer additionnel à payer selon un pourcentage du chiffre d'affaires, en vertu des contrats de location :

	Engagements locatifs	Sous-location	Montant net des engagements
	\$	\$	\$
2013	49 368	47 110	2 258
2014	46 607	44 405	2 202
2015	42 573	40 690	1 883
2016	37 951	36 281	1 670
2017	32 517	31 162	1 355
Par la suite	84 227	80 309	3 918
	293 243	279 957	13 286

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Au 30 novembre 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

26. Contrats de location simple (suite)

Les paiements comptabilisés en charges nettes au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2012 s'élèvent à 8 260 \$ (6 681 \$ en 2011).

Les contrats de location de la Société en tant que bailleur portent sur des locaux loués ou appartenant à la Société et leur durée initiale est généralement comprise entre cinq et dix ans. Certains contrats sont assortis d'une option de prolongation de la durée de l'entente pour des périodes allant de un an à 15 ans. Aucun contrat ne comporte de clause permettant au locataire ou au sous-locataire d'acquérir le bien.

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2012, la Société a perçu des revenus locatifs s'élevant à 5 173 \$ (5 865 \$ en 2011).

La Société a comptabilisé un passif de 923 \$ (211 \$ au 30 novembre 2011) au titre des contrats de location visant des locaux qu'elle n'exploite plus, mais pour lesquels elle conserve les obligations prévues dans l'entente de location (note 15).

27. Engagements

La Société a conclu des ententes avec ses fournisseurs pour l'achat de fèves de café, de blé, de sucre et de shortening, selon des dates de livraison comprises entre décembre 2012 et mars 2013. Le montant total des engagements s'élève à environ 1 042 \$.

28. Garantie

La Société a fourni une garantie consistant en une lettre de crédit d'un montant de 45 \$ (45 \$ aux 30 novembre 2011 et 1^{er} décembre 2010).

29. Passifs éventuels

La Société est partie à certaines poursuites judiciaires dans le cadre de ses activités courantes. L'estimation faite par la Société du montant lié au dénouement de ces poursuites est présentée à la note 15. Le calendrier d'éventuelles sorties de trésorerie échappe au contrôle de la Société et demeure par conséquent incertain.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Au 30 novembre 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

30. Impôt sur le résultat

Le tableau ci-dessous présente les variations de la charge d'impôt sur le résultat en fonction des taux de base combinés fédéral et provincial canadiens applicables au bénéfice d'exploitation avant impôts :

	30 novembre 2012		30 novembre 2011	
	\$	%	\$	%
Taux d'imposition combiné	8 205	26,9	6 458	28,3
Ajouter l'incidence des éléments suivants :				
Cession d'immobilisations	(69)	(0,2)	(134)	(0,6)
Éléments non déductibles	26	0,1	16	0,1
Pertes subies par une filiale pour laquelle aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé	(46)	(0,2)	(114)	(0,5)
Ajustements aux taux d'imposition	(200)	(0,7)	218	0,9
Ajustements apportés aux provisions de l'exercice précédent	543	1,8	(142)	(0,6)
Autres – montant net	(9)	(0,0)	(1)	(0,0)
Charge d'impôt	8 450	29,0	6 301	27,6

Les taux d'imposition ont diminué en 2012 à la suite de la réduction des taux d'imposition fédéraux applicables.

Le tableau ci-dessous présente les variations du passif d'impôt différé au cours de l'exercice :

2012

	30 novembre 2011	Comptabilisé au résultat	Acquisition	30 novembre 2012
Actif (passif) d'impôt différé lié aux:				
Immobilisations corporelles	(302)	506	-	204
Provisions	417	40	-	457
Retenues	(85)	46	-	(39)
Pertes autre que perte en capital	50	82	-	132
Immobilisations incorporelles	(2 258)	(613)	(14)	(2 885)
	(2 178)	61	(14)	(2 131)

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Au 30 novembre 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

30. Impôt sur le résultat (suite)

2011

	1 décembre 2010	Comptabilisé au résultat	Acquisition	30 novembre 2011
Actif (passif) d'impôt différé lié aux:				
Immobilisations corporelles	55	(447)	90	(302)
Provisions	279	138	-	417
Retenues	(22)	19	(82)	(85)
Comptabilisation des produits	(39)	39	-	-
Pertes autre que perte en capital	3 562	(3 512)	-	50
Immobilisations incorporelles	(3 719)	419	981	(2 258)
	116	(3 344)	989	(2 178)

L'impôt différé comprend les pertes autres qu'en capital d'une filiale qui a subi une perte au cours de son précédent exercice. La réalisation des actifs d'impôt différé de 132 \$ dépend de la réalisation des profits imposables futurs. La Société prévoit générer des bénéfices imposables suffisants pour pouvoir utiliser les pertes autres qu'en capital.

Au 30 novembre 2012, des pertes en capital déductibles d'un montant net d'environ 6 706 \$ étaient applicables à des gains en capital d'exercices ultérieurs et pouvaient être reportées indéfiniment. L'économie d'impôt différé liée à ces pertes en capital n'a pas été comptabilisée.

Au 30 novembre 2012, des pertes autres qu'en capital s'élevant à environ 110 \$ (60 \$ en 2011) ont été comptabilisées dans l'une des filiales de la Société pour laquelle aucun actif d'impôt différé n'a été constaté. Ces pertes viendront à échéances en 2030 et 2031.

L'écart temporaire déductible rattaché à un placement dans une filiale pour laquelle aucun actif d'impôt différé n'a été constaté s'élève à 120 \$ (28 \$ en 2011).

31. Information sectorielle

Les activités de la Société comprennent des activités de franchisage, des activités d'exploitation de restaurants dont elle est propriétaire, des activités de distribution et des activités de transformation des aliments. Cette répartition en secteurs est fondée sur les différents types de produits ou services offerts par chaque division.

Les produits et services offerts dans chaque secteur sont les suivants :

Activités de franchisage

Les produits générés par le secteur du franchisage proviennent essentiellement de redevances, des apports des fournisseurs, de droits de franchise, de loyers et de vente d'emplacements clés en main.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Au 30 novembre 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

31. Information sectorielle (suite)

Activités d'exploitation de restaurants

Les produits générés par l'exploitation de restaurants proviennent de la vente directe aux clients d'aliments prêts-à-servir.

Activités de distribution

Les produits générés par le secteur de la distribution proviennent de la distribution de matières premières aux restaurants Valentine et Franx.

Activités de transformation des aliments

Les produits générés par le secteur de la transformation des aliments proviennent de la vente d'ingrédients et d'aliments prêts-à-servir à des chaînes de restaurants, à des distributeurs et à des détaillants.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire du rendement de chaque secteur pour l'exercice clos le 30 novembre 2012 :

	Franchisage	Exploitation de restaurants	Distribution	Transformation	Intersociétés	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits opérationnels	70 909	12 174	6 076	8 051	(990)	96 220
Charges opérationnelles	36 332	12 352	5 630	7 970	(990)	61 294
	34 577	(178)	446	81	–	34 926
Autres charges						
Amortissement – immobilisations corporelles	436	441	8	243	–	1 128
Amortissement – immobilisations incorporelles	3 867	–	–	–	–	3 867
Intérêts sur la dette à long terme	173	–	–	162	–	335
Autres produits						
(Perte) gain de change	(28)	–	–	1	–	(27)
Produits d'intérêts	282	–	–	–	–	282
Profit sur rachat d'actions privilégiées	–	–	–	100	–	100
Profit sur remise d'un prêt d'un actionnaire	–	110	–	–	–	110
Dépréciation d'immobilisations corporelles	67	(135)	–	–	–	(68)
Profit sur cession d'immobilisations corporelles	566	(55)	–	–	–	511
Bénéfice opérationnel	30 988	(699)	438	(223)	–	30 504
Impôt exigible	8 581	(188)	118	–	–	8 551
Impôt différé	56	(64)	–	(53)	–	(61)
Résultat net et résultat global	22 351	(447)	320	(170)	–	22 054
Total de l'actif	128 457	2 988	1 296	5 437	(1 617)	136 561
Total du passif	25 385	429	508	4 318	(142)	30 498

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Au 30 novembre 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

31. Information sectorielle (suite)

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2011 :

	Franchisage	Exploitation de restaurants	Distribution	Transformation	Intersociétés	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits opérationnels	55 954	10 775	6 063	6 330	(764)	78 358
Charges opérationnelles	30 234	10 728	5 528	6 202	(764)	51 928
	25 720	47	535	128	–	26 430
Autres charges						
Amortissement – immobilisations corporelles	617	401	7	208	–	1 233
Amortissement – immobilisations incorporelles	3 179	–	–	–	–	3 179
Restructuration	447	–	–	–	–	447
Intérêts sur la dette à long terme	63	9	–	141	–	213
Autres produits						
Gain de change	18	–	–	–	–	18
Produits d'intérêts	357	–	–	–	–	357
Profit sur une acquisition à des conditions avantageuses	–	–	–	140	–	140
Profit sur cession d'immobilisations corporelles	948	–	–	–	–	948
Bénéfice opérationnel	22 737	(363)	528	(81)	–	22 821
Impôt exigible	2 807	–	150	–	–	2 957
Impôt différé	3 470	(103)	–	(23)	–	3 344
Résultat net et résultat global	16 460	(260)	378	(58)	–	16 520
Total de l'actif	108 432	3 604	1 163	4 295	(1 866)	115 628
Total du passif	22 285	637	409	4 187	–	27 518

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2012, deux clients du secteur de la transformation des aliments généraient respectivement 25% et 13 % des produits du secteur.

Aucun des clients des autres secteurs ne génère plus de 10 % des produits.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Au 30 novembre 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

32. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau suivant présente les variations nettes des éléments hors trésorerie du fonds de roulement :

	30 novembre 2012	30 novembre 2011
	\$	\$
Débiteurs	(3 135)	(2 340)
Stocks	(41)	(385)
Prêts à recevoir	200	248
Autre débiteur	-	205
Charges payées d'avance et dépôts	(26)	331
Créditeurs et charges à payer	(116)	(1 080)
Provisions	1 116	116
	(2 002)	(2 905)

La Société a acquis le contrôle résiduel d'un des établissements lui appartenant par le biais d'une transaction sans effet sur la trésorerie. Cette opération a donné lieu à la reprise d'une participation ne donnant pas le contrôle d'un montant de 26 \$ qui n'est pas reflétée dans les états des flux de trésorerie consolidés.

33. Transactions entre parties liées

Les soldes et les transactions entre la Société et ses filiales, qui sont des parties liées à la Société, ont été éliminés au moment de la consolidation. Les transactions entre la Société et d'autres parties liées sont présentées ci-dessous.

Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau ci-dessous présente la rémunération versée aux administrateurs et aux principaux dirigeants au cours de la période :

	30 novembre 2012	30 novembre 2011
	\$	\$
Avantages à court terme	659	581
Avantages postérieurs à l'emploi, paiements à base d'actions et autres avantages à long terme	-	-
Jetons de présence des administrateurs	40	40
Total de la rémunération des principaux dirigeants	699	621

Les principaux dirigeants sont le chef de la direction, le chef de l'exploitation et le chef de la direction financière de la Société. La rémunération des administrateurs et des membres clés du personnel de gestion est déterminée par le conseil d'administration en fonction du rendement individuel et des tendances du marché.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Au 30 novembre 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

33. Transactions entre parties liées (suite)

En raison du nombre élevé d'actionnaires, il n'y a pas de partie exerçant le contrôle ultime de la Société. Le principal actionnaire de la Société est son chef de la direction, qui contrôle 26 % des actions en circulation.

La Société verse également des avantages à des personnes liées aux principaux dirigeants énumérés ci-dessus. Le tableau suivant présente le total de leur rémunération :

	30 novembre 2012	30 novembre 2011
	\$	\$
Avantages à court terme	472	447
Avantages postérieurs à l'emploi, paiements à base d'actions et autres avantages à long terme	—	—
Total de la rémunération des employés liée aux principaux dirigeants	472	447

Une société appartenant à des personnes liées aux principaux dirigeants détient une participation dans deux filiales de la Société. Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2012, la société en question a reçu de ces filiales des dividendes de néant (140 \$ en 2011), ainsi que le remboursement d'avances de néant (78 \$ en 2011). Au cours de l'exercice, deux actionnaires ont donné quittance du solde s'élevant à 50 \$ d'un prêt remboursable par l'une des filiales de la Société.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Au 30 novembre 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

34. Passage aux IFRS

Nous avons appliqué les méthodes comptables présentées à la note 3 « Principales méthodes comptables » dans la préparation des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 30 novembre 2012, des informations comparatives pour l'exercice clos le 30 novembre 2011 et de l'état de la situation financière d'ouverture au 1^{er} décembre 2010.

Choix relatifs à la première application

Comme l'adoption des IFRS constitue un fardeau considérable pour les émetteurs les appliquant pour la première fois, l'IFRS 1 prévoit un nombre limité d'exceptions obligatoires et d'exemptions facultatives au principe général de l'application rétrospective. Tous les émetteurs qui appliquent les IFRS pour la première fois doivent appliquer les exceptions obligatoires, mais ils ont le choix d'appliquer ou non les exemptions facultatives. La Société a appliqué toutes les exceptions obligatoires applicables et certaines des exemptions facultatives qui sont présentées en détail dans la présente note, ce qui a entraîné l'application des IFRS pour ces exceptions et exemptions. La Société a appliqué les exemptions facultatives suivantes à l'application rétrospective intégrale des IFRS en matière de transition :

- a. La Société a choisi de ne pas appliquer IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, aux regroupements d'entreprises conclus avant la date de transition.
- b. La Société a choisi de ne pas appliquer IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, aux instruments de capitaux propres attribués au plus tard le 7 novembre 2002, et aux instruments de capitaux propres attribués après le 7 novembre 2002 qui étaient acquis à la date de transition.
- c. La Société a choisi de ne pas appliquer IAS 32, *Instruments financiers : présentation*, aux instruments financiers composés pour lequel la composante passif était éteinte à la date de transition.
- d. La Société a choisi de ne pas appliquer IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, en ce qui concerne les variations dans les passifs relatifs au démantèlement survenues avant la date de transition.

Les tableaux suivants et les notes annexes fournissent des explications sur l'incidence que la transition des PCGR du Canada aux IFRS a eue sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de la Société.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Au 30 novembre 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

34. Passage aux IFRS (suite)

Rapprochement de l'état consolidé de la situation financière au 1^{er} décembre 2010

	Notes	PCGR du Canada \$	Reclassements \$	Ajustements \$	IFRS \$
Actif					
Actif courant					
Trésorerie		5 637	–	–	5 637
Placements temporaires		23 383	–	–	23 383
Débiteurs	a	7 577	–	579	8 156
Stocks	a	645	150	–	795
Franchises en construction	a	1 091	(150)	(941)	–
Prêts à recevoir		336	–	–	336
Charges payées d'avance et dépôts		186	–	–	186
Impôt différé		3 562	(3 562)	–	–
		42 417	(3 562)	(362)	38 493
Prêts à recevoir		909	–	–	909
Autre débiteur		2 698	–	–	2 698
Immobilisations corporelles	b, d	7 138	–	(197)	6 941
Immobilisations incorporelles	d, e	36 266	–	(58)	36 208
Impôt différé		–	116	–	116
Goodwill		7 125	–	–	7 125
		96 553	(3 446)	(617)	92 490
Passif					
Passif courant					
Créditeurs et charges à payer	a	12 530	(1 034)	(504)	10 992
Provisions		–	1 034	–	1 034
Impôt exigible		851	–	–	851
Produits différés et dépôts		1 485	–	–	1 485
Tranche à court terme de la dette à long terme		1 873	–	–	1 873
		16 739	–	(504)	16 235
Produits différés et dépôts		9	–	–	9
Dette à long terme	g	930	–	(77)	853
Impôt différé	a, b, d, e, f, g	2 606	(3 446)	840	–
Part des actionnaires sans contrôle		72	(72)	–	–
		20 356	(3 518)	259	17 097
Capitaux propres					
Capitaux propres attribuables aux propriétaires					
Capital-actions		19 792	–	–	19 792
Surplus d'apport		481	–	–	481
Bénéfices non distribués		55 924	–	(876)	55 048
		76 197	–	(876)	75 321
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle					
		–	72	–	72
		76 197	72	(876)	75 393
		96 553	(3 446)	(617)	92 490

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Au 30 novembre 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

34. Passage aux IFRS (suite)

Rapprochement de l'état consolidé de la situation financière au 30 novembre 2011

	Notes	PCGR du Canada	Reclassements	Ajustements	IFRS
		\$	\$	\$	\$
Actif					
Actif courant					
Trésorerie et équivalents de trésorerie		5 995	-	-	5 995
Placements temporaires		4 632	-	-	4 632
Débiteurs	a	9 549	-	947	10 496
Impôt à recevoir		1 419	-	-	1 419
Stocks	a	1 540	28	-	1 568
Franchises en construction	a	1 202	(28)	(1 174)	-
Prêts à recevoir		414	-	-	414
Charges payées d'avance et dépôts		312	-	-	312
Impôt différé		440	(440)	-	-
		25 503	(440)	(227)	24 836
Prêts à recevoir		705	-	-	705
Immobilisations corporelles	b, c, d	10 180	-	5	10 185
Immobilisations incorporelles	d, e	59 624	-	(58)	59 566
Impôt différé	f	1 531	(564)	(897)	70
Goodwill	f, g	19 509	-	757	20 266
		117 053	(1 004)	(420)	115 628
Passif					
Passif courant					
Créditeurs et charges à payer	a	14 908	(1 140)	(228)	13 540
Provisions		-	1 150	-	1 150
Produits différés et dépôts		1 561	-	-	1 561
Tranche à court terme de la dette à long terme	g	1 982	-	(24)	1 958
		18 451	10	(252)	18 209
Produits différés et dépôts		11	-	-	11
Dette à long terme	g	7 343	-	(293)	7 050
Impôt différé	b, c, d, e, f, g	2 337	(1 004)	915	2 248
		28 142	(994)	370	27 518
Capitaux propres					
Capitaux propres attribuables aux propriétaires					
Capital-actions		19 792	-	-	19 792
Surplus d'apport		481	-	-	481
Bénéfices non distribués		68 637	-	(837)	67 800
		88 911	-	(837)	88 073
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle					
	c	-	(10)	47	37
		88 911	(10)	(790)	88 110
		117 053	(1 004)	(420)	115 628

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Au 30 novembre 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

34. Passage aux IFRS (suite)

Rapprochement de l'état consolidé du résultat global pour l'exercice clos le 30 novembre 2011

	Notes	PCGR du Canada \$	Reclassements \$	Ajustements \$	IFRS \$
Produits	a	78 465	–	(107)	78 358
Charges					
Charges opérationnelles	a	51 819	–	109	51 928
Amortissement – immobilisations corporelles	b, c	1 262	–	(29)	1 233
Amortissement – immobilisations incorporelles		3 179	–	–	3 179
Restructuration		447	–	–	447
Intérêts sur la dette à long terme	g	150	–	63	213
		56 858	–	143	57 000
Autres produits					
Profit (perte) de change		18	–	–	18
Produits d'intérêts		357	–	–	357
Profit sur une acquisition à des conditions avantageuses	c	–	–	140	140
Profit (perte) à la cession d'actifs	b	858	–	90	948
		1 233	–	230	1 463
Bénéfice avant impôt		22 841	–	(20)	22 821
Impôt sur le résultat					
Exigible		2 957	–	–	2 957
Différé	f	3 467	–	(123)	3 344
		6 424	–	(123)	6 301
Résultat net et résultat global		16 417	–	103	16 520
Résultat net et résultat global attribuables aux :					
Propriétaires		16 154	–	40	16 194
Participations ne donnant pas le contrôle		263	–	63	326
		16 417	–	103	16 520
Bénéfice de base et dilué par action (note 20)		0,84			0,85

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Au 30 novembre 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

34. Passage aux IFRS (suite)

Notes annexes aux tableaux de rapprochement :

a. Franchises en construction détenues en vue de leur revente

Aux termes d'IAS 11, la Société est tenue d'utiliser la méthode de l'avancement des travaux pour comptabiliser les produits et les charges liés aux projets dont la construction est en cours, alors qu'en vertu des PCGR du Canada, la méthode de l'achèvement des travaux était utilisée pour comptabiliser ces produits et ces charges. Lors de l'application rétrospective d'IAS 18, la Société a augmenté les produits et les charges, ce qui s'est répercuté sur les débiteurs, les charges à payer et les bénéfices non distribués, et s'est traduit par une réduction du montant capitalisé pour de tels projets dans l'état de la situation financière.

État du résultat global

	30 novembre 2011
	\$
Variation des produits	(107)
Variation des charges opérationnelles	109
Variation du bénéfice avant impôt	(216)

État de la situation financière

	30 novembre 2011	1 ^{er} décembre 2010
	\$	\$
Variation des débiteurs	947	579
Variation des stocks	28	150
Variation des franchises en construction détenues en vue de leur revente	(1 202)	(1 091)
Variation des créditeurs et charges à payer	(228)	(504)
Variation du passif d'impôt différé	-	39

b. Immobilisations corporelles

Dans le cadre du passage à IAS 16, la Société a isolé divers composants des immobilisations corporelles et a ajusté ses modes d'amortissement pour refléter le rythme de consommation de ces composantes.

État du résultat global

	30 novembre 2011
	\$
Variation de la charge d'amortissement	(34)
Variation des profits/pertes à la cession d'actifs	90
Variation du bénéfice avant impôt	124

État de la situation financière

	30 novembre 2011	1 ^{er} décembre 2010
	\$	\$
Variation des immobilisations corporelles	32	(35)
Variation du passif d'impôt différé	(8)	(9)

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Au 30 novembre 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

34. Passage aux IFRS (suite)

Notes annexes aux tableaux de rapprochement (suite)

c. Acquisition à des conditions avantageuses

En décembre 2010, la Société, par l'intermédiaire d'une filiale, a fait l'acquisition d'une usine de transformation des aliments. Dans le cadre de cette transaction, la juste valeur des actifs acquis, déterminée par un évaluateur indépendant, dépassait la contrepartie payée. En vertu des PCGR, l'écart était réparti entre les actifs non monétaires proportionnellement à leur valeur comptable; en vertu d'IFRS 3, cet écart est comptabilisé en tant que profit dans l'état du résultat global. Cette façon de faire s'est traduite par une augmentation de la valeur des immobilisations corporelles et a donc eu une incidence sur l'impôt différé. Puisque la Société détient 51 % de la filiale, le profit sur l'acquisition à des conditions avantageuses et l'augmentation connexe de l'amortissement des actifs identifiables acquis à durée d'utilité déterminée ont eu une incidence sur les capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.

État du résultat global

	<u>30 novembre 2011</u>
	\$
Profit sur l'acquisition à des conditions avantageuses	140
Variation de l'amortissement des immobilisations corporelles	5
<u>Variation du bénéfice avant impôt</u>	<u>135</u>

État de la situation financière

	<u>30 novembre 2011</u>	<u>1^{er} décembre 2010</u>
	\$	\$
Variation des immobilisations corporelles	135	-
Variation du passif d'impôt différé	28	-
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	47	-

d. Dépréciation d'actifs

À la date de transition, la Société devait effectuer des tests de dépréciation sur ses actifs selon la valeur actualisée des flux de trésorerie, tel qu'il est requis par IAS 36, alors qu'en vertu des PCGR du Canada, dans le cas des actifs à durée de vie déterminée, les premiers tests étaient effectués selon les flux de trésorerie non actualisés. Ces tests ont donné lieu à des dépréciations, qui ont été comptabilisées pour une des marques de commerce de la Société de même que pour certaines immobilisations corporelles utilisées pour des activités liées aux restaurants appartenant à la Société.

État de la situation financière

	<u>30 novembre 2011</u>	<u>1^{er} décembre 2010</u>
	\$	\$
Variation des immobilisations corporelles	(162)	(162)
Variation des immobilisations incorporelles	(67)	(67)
Variation du passif d'impôt différé	(64)	(64)

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Au 30 novembre 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

34. Passage aux IFRS (suite)

Notes annexes aux tableaux de rapprochement (suite)

e. Immobilisations incorporelles

En vertu des IFRS, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais soumises à un test de dépréciation au moins une fois par année. IAS 38, *Immobilisations incorporelles*, exige une application rétrospective de ces exigences. En vertu des PCGR du Canada, ces actifs ont été amortis jusqu'au 30 novembre 2002, et les dispositions transitoires n'exigeaient pas la reprise des amortissements comptabilisés précédemment. Par conséquent, à la date de transition, la Société a repris tous les amortissements comptabilisés relativement aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée. Le tableau suivant présente l'incidence de ce changement :

État de la situation financière

	30 novembre 2011	1 ^{er} décembre 2010
	\$	\$
Variation des immobilisations incorporelles	9	9
Variation du passif d'impôt différé	2	2

f. Actifs et passifs d'impôt différé

L'application rétrospective d'IAS 12 a donné lieu à la diminution des actifs d'impôt différé et à l'augmentation des passifs d'impôt différé, surtout en raison du traitement comptable des écarts permanents entre les valeurs comptable et fiscale de certaines immobilisations incorporelles et du goodwill.

État du résultat global

	30 novembre 2011
	\$
Variation de la charge d'impôt différé	(90)

État de la situation financière

	30 novembre 2011	1 ^{er} décembre 2010
	\$	\$
Variation du goodwill		
Variation du passif d'impôt différé	980	-
Variation de l'actif d'impôt différé	872	848
	(897)	-

g. Dette à long terme

En vertu d'IAS 39, les retenues sur les acquisitions d'entreprises doivent être actualisées selon un taux d'intérêt similaire à celui que la Société pourrait obtenir sur les marchés libres. En vertu des PCGR, la méthode du taux d'intérêt effectif n'était pas utilisée, car l'échéancier des sorties de trésorerie ne pouvait être déterminé facilement dans les cas où les retenues devaient être appliquées aux transactions prescrites dans les conventions d'achat d'actifs. L'ajustement a entraîné la diminution de la valeur de la contrepartie versée (une plus petite valeur étant attribuée aux retenues) et, par conséquent, la diminution du montant du goodwill des transactions. Il a aussi entraîné des charges d'intérêts périodiques, ce qui a eu une incidence sur l'impôt différé.

GROUPE D'ALIMENTATION MTY INC.

Notes annexes

Au 30 novembre 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

34. Passage aux IFRS (suite)

Notes annexes aux tableaux de rapprochement (suite)

g. Dette à long terme (suite)

État du résultat global

	30 novembre 2011	
	\$	
Intérêts sur la dette à long terme		63

État de la situation financière

	30 novembre 2011	1 ^{er} décembre 2010
	\$	\$
Variation du goodwill	(223)	–
Variation de la dette à long terme	(317)	(77)
Variation du passif d'impôt différé	85	22

h. Goodwill

Le goodwill a subi l'incidence des variations des actifs et des passifs d'impôt différé décrites à la note f ci-dessus relativement aux acquisitions effectuées au cours des exercices 2010 et 2011. Il a également subi l'incidence de la différence entre les montants comptabilisés au titre des retenues, tel qu'il est décrit à la note g ci-dessus. Puisque le goodwill représente la différence entre la contrepartie payée et la juste valeur des actifs identifiables acquis (lesquelles comprennent l'impôt différé), les variations de valeur de l'impôt différé ont une incidence directe sur la valeur attribuée au goodwill.

Sauf dans le cas de la transition à IAS 12, la Société a choisi de ne pas présenter l'incidence sur l'impôt sur le résultat des autres éléments du rapprochement présentés ci-dessus.

Rapprochement du tableau des flux de trésorerie

Il n'y a eu aucun changement important relatif au tableau des flux de trésorerie par suite de l'adoption des IFRS autre que les changements relatifs à la présentation de certains éléments, y compris des intérêts sur la dette à long terme et de l'impôt sur le résultat.

35. Événements postérieurs à la date de clôture

Le 23 janvier 2013 la Société a annoncé un dividende de 0,07 \$ par action payable le 15 février 2013. Un paiement total de 1 338 \$ sera payable à cette date.

INFORMATION CORPORATIVE

rapport annuel
2012

SIÈGE SOCIAL >

8150, aut. Transcanadienne
Suite 200, Ville Saint-Laurent
QC H4S 1M5
Canada

T. : 514.336.8885
F. : 514.336.9222

www.mtygroup.com

AGENT DE TRANSFERT ET REGISTRAIRE >

Computershare Trust
Division du Canada
100 University Ave.,
9^e étage, Toronto
ON M5J 2Y1
Canada

T. : 1.800.564.6253

service@computershare.com

ADMINISTRATEURS >

Stanley Ma
Claude St-Pierre
Dickie Orr*
David Wong*
Murat Armutlu*

*Comité de vérification

AUDITEURS >

Deloitte s.e.n.c.r.l.
1, Place Ville Marie
Bureau 3000
Montreal
QC H3B 4T9
Canada

T. : 514.393.7115
F. : 514.390.4109

CONSEILLERS JURIDIQUES >

Salley Bowes Harwardt
Barrister & Solicitor
Suite 1750
1185 West Georgia Street
Vancouver
BC V6E 4E6
Canada

T. : 604.688.0788
F. : 604.688.0778

RELATIONS AUX INVESTISSEURS >

Eric Lefebvre
T. : 514.336.8885
F. : 514.336.9222
ir@mtgroup.com





GRUPE D'ALIMENTATION

MTY

TSX "MTY"

Groupe d'alimentation MTY Inc.
MTY Food Group Inc.

8150, aut. Transcanadienne, Suite 200, Ville Saint-Laurent
QC H4S 1M5, Canada

T. : 514.336.8885 | F. : 514.336.9222

www.mtygroup.com